

Titre: L'entrepreneuriat informel dans la gestion des contenants
consignés : le cas de la coopérative Les Valoristes à Montréal

Auteur: Manon Desjardins

Date: 2019

Type: Mémoire ou thèse / Dissertation or Thesis

Référence: Desjardins, M. (2019). L'entrepreneuriat informel dans la gestion des contenants
consignés : le cas de la coopérative Les Valoristes à Montréal [Mémoire de
maîtrise, Polytechnique Montréal]. PolyPublie.
Citation: <https://publications.polymtl.ca/3984/>

 Document en libre accès dans PolyPublie
Open Access document in PolyPublie

URL de PolyPublie: <https://publications.polymtl.ca/3984/>
PolyPublie URL:

**Directeurs de
recherche:** Nathalie De Marcellis-Warin, & Bernard Singlair-Desgagné
Advisors:

Programme: Maîtrise recherche en génie industriel
Program:

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

affiliée à l'Université de Montréal

**L'entrepreneuriat informel dans la gestion des contenants consignés :
le cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal**

MANON DESJARDINS

Département de mathématiques et de génie industriel

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de *Maîtrise ès sciences appliquées*

Génie industriel

Août 2019

POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

affiliée à l'Université de Montréal

Ce mémoire intitulé :

L'entrepreneuriat informel dans la gestion des contenants consignés :

le cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal

présenté par **Manon DESJARDINS**

en vue de l'obtention du diplôme de *Maîtrise ès sciences appliquées*

a été dûment accepté par le jury d'examen constitué de :

Manuele MARGNI, président

Nathalie DE MARCELLIS-WARIN, membre et directrice de recherche

Bernard SINCLAIR-DESGAGNÉ, membre et codirecteur de recherche

Mario SAMANO, membre

REMERCIEMENTS

Je remercie mes directeurs de recherche, Nathalie de Marcellis-Warin et Bernard Sinclair-Desgagné, qui ont su me faire confiance durant tout ce projet. Merci pour votre ouverture d'esprit et votre écoute.

Également, je remercie IMT Mines Albi de m'avoir offert l'opportunité de vivre cette aventure qui m'a permis de me découvrir professionnellement. Je remercie aussi Polytechnique Montréal et surtout le CIRANO, sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour. Un merci particulier aux employés du CIRANO pour m'avoir accueillie chaleureusement, m'avoir permis de travailler dans une ambiance studieuse mais aussi m'avoir fait découvrir le monde de la recherche. Un merci spécial à Tim Hortons sans qui le café et le muffin quotidiens n'auraient pas eu le même effet sur mon travail.

Un grand merci aux représentants de la coopérative qui ont accepté que je mène le projet et m'ont épaulée durant tout le processus. Je remercie très chaleureusement tous les valoristes avec qui j'ai eu l'occasion de discuter, merci de m'avoir fait confiance et de m'avoir partagé votre quotidien en toute sincérité. Rien n'aurait été possible sans vous !

Je ne saurais finir sans remercier ma famille et mes amis pour leur soutien infaillible. Je remercie tout particulièrement mes camarades de maîtrise recherche, Nina Dissler et Alexandre Touw, avec qui j'ai pu partager des moments d'espoir mais aussi de doute, et quelques fins de semaine au travail durant la rédaction. Partager cette aventure avec vous l'a rendue plus agréable.

RÉSUMÉ

La gestion des déchets est un problème bien connu internationalement. Alors que des accords internationaux sur l'environnement, la Convention de Bâle ou l'Accord de Paris encadrent le commerce des déchets pour que chaque pays s'occupe des matières résiduelles qu'il génère, ce sont les municipalités qui s'occupent des systèmes de collecte et de traitement de ces matières dans la plupart des pays. Cependant, ces politiques connaissent des défaillances institutionnelles qui peuvent amener à une gestion des matières résiduelles inefficace dans certains cas. Au moins 33% des 2 millions de matières résiduelles générées chaque année ne sont pas traitées de manière durable (Kaza Silpa, 2018), ce qui entraîne des conséquences graves des points de vue environnementaux (e.g. (Dermatas, 2017; El-Fadel, Findikakis, & Leckie, 1997; Giusti, 2009; Porter & van der Linde, 1995)) et sanitaires (e.g. (Dermatas, 2017; Giusti, 2009; Jarup et al., 2002; Porter & van der Linde, 1995)).

Face à ces limites institutionnelles, des chercheurs ont observé que certaines populations ont de moins en moins confiance dans les gouvernements et choisissent d'entreprendre dans l'informalité (e.g. (Toledo Orozco & Veiga, 2018)). Dans le domaine de la gestion des déchets, cette action se traduit par le recyclage informel. Des personnes, souvent en grande précarité financière, choisissent de sillonner les rues à la recherche de matières valorisables qu'elles vont recycler ou revendre afin d'obtenir un revenu. Ce type d'entrepreneuriat permet à l'entrepreneur de subvenir à ses besoins ainsi qu'à ceux de sa famille tout en aidant l'environnement. Souvent vues comme une solution dans les pays en développement, certains préconisent d'officialiser ces entreprises de recyclage afin d'améliorer les conditions de vie du recycleur mais aussi le développement économique (de Soto, 2007). Ainsi, beaucoup d'organisations ont été créées dans le but d'aider les recycleurs informels à travers l'officialisation de leur activité.

L'économie informelle a beaucoup été étudiée dans la littérature, notamment dans des études de cas concernant les pays en développement. Le domaine d'étude de l'entrepreneuriat connaît également une littérature abondante. Toutefois, peu d'études proposent une explication à l'entrepreneuriat informel (e.g. (Thi Thanh Thai & Turkina, 2013)). Cette explication peut être découpée en plusieurs facteurs : les externes (par exemple, des coûts d'officialisation importants, une concurrence élevée et une culture collectiviste) et les personnels (par exemple, le niveau

d'éducation). Alors que ces études empiriques portent sur les facteurs explicatifs de l'entrepreneuriat informel, peu se sont penchées sur les facteurs décisifs du choix entre secteurs formel et informel. Une étude, empirique, s'est attardée sur les facteurs macroscopiques du choix (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014) alors qu'un seul modèle théorique porte sur le choix des entrepreneurs entre les secteurs formel et informel d'un point de vue microscopique (Sinclair-Desgagné, 2013).

De plus, les études portant sur les explications à entreprendre dans le secteur informel sont toutes issues de cas de pays en développement. Or, l'entrepreneuriat informel existe également dans les pays développés. Dans le domaine de la gestion des déchets, l'entrepreneuriat informel peut se traduire également par la récupération de matières valorisables, mais aussi par la récupération de nourriture ou de contenants consignés. Cette dernière activité est issue d'une limite d'un système de consignment qui est la non-restitution des contenants vides par les citoyens. En effet, certains préfèrent les laisser à l'abandon et d'autres vont alors les récupérer afin de les rendre contre le montant consigné. La question qui se pose alors est la suivante : *Pourquoi les ramasseurs préfèrent-ils le secteur informel au formel dans un pays développé ?*

Cette étude propose de tester les facteurs explicatifs à l'activité de collecte de contenants consignés dans le cas d'une région développée. Cette activité est particulièrement intéressante car elle est partie intégrante de l'économie informelle mais les revenus des ramasseurs sont considérés comme des dons et ne sont donc pas soumis à la même législation que les autres revenus. Cette étude porte sur le cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal qui a choisi une organisation permettant d'optimiser les profits des ramasseurs.

Cette étude de cas se veut exploratoire et suit deux objectifs de recherche :

1. Expliciter un modèle en particulier, celui de la coopérative *Les Valoristes* ;
2. Comprendre les motivations des valoristes de Montréal à choisir d'entreprendre la collecte de contenants consignés dans le secteur informel.

Le choix des valoristes montréalais à entreprendre dans le secteur informel peut s'expliquer selon trois grands thèmes. Le premier est le type d'entrepreneuriat. En effet, la plupart des valoristes sont des personnes en précarité financière. Ils entreprennent par nécessité, ce qui ne laisse pas la place à la réflexion quant au potentiel économique de l'activité si elle était officialisée. Également, le profil du valoriste a un rôle important dans la décision. Son mode de vie influence sa prise de

décision ainsi que sa confiance dans le succès de son entreprise. Enfin, les perceptions des valoristes quant aux politiques d'aide sociale provinciales et fédérales sont négatives. Ainsi, ils n'ont pas confiance dans les gouvernements et choisissent d'entreprendre dans l'informalité.

Pour améliorer la situation actuelle, il serait intéressant d'abord de proposer un premier dépôt permanent au Québec, qui serait géré par la coopérative *Les Valoristes*. Cela permettrait faciliter le dépôt des contenants consignés vides et d'inclure socialement les ramasseurs. Également, les valoristes rendent un service à la société et leurs conditions d'activité doivent être améliorées. Une politique pouvant être proposée est une aide sociale bonifiée à travers une formation appropriée pour réduire les risques d'accident et l'attribution de bons afin que ceux ayant des soucis de santé puissent consulter plus facilement.

ABSTRACT

Waste management is a well-known issue internationally. While international environmental agreements (for example, the Basel Convention or the Paris Agreement) regulate waste trade so that each country deals with the waste it generates, municipalities are responsible for waste collection and treatment systems in most countries. However, these policies have institutional failures that can lead to ineffective waste management in some cases. At least 33% of the 2 million residual materials generated each year are not treated in a sustainable way (Kaza Silpa, 2018), which leads to serious consequences for the environment (e.g. (Dermatas, 2017; El-Fadel, Findikakis, & Leckie, 1997; Giusti, 2009; Porter & van der Linde, 1995) and health (e.g. (Dermatas, 2017; Giusti, 2009; Jarup et al, 2002; Porter & van der Linde, 1995)).

Faced with these institutional limitations, researchers have observed that some people have less and less confidence in governments and choose to undertake in an informal way (e.g. (Toledo Orozco & Veiga, 2018)). In the field of waste management, this action takes the form of informal recycling. People, often in great financial difficulty, choose to walk the streets in search of recyclable materials that they will recycle or resell in order to obtain an income. This type of entrepreneurship allows the entrepreneur to support himself and his family while helping the environment. Often seen as a solution in developing countries, some advocate formalizing these recycling companies in order to improve the recycler's living conditions but also economic development (de Soto, 2007). Thus, many organizations have been created to help informal recyclers through the formalization of their activity.

The informal economy has been extensively studied in the literature, including case studies in developing countries. The field of study of entrepreneurship also has an abundant literature. However, few studies offer an explanation for informal entrepreneurship (e.g. (M. T. T. Thai & Turkina, 2013)). This explanation can be broken down into several factors: external (e.g. high formalization costs, high competition and collectivist culture) and staff (e.g. level of education). While these empirical studies focus on the factors that explain informal entrepreneurship, none of them have examined the decisive factors that determine the choice between the formal and informal sectors. Only a theoretical model on the choice of entrepreneurs between the formal and informal sectors was proposed by Sinclair-Desgagné in 2012.

In addition, the studies on explanations to be undertaken in the informal sector are all based on cases from developing countries. However, informal entrepreneurship also exists in developed countries. In the field of waste management, informal entrepreneurship can also mean the recovery of recoverable materials, but also the recovery of food or returnable containers. This last activity is the result of a limitation of a deposit system, which is the non-return of empty containers by citizens. Indeed, some prefer to leave them abandoned and others will then recover them in order to return them against the amount deposited. The question then arises as follows: *Why do pickers prefer the informal to the formal sector in a developed country?*

This study proposes to test the factors that explain the activity of collecting returnable containers in a developed region. This activity is particularly interesting because it is an integral part of the informal economy, but the income received by collectors is considered as a donation and is therefore not subject to the same legislation as other undeclared income. This study presents a case study of the *Les Valoristes* cooperative in Montreal. This choice of organization was made because it offers the possibility for valuers to help them to optimize their profits. This case study is intended to be exploratory and follows two research objectives:

1. Explain a particular model, that of the cooperative *Les Valoristes*;
2. Understand the motivations of Montreal recyclers to choose to undertake the collection of refundable containers in the informal sector.

The choice of Montreal pickers to be undertaken in the informal sector can be explained according to three main themes. The first is the type of entrepreneurship. Indeed, most appraisers are people in financial difficulty. They undertake out of necessity, which does not leave room for reflection on the economic potential of the activity if it were formalized. Also, the profile of the valuator has an important role in the decision. Her lifestyle influences her decision-making and her confidence in the success of her business. Finally, pickers' perceptions of provincial and federal social assistance policies are negative. As a result, they do not trust governments and choose not to report their income.

To improve the current situation, it would be interesting to propose a permanent depot in Quebec, which would be managed by the cooperative. This would facilitate the deposit of empty refundable containers and socially include pickers. Offering the same service as retailers, the cooperative should be able to receive the bonus from the retailer too. This would allow it to set up the permanent

depot. Pickers also provide a service to society and their working conditions must be improved. One policy that can be proposed is enhanced social assistance through appropriate training to reduce the risk of accidents and the allocation of vouchers so that those with health concerns can consult more easily.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
RÉSUMÉ.....	IV
ABSTRACT	VII
TABLE DES MATIÈRES	X
LISTE DES TABLEAUX.....	XIV
LISTE DES FIGURES.....	XV
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XVI
LISTE DES ANNEXES.....	XVIII
CHAPITRE 1 INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE....	4
2.1 La gestion de la chaîne du recyclage à Montréal	4
2.1.1 Les politiques en vigueur	4
2.1.2 La chaîne du recyclage et ses acteurs.....	5
2.1.3 Les enjeux du recyclage pour la Ville de Montréal.....	8
2.2 Le système de consignation à Montréal	9
2.2.1 Comment s'applique la consigne ?.....	9
2.2.2 La présence de valoristes au sein du système de consigne à Montréal	14
2.3 La problématique de recherche	15
CHAPITRE 3 REVUE DE LITTÉRATURE	17
3.1 La problématique des matières résiduelles dans le monde.....	17
3.1.1 Qu'est-ce qu'un déchet ?.....	17
3.1.2 La gestion des matières résiduelles	18

3.1.3	Les impacts sanitaires et environnementaux d'une gestion inefficace.....	20
3.2	Le cadre institutionnel	23
3.2.1	Les politiques mondiales	24
3.2.2	Les politiques locales	25
3.2.3	Les concepts de société	27
3.2.4	Les initiatives au sein du secteur privé.....	28
3.2.5	Les limites des réglementations actuelles	29
3.3	Une réponse aux défaillances institutionnelles : l'entrepreneuriat informel.....	30
3.3.1	Une définition.....	30
3.3.2	Les différents types d'entrepreneuriat	31
3.3.3	Les facteurs influant l'entrepreneuriat informel.....	34
3.4	L'entrepreneuriat informel dans la gestion des déchets	38
3.4.1	Une activité pluridisciplinaire	38
3.4.2	Quelques cas d'étude dans le monde.....	38
3.5	Le choix d'une étude d'un cas dans un pays développé.....	44
3.5.1	L'informalité dans la gestion des déchets également présente dans les pays développés.....	44
3.5.2	Un modèle décisionnel récapitulatif.....	45
CHAPITRE 4	MÉTHODOLOGIE	48
4.1	La pertinence de l'étude de cas de la coopérative <i>Les Valoristes</i> à Montréal.....	48
4.1.1	Le choix de l'unité d'analyse	49
4.1.2	La pertinence de la méthode de recherche	52
4.2	La conception de l'étude de cas	53
4.2.1	La préparation à la collecte	54
4.2.2	La collecte des données.....	54

4.2.3	L'analyse des données.....	58
CHAPITRE 5 ÉTUDE DE CAS : LA COOPÉRATIVE LES VALORISTES		61
5.1	L'application de la consigne à Montréal	61
5.2	L'activité de valoriste.....	62
5.2.1	Le profil des valoristes	63
5.2.2	Des façons de ramasser hétérogènes	63
5.2.3	Des conditions d'activité difficiles.....	64
5.3	Le rôle de la coopérative	66
5.3.1	Sa genèse	66
5.3.2	Ses objectifs et son fonctionnement	67
5.3.3	Son apport aux valoristes	75
5.4	Le choix du secteur informel par les valoristes.....	76
5.4.1	L'entrepreneuriat de nécessité comme raison	76
5.4.2	Des facteurs explicatifs externes	78
5.4.3	Des facteurs explicatifs personnels	80
CHAPITRE 6 ANALYSE ET DISCUSSIONS.....		83
6.1	Un modèle d'explication	83
6.1.1	Le type d'entrepreneuriat, clef de voûte de la décision.....	85
6.1.2	Le profil du valoriste comme facteur	86
6.1.3	Le contexte institutionnel au cœur de la démarche	87
6.2	Une économie parallèle au service de la société	91
CHAPITRE 7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		95
7.1	Les résultats.....	95
7.2	Les limites de l'étude et les pistes d'amélioration futures	96

7.3	Les recommandations.....	97
7.3.1	L'intégration de la coopérative au sein du système de consignation	97
7.3.2	Une aide sociale bonifiée pour encadrer l'activité de valoriste.....	98
RÉFÉRENCES		100
ANNEXES		117

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 - Tableau des impacts environnementaux majeurs de la GMR (traduit de Giusti, 2009)	
.....	22
Tableau 3.2 - Tableau comparatif des entrepreneuriats de nécessité et d'opportunité	33
Tableau 4.1 - Situations pertinentes pour différentes stratégies de recherche (traduit de Yin, 1989)	
.....	53
Tableau 4.2 - Tableau récapitulatif des sources de données par étape d'étude	58
Tableau 6.1 - Motivations extrinsèques et intrinsèques des valoristes à entreprendre.....	85
Tableau A.1 - Types d'activités informelles dans la gestion des déchets en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient	117
Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste	130
Tableau I.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux apports de la coopérative	139
Tableau J.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs.....	140

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1 - Chaîne du recyclage des matières de l'Agglomération de Montréal	7
Figure 2.2 – Étape 1 du schéma du système de consignation au Québec (inspiré de (Recyc-Québec, 2019a)).....	12
Figure 2.3 - Étape 2 du schéma du système de consignation au Québec (inspiré de (Recyc-Québec, 2019a)).....	13
Figure 3.1 - Schéma du processus de prévention et de gestion des matières résiduelles (inspiré de (Petit)).....	20
Figure 3.2 - Modèle théorique expliquant le choix du secteur informel dans la gestion des déchets	47
Figure 5.1 - Fonctionnement de la coopérative <i>Les Valoristes</i> (inspiré de la Coopérative Les Valoristes, 2019a).....	69
Figure 5.2 - Nombre de contenants consignés récupérés au dépôt fixe en moyenne en une journée (données issues de la Coopérative Les Valoristes)	71
Figure 6.1 - Modèle explicatif issu de l'étude de cas	84
Figure 6.2 - Schéma explicatif du choix du secteur informel par les valoristes suite aux défaillances institutionnelles	90
Figure 6.3 - Schéma simplifié du processus de prévention et de gestion des matières résiduelles dans le cas de l'activité des valoristes	93
Figure F.1 - Poubelle participative dans l'arrondissement Ville-Marie.....	136
Figure F.2 - Poubelle participative dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal	136
Figure G.1 - Photographies du concept d'accrochage de sacs de contenants par les particuliers..	137
Figure H.1 - Affiches issues du projet de médiation culturelle.....	138
Figure H.2 - Affiche issue du projet de médiation culturelle.....	138

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

3RVE	Réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination
ABQ	Association des Brasseurs du Québec
ACV	Analyse de Cycle de Vie
BAPE	Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement
CESM	Complexe Environnemental Saint-Michel
CESU	Chèque Emploi-Service Universel
CMM	Communauté Métropolitaine de Montréal
CRM	Contenant à Remplissage Multiple
CRU	Contenant à Remplissage Unique
GATT	Accord sur les tarifs douaniers et le commerce
GES	Gaz à Effet de Serre
GMR	Gestion des Matières Résiduelles
ICI	Industries, Commerces et Institutions
ISO	Organisme International de Normalisation
LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement
LQE	Loi sur la Qualité de l'Environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
PAYT	Paiement aux déchets (Pay As You Throw)

PED	Pays En Développement
PMGMR	Plan Métropolitain de Gestion des Matières résiduelles
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
REQ	Regroupement des Éco-Quartiers
SDS	Société de Développement Social
TPS	Taxe de Vente Provinciale
TVQ	Taxe de Vente du Québec

LISTE DES ANNEXES

Annexe A Types d'activités informelles dans la gestion des déchets en Afrique de l'Ouest et au Moyen Orient	117
Annexe B Guide d'entretien pour les représentants de la coopérative.....	119
Annexe C Guide d'entretien pour les valoristes.....	121
Annexe D Formulaire de confidentialité	124
Annexe E Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste	130
Annexe F Photographies de poubelles participatives.....	136
Annexe G Photographies du concept d'accrochage de sacs de contenants par les particuliers ..	137
Annexe H Affiches du projet de médiation culturelle.....	138
Annexe I Tableau des citations issues des entrevues liées aux apports de la coopérative	139
Annexe J Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs.....	140

CHAPITRE 1 INTRODUCTION

La durabilité de la gestion des déchets est un enjeu d'actualité. Par déchet, ou matière résiduelle, nous entendons ici « *matière ou objet rejeté par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions, et qui est mis en valeur ou éliminé.* » (Gouvernement du Québec, 2019). La gestion des matières résiduelles (GMR) est ainsi le processus de traitement une fois le déchet produit (Commission Européenne, 2008), qui amène soit à sa valorisation matérielle (par exemple, le recyclage), soit à sa valorisation énergétique, soit à son élimination (enfouissement, incinération ou stockage à ciel ouvert). La prévention des déchets est tout aussi importante et regroupe les actions avant qu'ils deviennent des matières résiduelles (réduction à la source et réparation, réemploi). En 2018, ce ne sont pas moins de 33% des déchets générés mondialement qui n'ont pas été traités durablement et leur quantité ne cesse d'augmenter (Kaza Silpa, 2018). Les résultats de cette inefficacité sont de sérieux impacts sanitaires et environnementaux. En effet, chaque étape du processus de traitement a des conséquences écologiques négatives, à la fois sur l'eau, l'air, les sols, le paysage, le climat (Giusti, 2009) et les écosystèmes (Zinngrebe, 2016). Une mauvaise GMR agit également sur la santé des populations, à travers l'apparition de maladies (e.g. (Dermatas, 2017; Giusti, 2009; Jarup et al., 2002; Viel, Arveux, Baverel, & Cahn, 2000)).

Pour améliorer la qualité de la gestion des déchets, des politiques publiques tentent de l'encadrer. Des accords internationaux environnementaux proposent de réguler le commerce des déchets. Parmi les plus plébiscités par les pays, la Convention de Bâle a pour mandat de « *protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets des déchets dangereux* » (Programme des Nations Unies pour l'Environnement & Convention de Bâle, 1992) et la Convention Cadre des Nations Unies pour les changements climatiques tente d'agir sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de préserver les écosystèmes depuis 1992 (Organisation des Nations Unies, 1992). Ces politiques se traduisent à un niveau local avec des instruments économiques et réglementaires de régulation du commerce des déchets et de la pollution (Perman, Ma, Common, Maddison, & McGilvray, 2011). Dans le secteur privé, des initiatives pour prévenir les déchets sont mises en place, comme le principe d'économie circulaire et la politique des 3RVE (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation énergétique et élimination). Toutefois, ces politiques n'ont pas

les résultats escomptés (Barrett, 1994; Carattini, Baranzini, & Lalive, 2018; Kellenberg & Levinson, 2014; Kinnaman & Takeuchi, 2014; Watkins, Hogg, Mitsios, & al., 2012).

Face aux défaillances des gouvernements à appliquer ces politiques, certains citoyens choisissent d'entreprendre dans l'informalité. L'entrepreneuriat informel regroupe les actions de création, possession et direction d'entreprise dont les activités économiques ne sont pas déclarées mais légales et auraient besoin d'être mieux encadrées (Organisation Internationale du Travail, 2013; Williams, Colin C., 2014). Les facteurs explicatifs de l'entrepreneuriat informel peuvent être regroupés en trois catégories : le type d'entrepreneuriat, les facteurs externes et ceux personnels. En effet, différents types d'entrepreneuriat ont été définis au fil des années dont deux en sont ressortis : celui de nécessité et celui d'opportunité d'affaire (Reynolds, D. Bygrave, Autio, Cox, & Hay, 2003). Un autre type d'entrepreneuriat est présent dans la gestion des déchets : celui de conviction environnementale. Les facteurs externes qui expliquent cette décision sont institutionnels, sociaux et économiques (e.g. (de Soto, 2007; Serviere, 2010; Sinclair-Desgagné, 2013; Thai Thi Thanh & Turkina, 2014)) alors que les facteurs personnels sont issus de l'environnement de l'entrepreneur (e.g. (Hipsher, 2013; Williams, C. Collins & Youssef, 2013)) et de ses caractéristiques psychologiques (Sinclair-Desgagné, 2013).

Les explications trouvées à l'entrepreneuriat informel sont essentiellement issues d'études empiriques portant sur des pays en développement (PED). Face à ces activités informelles, la littérature préconise d'officialiser les activités (e.g. (de Soto, 2007; Hipsher, 2013; Marchese & Potter, 2015)) et beaucoup d'organisations ont vu le jour en ce sens pour aider les entrepreneurs. Toutefois, l'entrepreneuriat informel existe également dans les pays développés (Bureau & Fendt, 2010). Dans la gestion des déchets, il se traduit soit par la récupération de matières valorisables ou de nourriture, soit par la collecte de contenants consignés. Certains acteurs ont choisi d'entreprendre dans le secteur informel (e.g. (Bordeleau & Batellier, 2015)). Il est donc intéressant de comprendre pourquoi ils ont effectué ce choix et si les facteurs explicatifs sont différents de ceux des PED. Une organisation a été recensée comme aidant les ramasseurs en leur offrant la possibilité de continuer à récupérer dans l'informalité : la coopérative *Les Valoristes* à Montréal.

À travers une étude de cas de cette coopérative, ce mémoire tente de répondre à la problématique de recherche suivante : *Pourquoi les ramasseurs préfèrent-ils le secteur informel au formel dans un pays développé ?* Afin de comprendre le contexte de l'étude, le chapitre 2 propose une

description de la gestion des matières recyclables à Montréal et explicite notamment le système de consignation québécois. Ensuite, dans l'optique de comprendre la problématique de recherche, le chapitre 3 propose une revue de littérature sur la gestion des matières résiduelles en général ainsi que sur l'entrepreneuriat informel, ses différents facteurs explicatifs et propose quelques cas d'études succincts d'organisations aidant les recycleurs informels dans différents PED. La méthodologie de l'étude de cas est ensuite détaillée dans le chapitre 4. Le chapitre 5 correspond à l'étude de cas en elle-même et est organisée selon deux axes : le fonctionnement de la coopérative et les explications du choix des valoristes. Enfin, une analyse de ces facteurs sera effectuée à la lumière de la revue de littérature, suivie d'une discussion sur les apports de l'activité de valoriste à la société. Un dernier chapitre aura pour objectif de résumer les résultats, d'énoncer des recommandations et de discuter des limites et des approches futures possibles du projet.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE L'ÉTUDE ET PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Ce chapitre propose une première approche de la problématique de recherche. Il contextualise la gestion des matières recyclables à Montréal et ses principaux enjeux. Une réponse à ces derniers, le système de consignment québécois est explicité à l'aide d'une description de son fonctionnement et d'un de ses enjeux principaux : la présence de valoristes. Enfin, la problématique de recherche est définie.

2.1 La gestion de la chaîne du recyclage à Montréal

2.1.1 Les politiques en vigueur

La gestion des déchets au Canada est très encadrée. Au niveau fédéral, le Ministère de l'Environnement et des Changements Climatiques a réparti les responsabilités ainsi : *« les administrations municipales sont responsables de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets ménagers, alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux sont chargés de l'établissement de politiques et de programmes de réduction des déchets, de l'accréditation et de la surveillance des installations de gestion des déchets et de leurs activités. »* (Environnement et Changements Climatiques Canada, 2019). Bien que le gouvernement fédéral laisse le soin aux municipalités, aux provinces et aux territoires de gérer les déchets, il réglemente les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité à travers certains articles de la Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement (LCPE) (Becklumb, 2013).

D'un point de vue provincial, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) est donc en charge des politiques de gestion des déchets. La plus importante est la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles issue de la LQE, elle établit les objectifs à atteindre et donne aux municipalités la responsabilité des matières résiduelles des citoyens. Un de ses objectifs est le recyclage à 70% des matières issues de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal) (Gouvernement du Québec, 2019b). Afin de le respecter,

la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) établit un plan d'actions tous les cinq ans. Appelé Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), il propose des mesures à appliquer par les villes de l'agglomération. La Ville de Montréal se base sur celui-ci dans son Plan directeur de Gestion des Matières Résiduelles pour sa gestion des matières résiduelles (GMR). Plus particulièrement, les consignes pour la collecte des matières recyclables sont gérées par les municipalités qui ont chacune leurs règlements. Aussi, dans le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), il existe le Règlement sur la compensation pour les services municipaux, issue de la LQE. En vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, il définit le concept de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) et son modèle d'application au Québec. En effet, un régime de compensation existe en vue d'obliger les entreprises à compenser financièrement les municipalités pour la gestion de leurs matières recyclables. Les ICI paient un montant à Éco-Entreprises Québec et RecyclesMédias qui le transfèrent à Recyc-Québec, qui lui est en charge de redistribuer l'argent aux municipalités.

2.1.2 La chaîne du recyclage et ses acteurs

La gestion des matières résiduelles est donc très encadrée au Canada et au Québec, plus particulièrement celle des matières recyclables. À Montréal, la gestion de la chaîne du recyclage est tout aussi importante. Environ cent soixante mille tonnes de matières recyclables sont produites chaque année au sein de l'Agglomération de Montréal. En 2017, ce sont plus de cent soixante-trois mille tonnes de matières recyclables qui ont été collectées (Ville de Montréal, 2018). Les matières concernées par la collecte sélective sont le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal. Lorsqu'elles sont entrées au centre de tri en 2014, les matières type fibres représentaient 59,4%, le verre 13,5%, les matières plastiques 11,8% et les métaux 3,2% (Roberge, 2017).

La chaîne du recyclage peut être séparée en dix étapes dont le schéma récapitulatif se trouve dans la figure 2.1. Les trois premières étapes sont de la responsabilité des arrondissements qui définissent les consignes et choisissent les acteurs. La Ville a cependant un regard sur leurs activités, elle a notamment émis un appel d'offres commun à plusieurs arrondissements en ce qui concerne la collecte et le transport des matières recyclables. La première étape est le tri par les citoyens. Ici, ce sont les Montréalais qui effectuent le tri chez eux de façon pêle-mêle, c'est-à-dire

qu'ils mélangent toutes les matières recyclables dans leur bac ou sac de récupération. La seconde étape est la collecte, à laquelle le transport peut être rattaché. La collecte et le transport consistent en la récupération des bacs de recyclage auprès des citoyens et au dépôt de ceux-ci au centre de tri. Ces étapes sont effectuées soit par les arrondissements en régie directe, comme Ahunstic-Cartierville, soit par des entreprises privées comme Ricova sur le Plateau Mont-Royal. En général, la collecte s'effectue une fois par semaine.

Une fois les matières arrivées au centre de tri, celui-ci s'occupe de les trier afin de les mettre en ballots pour le plastique et le papier/carton ou en vrac pour le verre. Cette étape est déterminante dans la gestion des matières recyclables car la qualité des matières sortantes va conditionner tout le reste de la chaîne du recyclage. Jusque fin 2018, le tri était effectué par la société Rebutis Solides Canadiens Inc. (RSC), groupe TIRU, au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM). Un nouveau contrat a été octroyé à La Compagnie de Recyclage de papiers MD Inc., filiale de TIRU également, pour un nouveau centre de tri d'une capacité de cent mille tonnes par an à Lachine. Une fois mises en ballots, les matières sont vendues par le centre de tri. Trois choix s'offrent alors au centre pour les vendre : soit à un courtier, comme Berga Recycling, qui s'occupera lui-même de les revendre par la suite, soit à une entreprise locale comme Cascades ou Enviroplast, soit à une entreprise à l'étranger – généralement en Asie du Sud-Est. Les trois étapes de collecte, transport et tri correspondent à la récupération et sont effectuées au sein de la ville de Montréal.

Ensuite, les matières sont conditionnées puis transformées afin de créer un nouveau produit qui pourra être commercialisé. Ces deux dernières étapes constituent le recyclage. Elles peuvent être effectuées par des entreprises différentes, auquel cas une vente après conditionnement a lieu, ou par la même entreprise, comme Cascades actuellement.

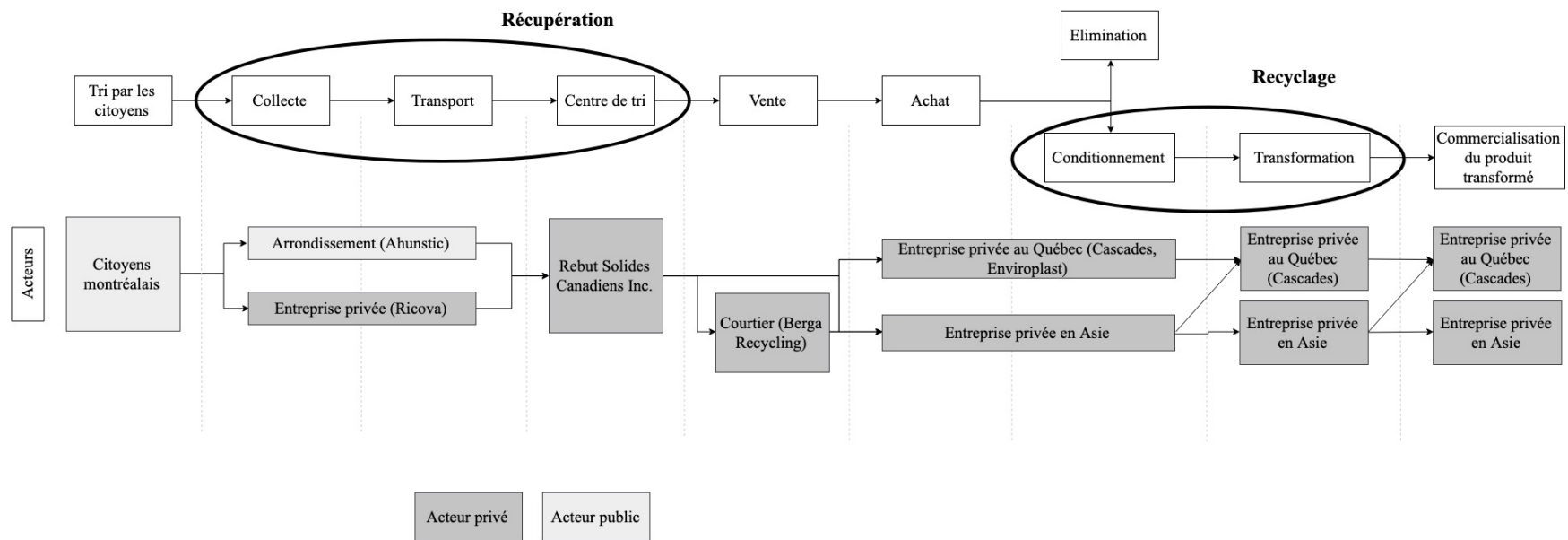


Figure 2.1 - Chaîne du recyclage des matières de l'Agglomération de Montréal

2.1.3 Les enjeux du recyclage pour la Ville de Montréal

Alors que la Ville de Montréal s'occupe de la récupération des matières recyclables, la plupart des matières issues du centre de tri sont envoyées à l'étranger et notamment dans des pays en développement pour être recyclées. Cependant, depuis quelque temps, plusieurs pays du Sud choisissent de réduire les importations des déchets provenant des pays du Nord afin d'améliorer leur propre gestion des déchets. Parmi eux, la Chine depuis 2017 avec sa politique « National Sword » et récemment l'Inde dont la loi sur le bannissement des importations de déchets plastiques est entrée en vigueur le 1^{er} Mars 2019. Ce resserrement des marchés engendre une chute des prix des matières recyclables (papier/carton, plastique, métal, verre) et touche quasiment tous les pays du Nord. Il les contraint à devoir accumuler de plus en plus de matières recyclables localement et à trouver rapidement des solutions afin d'éviter l'enfouissement. Le Québec a été durement atteint par cette crise du recyclage et notamment la Ville de Montréal. Son principal centre de tri, le CESM, a dû entreposer des ballots de matières recyclables dans sa cour à cause de la politique chinoise avant de trouver acheteur dans un autre pays d'Asie environ un an après le début de la crise. Le centre de tri peinant à faire des profits, la Ville de Montréal s'est vue contrainte de verser environ vingt-neuf millions de dollars canadiens en 2018 suite à une renégociation de contrat afin d'y inclure un partage des pertes et des profits. Émerge ici un premier enjeu qui est la maîtrise des coûts par les différents acteurs afin de permettre la durabilité de l'activité, qui est d'ordre public et ne peut être écartée. Pour y parvenir, les acteurs doivent jouer sur la qualité des matières issues du tri, qui a une place primordiale dans la récupération au sein de la Ville de Montréal. Elle est le principal facteur influant sur les débouchés possibles et ainsi sur leur revente.

Un deuxième enjeu est la traçabilité des matières. En effet, lorsque les matières triées sont vendues à l'étranger, la Ville n'a aucune donnée sur le lieu et l'organisme qui les récupère. Elle ne peut donc savoir si elles seront conditionnées et transformées ou si elles seront incinérées ou enfouies. Ce manque de traçabilité est un frein à l'atteinte des objectifs issus de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment, celui d'un taux de recyclage de 70% minimum. Dans ces conditions, la Ville ne peut calculer que le taux de récupération des matières.

De plus, un autre enjeu est la granularité de l'information obtenue. Il est difficile d'obtenir des informations précises sur le déroulement de la gestion des déchets à Montréal ainsi que sur la

description des matières tout au long du processus. Ce manque de précision ne permet pas d'analyser la chaîne en détail et donne lieu parfois à des recommandations et des prises de décisions inadéquates face à la gestion des matières résiduelles réelles.

Aussi, un quatrième enjeu est la présence de débouchés pour les matières issues du tri. Actuellement, les matières sortant du centre de tri du CESM n'ont pas une qualité suffisante pour être toutes achetées par des recycleurs locaux. Une des explications est la contamination des ballots par le verre (Genest, St-Pierre, & Hardy, 2013). Ce manque de qualité des ballots ne permet pas certaines transformations en nouveaux produits, ce qui provoque parfois, également, l'incinération et/ou l'enfouissement de certaines matières triées. Une autre forme de recyclage peut être la valorisation énergétique. Cependant, beaucoup de citoyens québécois voient cette solution uniquement comme de l'incinération de déchets.

Enfin, un dernier enjeu est le rôle des citoyens dans la chaîne du recyclage. Pour que la qualité des ballots soit améliorée, il faut que les citoyens comprennent l'importance de trier les matières recyclables. Cet enjeu est un des plus compliqués car, avec la récente crise du recyclage, les citoyens commencent à perdre confiance dans le recyclage des matières et pensent que leurs efforts sont vains.

2.2 Le système de consignation à Montréal

2.2.1 Comment s'applique la consigne ?

Une solution d'optimisation de traitement des matières recyclables est le système de consignation. Grâce à « *la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement* » (Recyc-Québec, 2018) lors de son retour, les produits consignés récupérés sont triés directement à la source puis réutilisés ou conditionnés et recyclés en fonction de leur type. Il améliore la qualité des matières triées et facilite leur traçabilité mais aussi permet d'impliquer les citoyens dans la chaîne du recyclage. Le gouvernement du Québec a mis en place un système de consignation permettant la récupération de deux types de contenants en 1984. Le système de consignation est régi par la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans

des contenants à remplissage unique et par le Règlement sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses. Le premier type de contenants visé par la consigne concerne les contenants à remplissage multiple (CRM). Gérés par des ententes privées entre les industries, les CRM sont des contenants de bière de couleur brune pouvant être réutilisés au minimum dix fois (Brassard, 2009). Le second type concerne les contenants à remplissage unique (CRU) dont ceux de bière et ceux de boissons gazeuses (cannettes). Chaque type de CRU a son entente. L'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière est administrée par Recyc-Québec alors que l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses l'est par Boissons Gazeuses Environnement (BGE). Chacune prévoit un taux de récupération des CRU de 75%.

Le fonctionnement du système de consignation est résumé dans le schéma 2.2 et 2.3. Dans un premier temps, les embouteilleurs, les brasseurs et les importateurs doivent demander un permis de distribution des contenants à Recyc-Québec. S'il est accepté par le MELCC, chaque embouteilleur/brasseur/importateur devient membre d'une des Ententes, en fonction du type de CRU qu'il s'apprête à distribuer. À ce stade, deux possibilités s'offrent à eux : soit ils deviennent récupérateurs, auquel cas ils récupèrent les contenants directement auprès des détaillants, soit ils choisissent d'être non-récupérateurs et la récupération des contenants est effectuée par un tiers. Une fois le permis attribué, les embouteilleurs, les brasseurs et les importateurs perçoivent la consigne auprès des détaillants en échange des contenants consignés. La totalité de l'argent perçu par les embouteilleurs, les brasseurs et les importateurs auprès des détaillants est reversée à BGE ou à Recyc-Québec en fonction de l'Entente signée. Les détaillants vendent ensuite les contenants aux consommateurs qui leur paient également la consigne. Dans un second temps, les consommateurs ramènent les contenants consignés vides et sont alors remboursés par les détaillants. Des équipements, appelés gobeuses, récupèrent également les CRU de boissons gazeuses. Ensuite, les détaillants redonnent les contenants vides aux embouteilleurs, brasseurs et importateurs : soit ces derniers sont récupérateurs et l'échange se fait directement, soit ils sont non-récupérateurs, auquel cas les détaillants donnent les contenants vides à un tiers et sont remboursés par les embouteilleurs, les brasseurs et les importateurs. À cette étape, les détaillants perçoivent également une prime par contenant récupéré pour leur tri et leur entreposage. Les embouteilleurs, les brasseurs et les importateurs envoient alors les CRU vides à un conditionneur pour les recycler et gardent les CRM pour les réutiliser. Enfin, Recyc-Québec et BGE remboursent le montant de la

consigne et des primes aux embouteilleurs, brasseurs et importateurs en fonction du nombre de contenants vides envoyés au conditionneur. Dans le cas des CRU, un collecteur, tels que Consigne Action ou Recycan, les amène ensuite à un conditionneur, TOMRA par exemple pour les cannettes. Après écrasement pour l'aluminium et fonte pour le verre, les conditionneurs vendent la nouvelle matière première à des recycleurs. Pour les CRM, les contenants sont directement réutilisés.

ÉTAPE 1 : Vente de contenants consignés remplis

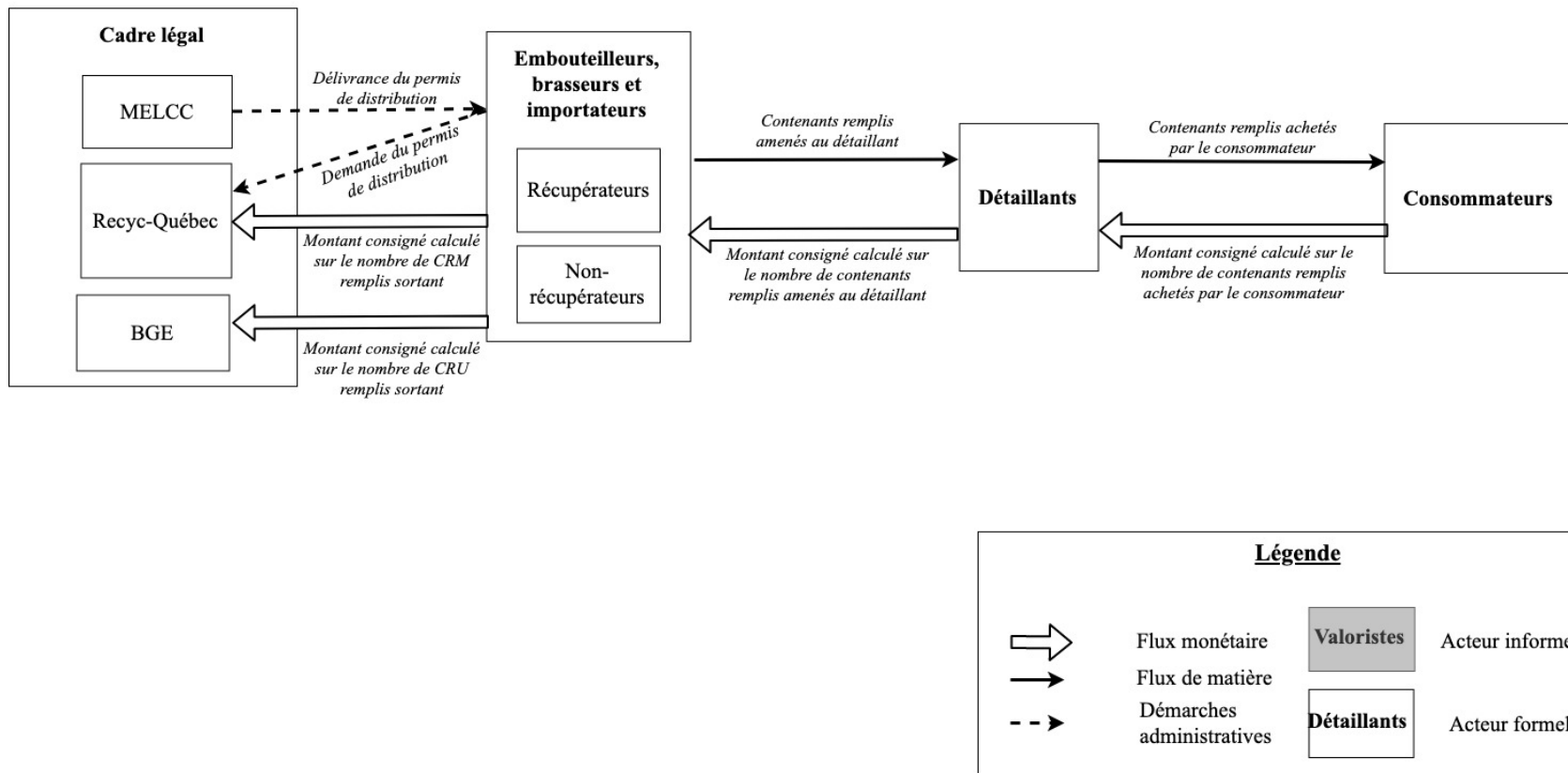


Figure 2.2 – Étape 1 du schéma du système de consignation au Québec (inspiré de (Recyc-Québec, 2019a))

ÉTAPE 2 : Récupération des contenants consignés vides

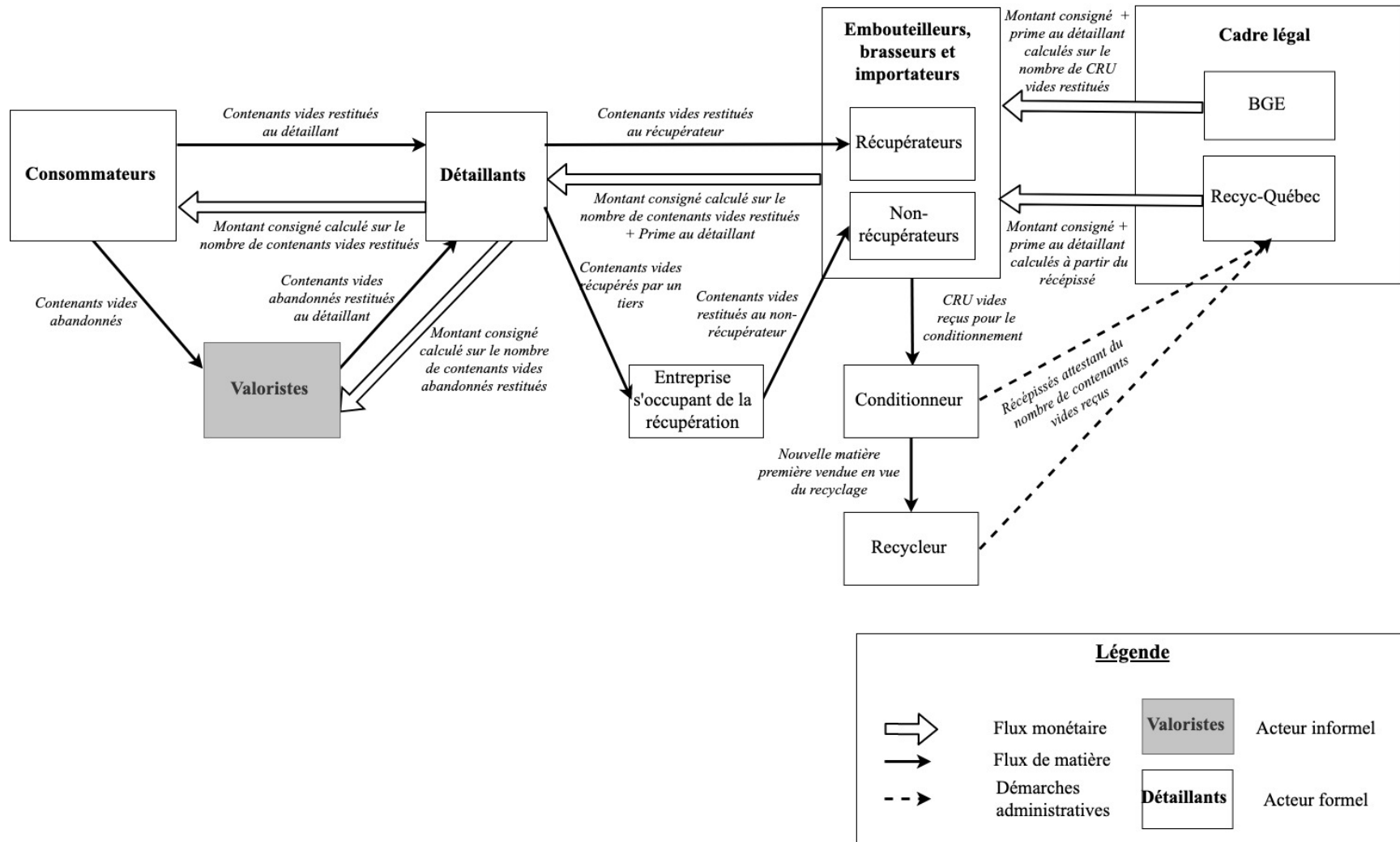


Figure 2.3 - Étape 2 du schéma du système de consignation au Québec (inspiré de (Recyc-Québec, 2019a))

2.2.2 La présence de valoristes au sein du système de consigne à Montréal

Le système de consignation a des résultats mitigés au Canada avec des taux de récupération des CRU variant de 45% à 86% et des taux variant de 91% à 100% pour les CRM (Morawski, Wilcox, & Millette, 2018). Le Québec est en bonne position avec des taux de récupération respectifs de 71% et 95% en 2016 (Morawski et al., 2018). Cependant, les Ententes demandent un taux de récupération des CRU de 75% minimum. Les embouteilleurs, les brasseurs et les importateurs ne le respectant pas, ils se voient obligés de payer des montants incitatifs à Recyc-Québec tous les ans, calculés à partir du nombre de contenants manquants pour atteindre cet objectif (Recyc-Québec, 2019b).

Une des explications est que les consommateurs ne ramènent pas tous les contenants vides consignés. Certains les déposent dans leur bac de collecte sélective et d'autres les laissent à même la rue ou dans les parcs. Au printemps 2016, 15,8% des déchets sauvages étaient des contenants de boissons dont près d'un tiers étaient des contenants consignés (Batellier & Vazquez Tagliero, 2016). Dans ce cas, certains citoyens les ramassent et les ramènent aux détaillants afin de récupérer le montant consigné. Appelés valoristes, ils sont de plus en plus nombreux à Montréal depuis quelques années (Bordeleau & Batellier, 2015). Alors que certains pratiquent cette activité de manière ponctuelle, d'autres l'ont choisie comme activité de revenu principal. Les valoristes récupèrent les contenants consignés à la fois dans les secteurs hors-foyer mais aussi auprès des ICI. Beaucoup ont conclu des ententes officieuses avec des ICI ou même des citoyens directement pour récupérer leurs contenants consignés vides gratuitement. Tous ont décidé de ne pas déclarer cette activité et sont partie intégrante du secteur informel au Québec.

Afin de les aider à optimiser leurs ressources financières, la coopérative de solidarité Les Valoristes a vu le jour en 2012 dont la mission principale est de « *favoriser et appuyer, dans une approche de gestion inclusive et participative, la récupération des matières consignées, recyclables et réutilisables par les valoristes, ainsi que faire connaître et reconnaître l'importance de leur contribution* » (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019b). Son objectif premier est d'implanter un dépôt de consigne permanent pour faciliter l'activité des valoristes. La particularité

de la coopérative est qu'elle optimise les revenus des valoristes en les laissant exercer l'activité de façon informelle.

2.3 La problématique de recherche

L'entrepreneuriat informel est un phénomène bien connu de la littérature et est souvent étudié de manière empirique. Alors qu'il est décrit comme un phénomène majeur dans les pays en développement (e.g., (Hipsher, 2013; Portes, Blitzler, & Curtis, 1986; Williams, C. Collins & Youssef, 2013; Zen, Noor, & Yusuf, 2014)), de plus en plus d'études pointent son importance dans les pays développés (e.g., (Marchese & Potter, 2015; Maritz, 2004; Williams, Colin C., 2007; Williams, Colin C. et al., 2017)). Bien que son importance semble corrélée négativement au PIB d'un pays (Williams, Colin C. et al., 2017), son économie représentait tout de même 10 à 20% du PIB des pays développés en 2010 (Bureau & Fendt, 2010). Face à cet impact conséquent, la littérature affirme que les désavantages sont plus nombreux que les avantages si un gouvernement choisit le laisser-faire face à la situation (Marchese & Potter, 2015). De Soto explique notamment que l'entrepreneuriat informel n'est pas efficace des points de vue social et économique car il ne permet pas la capitalisation des biens et donc réduit le développement économique d'un pays (de Soto, 2007). En effet, la formalisation des activités des entrepreneurs informels contribuerait à la croissance économique mais aussi à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement (de Soto, 2007; Hipsher, 2013) mais aussi développés. Plusieurs types de politiques sont proposés afin de promouvoir la formalisation des activités comme celles de dissuasion, d'incitation ou encore de persuasion (Marchese & Potter, 2015). De ce fait, beaucoup d'organismes se créent afin d'aider à la formalisation de l'activité des entrepreneurs informels. Elles sont de tous types, allant de l'ONG à l'entreprise privée, en passant par des coopératives. La plupart proposent aux entrepreneurs de se regrouper afin de travailler ensemble et de déclarer leurs revenus. Lorsque des valoristes à Montréal ont été interrogés quant à leur avis sur la formalisation de leur activité, beaucoup ont répondu qu'ils préféreraient continuer à ne pas déclarer leur revenu issu du ramassage car c'était une des raisons de leur choix lorsqu'ils ont commencé leur activité (Bordeleau & Batellier, 2015). Un questionnement apparaît alors : *Quels sont les facteurs qui expliquent la décision de ne pas déclarer leur revenu issu de la collecte ?*

Aussi, dans le domaine de la gestion des déchets, les recycleurs informels sont en général présents dans les pays en développement. Leur activité correspond au ramassage de matières recyclables dans les poubelles publiques et à leur revente ensuite. Il existe peu de recycleurs informels dans les pays développés et ils opèrent différemment. Certains vont également ramasser des matières recyclables pouvant être revendues mais d'autres peuvent avoir une activité plus spécifique, celle de la récupération et de la restitution de contenants consignés. Cette activité informelle légèrement différente est encore très peu étudiée dans la littérature. De plus, la coopérative *Les Valoristes* à Montréal propose aux valoristes de continuer d'exercer leur activité de façon informelle contrairement à d'autres organismes. Une autre question se pose alors : *Quel est le rôle de la coopérative dans l'activité des valoristes à Montréal ?*

Ces deux questionnements peuvent être regroupés dans la question de recherche suivante, qui sera celle à laquelle nous tenterons de répondre : ***Pourquoi les ramasseurs préfèrent-ils le secteur informel au formel dans un pays développé ?*** Le secteur formel correspondant à l'officialisation de leur activité auprès des institutions. L'objectif de cette recherche est double :

1. Expliciter un modèle en particulier, celui de la coopérative *Les Valoristes* ;
2. Comprendre les motivations des valoristes de Montréal à choisir d'entreprendre la collecte de contenants consignés dans le secteur informel.

Pour ce faire, une étude de cas exploratoire sur la coopérative *Les Valoristes* a été entreprise à l'aide d'entreviens semi-dirigés de ramasseurs informels.

CHAPITRE 3 REVUE DE LITTÉRATURE

Cette revue de littérature a pour but d'expliquer l'apparition de l'entrepreneuriat informel dans la gestion des déchets ainsi que de le définir pour donner un cadre d'étude théorique aux motivations des ramasseurs à préférer le secteur informel. Dans un premier temps, une définition de la gestion des déchets sera donnée et l'importance de son efficacité expliquée. Dans un second temps, les politiques institutionnelles qui encadrent cette gestion des déchets sont explicitées ainsi que leurs limites, celles-ci justifiant l'apparition de l'entrepreneuriat informel. Ensuite, l'entrepreneuriat informel est défini et les facteurs explicatifs amenant au choix du secteur informel également. Des applications de l'entrepreneuriat informel au domaine de la gestion des déchets sont proposées grâce à des descriptions de cas dans le monde. Enfin, le choix du cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal est justifié à la clarté des éléments de la revue de littérature et un modèle d'étude théorique issu des facteurs de décision à entreprendre dans le secteur informel étudiés dans la littérature est proposé.

3.1 La problématique des matières résiduelles dans le monde

3.1.1 Qu'est-ce qu'un déchet ?

Le secteur des déchets est un enjeu de taille internationale. Définir le terme « déchet » est par ailleurs complexe (Thurer, Tomaevi, & Stevenson, 2017). Alors que Porter (2002) le définit comme une « *chose dont nous ne voulons pas* », la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) du Québec, donne une définition assez précise qui prend en compte le processus de création de la matière résiduelle : « *tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon* ». Dans ces deux cas et dans les autres définitions (Programme des Nations Unies pour l'Environnement & Convention de Bâle, 1992), un déchet est vu comme une matière dont nous voulons nous débarrasser et qui est destinée à l'élimination. Ce type de déchet peut être appelé « déchet ultime ». Cependant, certaines matières destinées à l'abandon sont

valorisables. Ajoutées aux déchets ultimes, elles constituent les matières résiduelles. Dans ce contexte, la définition donnée par le Gouvernement du Québec est la suivante : « *matière ou objet rejeté par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions, et qui est mis en valeur ou éliminé.* » Les matières résiduelles valorisables peuvent alors être séparées en deux catégories : les matières résiduelles compostables ou matières organiques et les matières résiduelles recyclables. Afin d'intégrer à la fois ces notions de valorisation et d'élimination, cette étude se basera sur la définition du Gouvernement du Québec. Le terme « déchet » sera employé en ce sens et considéré comme un synonyme de « matière résiduelle ». Les déchets comprendront les trois catégories de matières résiduelles énoncées ci-dessus : les déchets ultimes, les matières résiduelles compostables et les matières résiduelles recyclables, excluant les matières spécifiques comme les matières dangereuses. À noter que les déchets solides correspondent aux déchets ultimes et aux matières résiduelles recyclables.

Actuellement, plus de deux milliards de tonnes de matières résiduelles sont produites chaque année dans le monde et des prévisions affirment que leur poids devrait atteindre 3,4 milliards de tonnes d'ici à 2050 (Kaza Silpa, 2018). La composition des matières résiduelles est quant à elle différente en fonction du niveau de développement du pays : plus le pays a un niveau de développement élevé, moins il produit de déchets organiques mais plus de déchets solides (Kaza Silpa, 2018). Face à cet enjeu, beaucoup d'études montrent que les populations se sentent de plus en plus concernées par l'environnement (Shwom et al., 2015), notamment que plus leur niveau de vie sera élevé, plus elles seront alertes aux changements climatiques et à ses conséquences (Pezzey, 1989). Toutefois, cet engouement peine à se traduire en actions concrètes (Kollmuss & Agyeman, 2002), bien que certains fassent attention à leur production de matières résiduelles et agissent pour l'environnement que ce soit de façon quantitative – produire moins de déchets – ou qualitative – produire autant de déchets mais avec des emballages écologiques (Kinnaman & Takeuchi, 2014).

3.1.2 La gestion des matières résiduelles

Au vu de la quantité de ces matières et en fonction des caractéristiques de celles-ci, différents systèmes de gestion sont mis en place. Aucune définition précise du terme « gestion des matières résiduelles » (GMR) n'a été trouvée dans les législations canadienne et québécoise. La définition

considérée dans ce mémoire sera donc issue de la directive 2008/98/EC de l'Union Européenne. À ce sens, la GMR est caractérisée par la gestion du déchet une fois qu'il a été émis. Elle succède à la prévention des matières résiduelles qui correspond aux activités concernant le produit avant qu'il ne devienne une matière résiduelle. Afin de faciliter la compréhension des différentes notions, la GMR dans sa globalité a été schématisée dans la figure 3.1. Elle comprend donc la collecte et le transport des matières résiduelles, la réutilisation d'un produit à une autre fin que la première utilisation, le recyclage, la valorisation énergétique et l'élimination. Le recyclage correspond à la transformation de la matière résiduelle en un nouveau produit. La valorisation énergétique consiste en l'élimination des matières résiduelles dont le résultat sera la création d'énergie qui pourra être utilisée par la suite. La réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique constituent la valorisation des matières résiduelles car ces différentes étapes amènent une valeur ajoutée à la matière résiduelle. L'élimination est l'action de se débarrasser d'une matière résiduelle et se divise en deux catégories, l'incinération et l'enfouissement ou la mise en décharge.

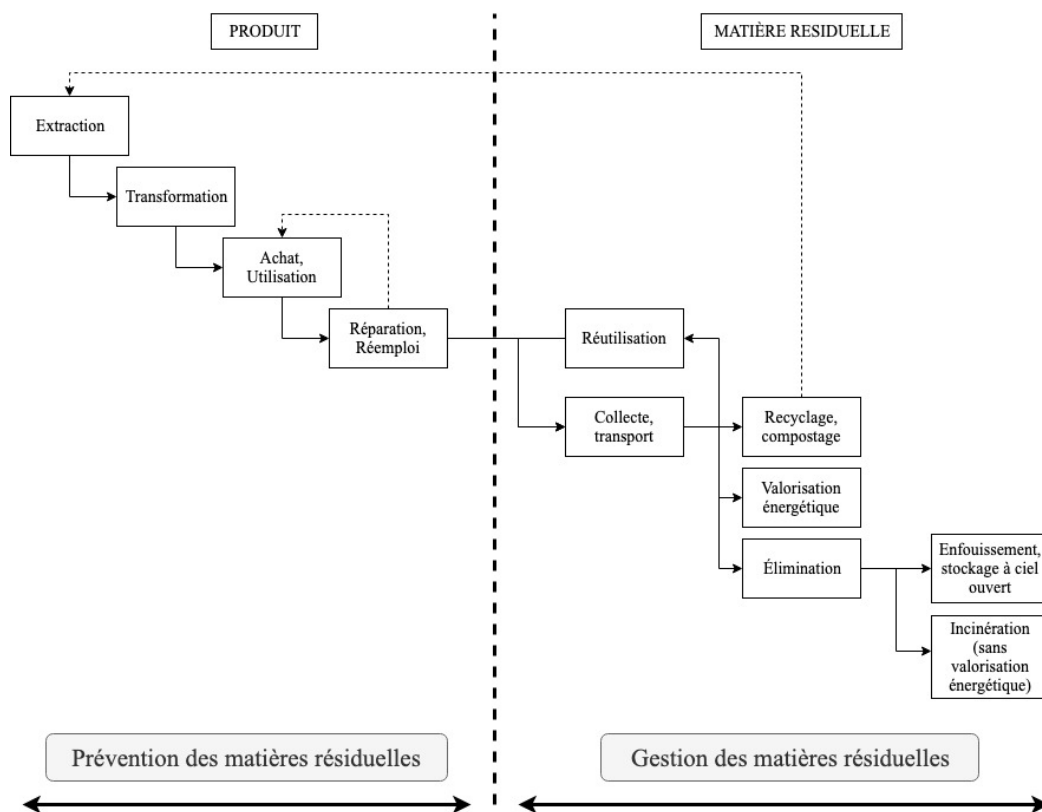


Figure 3.1 - Schéma du processus de prévention et de gestion des matières résiduelles (inspiré de (Petit))

Alors que les déchets organiques sont de plus en plus compostés dans les pays développés, le reste des matières résiduelles peine à être traité et prend souvent le chemin de l'élimination. Au total, ce sont 33% des matières qui ne sont pas traitées de manière durable dans le monde (Kaza Silpa, 2018).

3.1.3 Les impacts sanitaires et environnementaux d'une gestion inefficace

Ce manque d'efficacité dans la GMR se traduit par des conséquences écologiques graves. En 2015, le Programme de Développement Durable a été signé par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), il contient dix-sept objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici à 2030. Ces ODD peuvent être répartis en cinq thèmes fondamentaux : l'humanité ou les

personnes, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats mondiaux (Zhang & Alexander, 2017). La GMR entre en jeu dans la plupart de ces objectifs et particulièrement dans les objectifs 3 (Santé et bien-être), 6 (Eau propre et assainissement), 12 (Consommation et productions durables) et 14 (Vie aquatique) (Tan & Li, 2017) qui sont regroupés dans les thèmes de l'humanité et de la planète. En effet, la GMR a un impact direct sur la dégradation de l'environnement et sur la santé des citoyens. Aussi, l'environnement et la santé étant étroitement liés, le premier a un impact direct sur le deuxième et la GMR a également un impact indirect sur la santé dans ces cas-là, comme le montre la figure ci-dessous. Chaque étape du processus de gestion des déchets est cause d'impacts environnementaux et sanitaires.

La gestion des déchets dégrade l'environnement, elle entraîne notamment une augmentation des taux de pollution (Porter & van der Linde, 1995). Chaque étape impacte à la fois la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Le transport émet une grande quantité de gaz à effet de serre (GES). Les décharges à ciel ouvert ainsi que les sites d'enfouissement contaminent le sol et les nappes phréatiques, notamment par la présence de substances toxiques (El-Fadel et al., 1997). Les nappes phréatiques correspondent à 98% de l'eau potable (Dermatas, 2017) et, si elles ne sont pas traitées, c'est ensuite l'eau proposée aux populations qui devient inapte à la consommation (National Ground Water Association, 2016). Ajouté à cela, le recyclage rejette des eaux usées et l'incinération émet dans l'air nombre de substances toxiques comme du soufre ou du monoxyde de carbone (Giusti, 2009). Un tableau récapitulatif des effets de chaque étape de la GMR se trouve ci-dessous. La GMR agit également de façon négative sur les écosystèmes (Zinngrebe, 2016). Aussi, plus une gestion des déchets emploiera la phase d'élimination (enfouissement, stockage à ciel ouvert ou incinération sans valorisation énergétique) dans son système, plus elle dégradera l'environnement.

Tableau 3.1 - Tableau des impacts environnementaux majeurs de la GMR (traduit de Giusti, 2009)

	<i>Eau</i>	<i>Air</i>	<i>Sol</i>	<i>Paysage</i>	<i>Climat</i>
<i>Enfouissement</i>	Lixiviat (métaux lourds, composés organiques synthétiques)	CO ₂ , CH ₄ , odeur, bruit, COVs	Métaux lourds, composés organiques synthétiques	Effet visuel, vermine	Pire option pour les émissions de gaz à effet de serre (GES)
<i>Incinération</i>	Retombée de polluants atmosphériques	SO ₂ , NO ₂ , N ₂ O, HCl, HF, CO, CO ₂ , dioxines, furanes, HAPs, COVs, odeur, bruit	Cendres volantes, résidus inflammables	Effet visuel	Émissions de GES
<i>Compostage</i>	Lixiviat	CO ₂ , CH ₄ , poussière, odeur, COVs, bioaérosols	Impact mineur	Effet visuel	Peu d'émissions de GES
<i>Épandage</i>	Bactéries, virus, métaux lourds	Bioaérosols, poussière, odeur	Bactéries, virus, métaux lourds, HAPs, BPCs	Vermine, insectes	Peu d'émissions de GES
<i>Recyclage</i>	Eaux usées	Poussière, bruit	Enfouissement des résidus		Émissions de GES mineurs
<i>Transport</i>	Déversements	CO ₂ , SO ₂ , NO ₂ , odeur, bruit, poussière	Déversements		Contribution significative de CO ₂

Note: CO₂ = Dioxyde de carbone, CH₄ = méthane, COVs = composés organiques volatiles, SO₂ = dioxyde de soufre, NO₂ = dioxyde d'azote, N₂O = protoxyde d'azote, HCl = acide chlorydrique, HF = acide fluorique, CO = monoxyde de carbone, HAPs = hydrocarbures aromatiques polycliniques, BPCs = biphényles polychlorés. Les émissions de GES sont évaluées excluant la valorisation énergétique.

L'objectif 3 des ODD, Santé et Bien-être, est également le plus touché par les matières résiduelles. Cet objectif a pour but de « *permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge* » (Programme des Nations Unies pour le Développement, 2015). L'exposition des travailleurs à des substances toxiques à chaque étape de la GMR est une des causes de l'apparition de certaines maladies, qu'elles soient graves ou chroniques (Giusti, 2009). Il a été démontré que l'enfouissement a un lien avec l'apparition de maladies cardio-vasculaires (Jarup et al., 2002) dans certaines régions et que l'incinération peut causer certains cancers tels que des lymphomes non-hodgkiniens (Viel et al., 2000). Les populations à proximité de ces lieux de traitement sont également exposées aux mêmes substances que les travailleurs. Elles le sont davantage dans les pays en développement où l'élimination est la principale activité de traitement des matières résiduelles. De façon indirecte, la gestion des déchets peut provoquer des maladies comme l'asthme ou des soucis cardio-vasculaires en jouant sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et le réchauffement climatique. Aussi, les caractéristiques de la GMR ne sont pas les seules causes d'impacts sanitaires, la quantité importante de déchets en est une également. Lorsque les matières résiduelles sont stockées de façon abondante dans les décharges, des glissements de terrain peuvent avoir lieu. Ceux-ci se font de plus de plus nombreux et causent le décès de centaines de personnes – aux Philippines en 2000, en Indonésie en 2005 et en Éthiopie en 2017 pour n'en citer que quelques-uns (Dermatas, 2017).

3.2 Le cadre institutionnel

Dans ce contexte, les pays réagissent en proposant des politiques publiques de renforcement de la gestion des déchets afin de réduire ses impacts mais, bien que beaucoup signent des ententes globales proposées par les institutions internationales, chaque gouvernement prend des décisions plus ou moins strictes.

3.2.1 Les politiques mondiales

À l'ère de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, le commerce des déchets est de plus en plus important. Beaucoup de pays développés exportent leurs matières résiduelles dans des pays en développement, comme le Canada qui a été le neuvième pays exportateur de déchets dans le monde sur la période 1992-2012 (Bernard, Claire, Vergne, & Warin, 2014; Organisation des Nations Unies). Les pays ont tout intérêt à coopérer entre eux s'ils veulent avoir un impact significatif dans le secteur des déchets.

Parmi les politiques mondiales les plus connues dans le secteur, la première est la Convention de Bâle. Signée par 181 pays en 1992, elle a pour mandat de « *protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets des déchets dangereux* » (Programme des Nations Unies pour l'Environnement & Convention de Bâle, 1992). Elle propose un contrôle des flux de déchets dangereux entre les pays signataires. S'apercevant que les pays développés exportaient la plupart de leurs matières résiduelles dans les pays en développement, certains membres de la Convention de Bâle ont proposé un amendement en 1994 afin de bannir l'export de déchets dangereux de pays développés vers des pays ne faisant pas partie de l'OCDE. Cet amendement n'a pas reçu assez de signatures pour être ratifié. Toutefois, l'Union Européenne a décidé de l'appliquer dans sa directive CE 1013/2006. Dans le cadre de la Convention de Bâle, un groupe de travail appelé Household Waste Partnership, dont la première réunion a eu lieu en Mai 2018 à l'Île Maurice, étudie les différents modèles de GMR et en tire les bonnes pratiques pour donner des conseils aux pays en ayant besoin.

Dans le domaine des déchets chimiques, les Conventions de Rotterdam et de Stockholm sont les plus importantes. La première, proposée en 1998, est une entente entre les pays signataires quant au commerce des produits chimiques, elle permet à un pays de choisir les produits chimiques qu'il veut ou peut importer. La seconde interdit aux pays signataires d'utiliser certains produits chimiques nocifs pour l'environnement.

Dans une démarche touchant à l'environnement dans son ensemble mais dont la gestion et le commerce des déchets est un enjeu, plus de 195 pays ont signé et ratifié la Convention cadre des Nations Unies pour les changements climatiques de 1992 qui a pour but de « *stabiliser les concentrations de GES à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du*

système climatique » (Organisation des Nations Unies, 1992). Parmi les initiatives proposées par cette convention, ont lieu chaque année des conférences des parties signataires, connues sous l'abréviation de COP. Durant la COP21 de Paris en 2015, la dernière coopération internationale a abouti à la signature de l'Accord de Paris dont le but est de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C. Depuis, les solutions proposées au niveau des systèmes de GMR et leurs impacts environnementaux et sanitaires sont étudiés en fonction de cet objectif.

Au vu de la complexité des accords mondiaux, des initiatives régionales ont vu le jour afin de régir le secteur des déchets et notamment leur commerce, comme la Convention de Bamako mise en vigueur en 1998 qui interdit, entre autres, l'importation de matières résiduelles dangereuses sur le continent africain ou la Convention de Waigani de 2001 qui interdit l'exportation de déchets radioactifs vers les pays du Forum des Îles Pacifiques.

3.2.2 Les politiques locales

Les pays essaient également de contrôler le commerce des déchets et ses impacts environnementaux et sanitaires à travers le monde. Certains mettent en place des politiques locales sur l'application d'instruments économiques afin d'internaliser les coûts de pollution qui sont liés à la gestion des déchets. Ces politiques locales permettent un meilleur contrôle et sont considérées comme plus efficaces que les politiques mondiales dans l'internalisation des coûts de pollution (Copeland, 2012).

Les premières politiques locales sont celles qui concernent les restrictions du commerce des matières résiduelles. Alors que l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) impose les principes directeurs du commerce international aux pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en favorisant les accords de libre-échange, il autorise, par son article XX publié en 1994 (Organisation Mondiale du Commerce, 1994), des exceptions si la santé des populations et/ou l'environnement et les ressources naturelles sont en jeu dans un secteur concerné. Dans ce contexte, certains pays choisissent des instruments économiques de restriction que sont principalement des taxes sur l'importation des déchets en fonction de leur type et de leur qualité, des permis d'importation ou des interdictions pures et simples d'importation de certains déchets.

Le cas de la Chine, premier pays importateur de déchets au monde en 2012 (Kellenberg, 2012), et de sa politique « National Sword » mise en place en 2017 est un excellent exemple de ce type de politiques. Le pays a choisi d'interdire l'importation de vingt-quatre types de matières résiduelles recyclables dans les secteurs du papier/carton et du plastique (Margolis) et d'imposer une qualité plus importante du reste des ballots de matières recyclables importées. Un autre exemple pouvant être cité est la mise en place de taxes à l'importation de vêtements usagés par certains pays de l'Afrique de l'Ouest (de Freytas-Tamura) qui réduit les exportations de vêtements et de chaussures de seconde main des pays du Nord dans le but de développer leurs propres industries textiles.

Le second type de politiques locales concerne la régulation de la pollution à l'intérieur du pays. Elles se traduisent par deux types d'instruments : les réglementaires et les économiques. Les premiers peuvent se traduire par des émissions de licences, un contrôle sur les technologies utilisées, un contrôle sur la localisation de l'activité ou encore l'application de quotas (Perman et al., 2011). Font partie des instruments économiques les taxes, les permis échangeables et les subventions (Perman et al., 2011). L'application de taxes est l'instrument le plus choisi actuellement. Adopté par les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en 1972, le principe pollueur-payeur consiste en l'application de taxes auprès des pollueurs afin d'internaliser leur coûts de pollution. Ces taxes sont dites pigouviennes, le principe ayant été inventé par Arthur Pigou dans les années 1920. Leur domaine d'application dans le secteur des déchets est large. Pour ne citer que quelques exemples, elles se traduisent par des taxes sur les sacs plastiques en Inde afin d'inciter les citoyens à utiliser des sacs recyclables (Kinnaman & Takeuchi, 2014) ou encore un système de taxes par paiement aux déchets (« Pay As You Throw » ou PAYT) pour inciter les citoyens au tri sélectif. Proposé par Fullerton dans les années 1990 (Fullerton & Kinnaman, 1995), le système PAYT peut se traduire par quatre types de taxation : sur le volume, sur le poids, sur le nombre de sacs remplis ou sur la fréquence de remplissage des containers (Watkins et al., 2012). Dans le domaine privé, il existe la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) qui est également un système de taxes pigouviennes. Elle propose de faire payer les entreprises en fonction de la quantité de matières résiduelles qu'elles émettent afin d'internaliser les coûts de traitement de celles-ci. La REP est appliquée dans nombre de pays, notamment au Canada et en France. Certains gouvernements ont aussi le souci d'impliquer les citoyens dans la régulation des politiques sur l'environnement, comme le Québec qui a mis en place le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE). Lorsque ces politiques sur la

régulation de la pollution n'arrivent pas au résultat escompté, les politiques sur le commerce des déchets sont une bonne solution de secours (Copeland, 1994).

Plus les populations ont un niveau de vie développé, c'est-à-dire plus le niveau de développement du pays est élevé, plus elles se sentent concernées par l'environnement (Pezzey, 1989). Suivant cette logique, plus le pays est développé, plus son contexte institutionnel est strict en termes de pollution de l'environnement et de gestion des déchets.

3.2.3 Les concepts de société

Afin de réduire les impacts environnementaux des déchets, plusieurs concepts et initiatives ont été proposées. Actuellement, la plupart des sociétés utilisent un modèle de gestion des déchets linéaire avec une importante consommation des ressources par extraction et transformation en produit fini puis par une distribution et une utilisation du produit pour se traduire en la production de matières résiduelles lorsque le produit est en fin de vie. La dernière étape aboutit majoritairement à leur élimination (Institut EDDEC, 2018). Or, dans ce modèle, les ressources sont considérées en quantité infinie, ce qui n'est pas le cas. Afin de limiter l'utilisation des ressources et de prévenir la quantité de déchets industriels, le concept d'économie circulaire a vu le jour. Elle est considérée comme un « *système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités* » (Institut EDDEC, 2018).

Dans le prolongement de cette idée, le concept des « 3RVE » vise également à être de plus en plus appliqué. Il propose de gérer les produits usagés de la façon hiérarchique suivante : réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation et enfin élimination. Le but de cette initiative est d'inciter à la fois les entreprises et les citoyens à réduire la quantité de matières résiduelles. Les projets d'économie circulaire et des 3RVE sont portés à la fois par des entreprises et par des organismes publics comme Recyc-Québec et Éco-Entreprises Québec.

3.2.4 Les initiatives au sein du secteur privé

Aussi, les déchets industriels sont un enjeu majeur dans la GMR. Dans le secteur privé, les initiatives sont tout aussi nombreuses, à commencer par les normes et certifications. Le Québec impose notamment aux entreprises susceptibles de polluer l'environnement l'obtention d'une autorisation environnementale afin de pouvoir entamer leur activité. Délivrée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), elle a pour but l'évaluation de l'impact environnemental de l'entreprise. Aussi, de plus en plus de normes environnementales voient le jour ces dernières années. Parmi elles, les plus connues sont la famille de normes ISO 14 000 sur le management environnemental qui définit, entre autres, les pratiques de gestion du cycle de vie dans le domaine des affaires afin d'entreprendre de manière durable. Les normes ISO 14 040 et 14 044 proposent différents modèles d'analyse de cycle de vie (ACV) pour chaque secteur de l'entreprise, allant de celle des produits à celle des ressources financières, en passant par l'analyse de la communication et de la responsabilité sociétale de l'entreprise (Organisation internationale de normalisation, 2009). L'ACV d'un produit (norme ISO 14 001) est une analyse de ses impacts environnementaux du « berceau au tombeau », elle prend en compte la gestion des matières résiduelles issues de son cycle de vie. Alors que les normes ISO 14 000 s'appliquent à la gestion environnementale, d'autres normes se penchent sur les pratiques de gestion et sur le management de la qualité. Respectivement, la famille de normes ISO 13 030 sur les déchets - dont fait partie, entre autres, la norme ISO 15 270 :2008 sur la valorisation des déchets plastiques - et la famille de normes ISO 9001 :2015 peuvent être citées. D'autres programmes pouvant déboucher sur des certifications sont également proposés par des associations comme l'Association internationale des déchets solides (ISWA). Facultatifs, ces normes et certifications s'imposent toutefois comme des références dans le commerce des déchets (Kellenberg, 2012). D'autres initiatives existent, comme la symbiose industrielle qui propose de créer un réseau entre des entreprises afin de garder les matières résiduelles et de les valoriser, par exemple en créant de l'énergie pour une autre entreprise. Ainsi, certaines entreprises vont être proactives en décidant d'adapter leur stratégie de façon durable grâce à, entre autres, ces types d'initiatives.

3.2.5 Les limites des réglementations actuelles

À première vue, le secteur des matières résiduelles est bien encadré. Toutefois, les accords internationaux n'ont pas l'effet escompté. La plupart des pays sont signataires de ces accords. Or, plus il y a de signataires d'un accord, moins ce dernier amènera à de résultats concrets (Barrett, 1994). Les résultats de la Convention de Bâle concordent notamment avec cette affirmation car il n'existe aucun lien entre son application et une réduction possible des flux commerciaux des déchets (Kellenberg & Levinson, 2014), qui était l'un de ses objectifs initiaux. De plus, lorsque deux pays ratifient la Convention, une augmentation de 22% des échanges commerciaux a été observée (Kellenberg & Levinson, 2014). En ce sens, la Convention de Bâle n'a pas atteint ses objectifs et elle peut être vue comme un outil de légitimation du commerce des déchets plutôt que de réduction (Basel Action Network, 2011). Ces résultats mitigés ont donné naissance à l'existence d'un paradis des déchets. Mentionné et démontré pour la première fois par Kellenberg en 2012, le paradis des déchets concerne l'exportation de matières résiduelles de pays développés, ayant des coûts de traitement plus élevées dus à une réglementation plus stricte, vers les pays en développement dont les normes en termes de qualité sont moins contraignantes (Kellenberg, 2012). Aussi, plusieurs (Birdsall & Wheeler, 1993; Pethig, 1976; Tobey, 1990) ont émis l'hypothèse qu'un autre résultat serait la présence d'un paradis des pollueurs. Celui-ci correspondrait à la délocalisation de la production en biens intensifs en pollution vers des pays ayant des politiques plus laxistes. Cette hypothèse tente d'être démontrée dans la littérature depuis mais les résultats sont pour l'instant peu convaincants (Candau & Dienesch, 2017; Grether, Mathys, & de Melo, 2012; Javorcik & Wei, 2004). Ainsi, les défaillances des politiques environnementales amènent les gouvernements des pays en développement à être dans l'obligation de gérer une quantité plus importante de matières résiduelles et une augmentation de leur taux de pollution alors que les pays développés pensent agir positivement pour l'environnement.

Une solution face à cette nouvelle situation pourrait concerner les politiques locales qui sont plus efficaces que les globales (Copeland, 2012). Parmi elles, l'application de taxes pigouviennes issues du concept PAYT donne des résultats convaincants sur le court terme dans les pays développés (Carattini et al., 2018; Thomas, 2017; Watkins et al., 2012) et semble prometteuse dans les pays ayant peu de ressources pour la gestion des déchets (Kling, Seyring, & Tzanova, 2016). Seulement,

les taxes environnementales ont des effets positifs sur la prévention des matières résiduelles et sur le recyclage uniquement si les coûts sont assez conséquents pour émettre une réflexion auprès du consommateur car, s'ils sont trop élevés, le consommateur aura tendance à voir les taxes environnementales comme punitives et il pourrait déposer ses poubelles chez ses voisins afin de ne pas payer les taxes (Carattini et al., 2018) et/ou au déversement illégal (Watkins et al., 2012), ce qui est de plus en plus le cas (Kinnaman & Takeuchi, 2014). Une difficulté actuelle pour les gouvernements et municipalités est donc de trouver la juste balance financière. À travers cet exemple, nous pouvons remarquer que leur enjeu le plus important est de réussir à faire prendre conscience aux citoyens de l'importance d'une gestion des déchets durable afin qu'ils s'impliquent dans les démarches de prévention et de recyclage des matières résiduelles (Halvorsen, 2012), dans l'intérêt environnemental.

Les initiatives au sein du secteur privé, dernière solution, sont intéressantes et promettent de bons résultats mais elles ne sont pas encore assez ancrées dans le paysage pour que leur impact soit mesuré. Elles constituent toutefois une vision à long terme mais ne permettent pas de régler les problèmes issus de la gestion des déchets sur le court terme actuellement.

3.3 Une réponse aux défaillances institutionnelles : l'entrepreneuriat informel

3.3.1 Une définition

Face à ces politiques environnementales connaissant des limites dans leur application, certains citoyens décident de gérer les situations par leurs propres moyens, souvent de façon informelle. Une économie informelle - appelée également économie non-déclarée, économie sous-terrain, économie de l'ombre ou économie cachée (Koufopoulou, Williams, Vozikis, & Souliotis, 2019) - émerge alors. Cette économie a été définie lors de la Résolution de la Conférence Internationale du Travail de 2002 comme « *toute activité économique réalisée par des travailleurs ou des unités économiques qui n'est pas couverte ou est insuffisamment couverte -selon la loi ou en pratique- par des dispositions officielles.* » (Organisation Internationale du Travail, 2013) et fait suite au

terme « secteur informel » qui ne prenait pas en considération les caractéristiques de l'emploi ou du travailleur (Organisation Internationale du Travail, 2013). Dans le domaine de la récupération de déchets, il est estimé que 15 à 25 millions de recycleurs informels exercent dans le monde (Organisation Internationale du Travail, 2012).

Ce type d'économie peut être décrit comme suivant un cercle vicieux (Light, 2013). Il apparaît des suites de défaillances des gouvernements à impliquer les citoyens dans l'économie formelle. Dès lors, certains vont choisir de travailler de façon informelle, ce qui va entraîner une baisse de la demande officielle en biens et une hausse de celle non-officielle. Ainsi, de plus en plus d'entreprises informelles vont se créer. Face à ce développement, les gouvernements vont réagir et mener des politiques rigoureuses afin de rétablir l'économie formelle. Les entrepreneurs informels vont perdre leur activité et donc leur revenu, ce qui engendrera une hausse de la pauvreté. Les gouvernements devront alors être plus tolérants, ce qui laissera le champ libre aux entrepreneurs pour reprendre leur activité et l'économie informelle réapparaîtra.

Au sein de l'économie informelle, il existe deux grandes catégories de travailleurs : les employés et les entrepreneurs. Les valoristes étant généralement des entrepreneurs à leur compte, la deuxième catégorie sera celle étudiée. L'entrepreneuriat informel est défini ainsi par Colin C. Williams dans un rapport pour l'OCDE comme ceci : « *les entrepreneurs informels sont des personnes impliquées activement dans la création/possession/direction d'une entreprise qui est engagée dans des transactions monétaires non-déclarées et donc non-soumises aux systèmes de droit, de taxe et de sécurité sociale mais qui est légale sous tous les autres aspects.* » (Williams, Colin C., 2014). L'activité des valoristes de Montréal est en adéquation avec cette définition car les transactions monétaires sont légales puisque issues de la consigne bien que non-déclarées.

3.3.2 Les différents types d'entrepreneuriat

Afin de mieux comprendre les motivations des recycleurs à entreprendre une activité, il convient d'expliquer les différents types d'entrepreneuriat. Ils s'appliquent à la fois dans les secteurs officiel et informel. Ils sont considérés au nombre de deux, celui d'opportunité et celui de nécessité, et sont apparus pour la première fois dans le rapport de l'année 2002 du Global Entrepreneurship Monitor

(Reynolds et al., 2003). L'entrepreneuriat d'opportunité fait suite à « *l'identification d'une occasion d'affaire* » (St-Jean & Duhamel, 2018) dont l'entrepreneur se servira pour faire du profit. A contrario, l'entrepreneuriat de nécessité existe par obligation et est issu d'une nécessité de gagner un revenu pour subvenir aux besoins quotidiens (Williams, C. Collins & Youssef, 2013).

Il est important de bien distinguer les deux types d'entrepreneuriat. Alors que le premier a un objectif de rentabilité à long terme (Acs, Desai, & Hessels, 2008) et propose donc un plan d'actions stratégique, le second a un objectif à court terme qui est de nourrir le foyer familial (Hipsher, 2013). De ce fait, l'entrepreneuriat de nécessité a pour but de « nourrir le foyer familial » (Hipsher, 2013) et n'a aucun impact sur le développement économique d'un pays alors que celui d'opportunité a un impact positif significatif (Acs & Varga, 2005). Les entrepreneuriats de nécessité et d'opportunité peuvent également être définis par, respectivement, les motivations extrinsèques et intrinsèques (Liao, Welsch, & Pistrui, 2001). Celles extrinsèques sont dites « négatives » et correspondent, par exemple, au taux de chômage ou à l'absence d'alternative (Giacomin, Janssen, & Guyot, 2016), elles amènent au démarrage d'une activité par défaut (Amit & Muller, 1995). Quant aux motivations intrinsèques, elles sont dites « positives » et sont de l'ordre de la recherche du profit ou le désir d'indépendance (Giacomin et al., 2016). Elles entraînent un entrepreneuriat par choix (Amit & Muller, 1995) qui commence par une phase de création (ex : réaliser un plan d'affaire) (Giacomin et al., 2016), leur amenant souvent plus de succès que ceux par défaut (Amit & Muller, 1995). Un tableau récapitulatif se trouve ci-dessous. À première vue, les deux types d'entrepreneuriat sont opposés mais lorsque le fait d'entreprendre de façon informelle entre en jeu, le choix entre les deux est plus subtil et la réalité réside plus dans une combinaison des deux types (Williams, Colin C. & Youssef, 2014). Aussi, lors de ce choix, lorsque l'écart devient de plus en plus important entre les possibles bénéfices issus de l'entrepreneuriat de nécessité et ceux issus de celui d'opportunité, quasiment aucun projet de nécessité ne sera lancé dans le secteur formel mais ceux d'opportunité le seront presque tous (Sinclair-Desgagné, 2013). En d'autres termes, le type d'entrepreneuriat joue sur le choix du secteur entre formel et informel, et inversement.

Tableau 3.2 - Tableau comparatif des entrepreneuriats de nécessité et d'opportunité

<i>Entrepreneuriat de nécessité</i>	<i>Entrepreneuriat d'opportunité</i>
- Objectif à court terme - Motivations extrinsèques (<u>ex</u> : chômage, aucune alternative, contrainte familiale) - Entrepreneuriat par défaut - Démarrage rapide	- Objectif à long terme - Motivations intrinsèques (<u>ex</u> : repérage d'une occasion d'affaire, désir de profit) - Entrepreneuriat par choix - Phase de création (<u>ex</u> : réalisation d'un plan d'affaire, demande de financement)

Dans le domaine de la GMR, de plus en plus de personnes choisissent de ramasser des déchets sauvages de façon volontaire afin de les remettre dans le circuit de la gestion des déchets et de permettre de les traiter voire de les recycler lorsqu'ils peuvent l'être. Beaucoup pratiquent cette activité de façon informelle et sans support organisationnel mais des organisations commencent également à se créer pour encadrer cette démarche. Elles sont de tous types, allant de l'entreprise privée (par exemple, Alison's Adventures) en passant par les associations (par exemple, Respect Planet en France et Let's Do It en Slovaquie). La Ville de Montréal a quant à elle mis en place une plateforme en ligne qui propose une organisation encadrée de « corvées de propreté » aux citoyens. Ces corvées sont des randonnées dans des quartiers prédéfinis dont le but est de ramasser les déchets sauvages et de les trier afin de les réinsérer ensuite dans le circuit de traitement qui leur correspond. Des initiatives citoyennes sont aussi présentes comme le défi #TrashTagChallenge qui consiste à laver un endroit et poster des photos avant/après de la situation sur les réseaux sociaux, ou encore le phénomène de « Plogging » qui propose de ramasser les déchets sauvages lors d'une course à pied. Toutes ces personnes permettent de réinsérer des déchets sauvages dans le circuit de gestion des déchets. Ainsi, elles internalisent indirectement les coûts de gestion des déchets sauvages. Elles agissent avec comme principal moteur la conviction environnementale, ainsi le nom d'entrepreneuriat de conviction sera donné à ce dernier type. Celui-ci n'a encore jamais été cité dans la littérature, il est donc intéressant d'étudier s'il fait aussi partie des déterminants des valoristes.

3.3.3 Les facteurs influant l'entrepreneuriat informel

En parallèle de l'étude des types d'entrepreneuriat, la littérature a également cherché à expliquer les différents facteurs influant le choix d'entreprendre dans le secteur informel. La découpe en les deux catégories suivantes a été choisie pour plus de facilité : ceux externes et ceux internes. Les facteurs explicatifs décrits ci-dessous forment une liste non-exhaustive.

3.3.3.1 Les facteurs externes

Tout d'abord, les facteurs externes correspondent aux paramètres extérieurs à la personne. Ils ont beaucoup été étudiés dans la littérature car les données sont plus faciles à récolter sur le terrain. Les facteurs institutionnels sont les premiers à avoir été mis en lumière. En effet, un des premiers chercheurs à avoir décrit l'économie informelle ainsi que certains paramètres explicatifs institutionnels est Hernando de Soto, économiste péruvien, dans son livre *L'Autre Sentier, la révolution informelle dans le Tiers-Monde* en 1986 (Denis, 1994). À l'aide d'études empiriques, il explique comment la législation et le contrôle de l'économie par l'État engendre le déploiement d'une économie informelle. Il confirmera ensuite sa thèse avec la parution d'un second livre qui met l'accent sur la difficulté des citoyens à devenir propriétaires et son impact sur l'économie des pays. Ce dérèglement des droits de propriété amène en effet à l'économie informelle et à la présence d'un « capital mort » qui, s'il devenait formel, permettrait aux pays en développement d'atteindre une forte croissance économique (de Soto, 2007). Il met notamment l'accent sur la lenteur des administrations à délivrer les documents ainsi que sur les coûts souvent trop importants pour les citoyens. Sinclair-Desgagné émet également l'hypothèse de l'élimination de la bureaucratie pour éliminer le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013). Aussi, de Soto affirme que plus une société aura des réglementations floues, plus l'entrepreneuriat informel sera présent (de Soto, 2007). Cette thèse sera confirmée par la suite (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014).

Aussi, les facteurs sociaux sont ceux qui influencent le plus l'entrepreneuriat informel (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014). La culture a une place primordiale dans le choix d'entreprendre de manière informelle. Entre autres, une culture patriarcale va décourager l'entrepreneuriat informel

alors qu'une collectiviste aura l'effet inverse (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014). En effet, les femmes occupent une place importante dans le domaine de l'entrepreneuriat informel et que, lorsqu'elles vivent dans une culture patriarcale, elles s'occupent en priorité du foyer avant de lancer une activité (Bruce, 1999). Dans ce cas, elles ne sont également pas soutenues par les institutions dans leur démarche (Baughn, Chua, & Neupert, 2006). Dans le cas d'une culture collectiviste, le fait que la société soit tournée vers l'individu plutôt que l'individualisme (Mueller & Thomas, 2001) est une explication possible.

Viennent enfin les facteurs macroéconomiques comme influence sur l'entrepreneuriat informel. L'avancement économique d'un pays est un facteur clé dans la prise de décision. Plus un pays sera développé, plus l'entrepreneuriat informel laissera la place au formel (Serviere, 2010). Cela est notamment dû aux entreprises créées par nécessité qui laissent petit à petit leur place à celles d'opportunité mais aussi au fait que les populations auront tendance à préférer être employé plutôt qu'entrepreneur afin de gagner plus d'argent rapidement (Acs et al., 2008). Également, la mondialisation a un rôle dissuasif important (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014). Lorsqu'un pays décide de s'ouvrir au marché mondial, les entreprises étrangères vont commencer à concurrencer les entreprises locales (Grossman, 1984), notamment par les prix, ce qui pourrait entraîner une délocalisation des activités dans certains cas (Colantone & Sleuwaegen, 2008). Cela implique alors que, lorsqu'il existe une concurrence élevée, l'entrepreneuriat formel sera choisi (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014). Le taux de chômage a également une influence sur l'entrepreneuriat. Moins il sera élevé ou plus le chômage sera avantageux pour les bénéficiaires, moins ceux-ci choisiront d'entreprendre une activité, notamment informelle (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014).

3.3.3.2 Les facteurs internes

Les facteurs internes correspondent aux caractéristiques propres d'un individu qui souhaite entreprendre. Alors qu'une littérature importante existe sur les aspirations d'un entrepreneur à démarrer une entreprise officielle (e.g. (Ajzen, 1991; Gartner, Shaver, Gatewood, & Katz, 1994; Krueger, 2009)), peu de chercheurs se sont heurtés à celles le liant à l'entrepreneuriat informel, notamment de façon empirique. Les premiers facteurs personnels pouvant être identifiés sont ceux issus de l'environnement dans lequel la personne évolue. En premier lieu, plus son niveau

d'éducation sera élevé, plus il y a de chances qu'elle choisisse le secteur formel (Hipsher, 2013). Cette affirmation est directement liée à celle expliquant que le niveau de développement d'un pays est corrélé positivement au choix du secteur formel (Serviere, 2010). La tradition familiale a aussi un rôle lors de la prise de décision entre secteurs informel et formel (Williams, C. Collins & Youssef, 2013). Enfin, le mode de vie de l'entrepreneur est également un facteur clé dans son choix (Williams, C. Collins & Youssef, 2013). Si l'entrepreneur aspire à des relations commerciales simplifiées, alors il choisira de se tourner vers le secteur informel. Aussi, un second type de facteurs internes sont les caractéristiques psychologiques de l'entrepreneur. Étudiés dans un modèle théorique par Sinclair-Desgagné, ils sont expliqués dans la section 3.3.3.3.

3.3.3.3 Le modèle théorique du choix de l'entrepreneur entre les secteurs formel et informel de Sinclair-Desgagné (2013)

Alors que les facteurs proposés ci-dessus expliquent le choix de l'entrepreneuriat informel, peu de papiers de recherche se sont concentrés sur le choix entre les secteur formel et informel. Parmi eux, Sinclair-Desgagné a proposé un modèle théorique sur l'influence des caractéristiques entrepreneuriales dans le choix du secteur dans son article *Informal versus Formal New Venture : A Choice Analysis and Some Policy Implications* paru en 2013 dans le livre *Entrepreneurship in the Informal Economy* (Thi Thanh Thai & Turkina, 2013). À travers son modèle de décision simple, l'auteur étudie trois facteurs externes et trois facteurs personnels qui expliqueraient le choix de l'entrepreneur entre le secteur informel et le formel.

Tout d'abord, certains facteurs explicatifs sont externes, comme les coûts d'officialisation de l'entreprise (de Soto, 2007), le ratio coûts/avantages à devenir officiel et les alternatives d'obtenir un revenu en cas d'échouage. En effet, l'entrepreneur étudie les coûts de procédures administratives afin de créer son entreprise officiellement. Ces coûts ne sont pas uniquement monétaires mais aussi horaires, le temps passé à effectuer des démarches administratives est tout aussi important dans la décision. Ainsi, plus il est coûteux de créer une entreprise dans le secteur formel, plus il est probable que l'entrepreneur choisisse le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013). Aussi, lorsqu'une personne décide d'entreprendre une activité, elle étudie en amont la rentabilité possible de son activité afin de définir si elle intéressante financièrement. Dès lors, plus

la rentabilité financière d'entreprendre de façon formelle sera élevée, plus il sera probable que l'entrepreneur choisisse ce secteur (Sinclair-Desgagné, 2013). En d'autres termes, si les bénéfices d'entreprendre dans le secteur formel sont de plus en plus conséquents par rapport à ceux effectués dans le secteur informel, alors l'entrepreneur se tournera plus probablement vers le premier secteur (Sinclair-Desgagné, 2013). Enfin, quand un entrepreneur effectue son choix, il évalue les alternatives de revenus qui s'offrent à lui. Plus les alternatives face à l'auto-entrepreneuriat seront intéressantes, alors moins il y aura de chances que l'entrepreneur choisisse le secteur formel. Cette proposition est à comprendre d'un point de vue macroéconomique. Elle signifie que, par exemple, lorsque les possibilités d'emplois et les aides financières sont importantes, l'entrepreneur préférera le secteur informel pour démarrer son activité car il ne se risquera pas à la perte de son revenu s'il échoue. De ce fait, meilleurs seront les opportunités d'obtenir un salaire en cas d'échouage – par exemple des avantages sociaux, plus il choisira de créer son entreprise dans le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013).

Aussi, certaines caractéristiques psychologiques de l'entrepreneur expliquent sa prise de décision. Trois ont été mises en lumière dans le papier de Sinclair-Desgagné, la confiance dans le succès de l'entreprise, l'aptitude au risque et les aspirations. Lorsqu'une personne choisit de commencer une activité, une partie de sa réflexion en amont consiste en l'évaluation de la rentabilité financière mais aussi en l'évaluation des risques et des chances de succès de son entreprise. En effet, elle doit croire en son entreprise et en ses chances de succès. Moins elle sera confiante, moins elle choisira le secteur formel. Également, lorsqu'une personne se lance dans l'entrepreneuriat informel, elle prend des risques car elle choisit de ne pas déclarer ses revenus. Ainsi, elle devra croire totalement en son succès pour se lancer dans le secteur informel. En résumé, les entrepreneurs les moins et les plus confiants en le succès de leur entreprise choisiront le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013). Cette proposition est directement liée à l'aptitude de l'entrepreneur à prendre des risques. Les entrepreneurs réticents au risque auront besoin de croire en la réussite de leur entreprise pour choisir le secteur formel. De ce fait, les entrepreneurs qui ont peur de prendre des risques choisissent le secteur informel lorsqu'ils ne sont pas sûrs de la réussite de leur activité (Sinclair-Desgagné, 2013). Enfin, bien que l'entrepreneur soit celui qui obtient le plus d'avantages s'il choisit le secteur informel, les opportunités d'affaires dont il peut bénéficier sont limitées par ce secteur (Marchese & Potter, 2015). En d'autres termes, le secteur informel limitera l'expansion de son entreprise à un moment donné. Si un entrepreneur informel décide d'étendre son activité, il

devra alors choisir de l'officialiser en temps voulu. Cela signifie que plus il aura des aspirations importantes pour son entreprise, plus il sera probable qu'il choisisse le secteur formel (Sinclair-Desgagné, 2013). Dans la continuité de cette affirmation, plus un entrepreneur aura de probabilités de réussite importantes, plus il se tournera vers le secteur formel (Sinclair-Desgagné, 2013).

3.4 L'entrepreneuriat informel dans la gestion des déchets

3.4.1 Une activité pluridisciplinaire

Dans le domaine de la gestion des déchets, l'entrepreneuriat informel se traduit par différentes activités, allant de la récupération à la valorisation. En effet, les personnes travaillant de façon informelle dans les pays en développement (PED) effectuent essentiellement une activité de ramassage des déchets ayant une valeur ajoutée, qu'ils soient recyclables, réutilisables ou compostables. Cette collecte peut être entreprise de deux manières : dans les décharges ou porte-à-porte dans les rues. Les récupérateurs vont alors les vendre aux personnes intéressées. Parmi elles, il existe les conditionneurs informels qui vont s'occuper de la transformation des déchets collectés en vue de leur valorisation, qu'ils vont ensuite revendre également. Certains recycleurs informels vont quant à eux parcourir les rues afin d'acheter les déchets valorisables aux foyers, ils sont appelés « acheteurs itinérants ». Leur travail sera essentiellement de revendre les matières valorisables aux plus offrants. Les acheteurs de ces matières auront alors la tâche de les revendre, notamment dans des magasins officiels qui leur appartiendront. Il existe donc une multitude de métiers informels dans la gestion des déchets. Un recensement de ceux-ci a été effectué pour les pays d'Afrique de l'Ouest et du Moyen-Orient, il se trouve en annexe A de ce mémoire.

3.4.2 Quelques cas d'étude dans le monde

Alors que certains auteurs tentent d'expliquer les intentions des entrepreneurs à choisir de débiter leur activité dans les secteurs formel et informel, d'autres choisissent de proposer des solutions et

des incitatives afin de formaliser les entreprises informelles. En effet, la littérature préconise la formalisation des activités afin, entre autres, d'aider au développement économique du pays (de Soto, 2007; Hipsher, 2013). Ainsi, dans le domaine de la gestion des déchets, des organisations, allant de l'entreprise privée à l'organisme public, voient le jour afin d'aider les recycleurs informels à exercer et formaliser leur activité. Certaines sont également créées par les valoristes eux-mêmes. Afin de mieux comprendre leur action, trois organisations ont été choisies et seront décrites succinctement ci-dessous : une ONG au Pérou, une entreprise privée en Égypte et des entreprises sociales au Brésil.

3.4.2.1 Le cas d'une ONG : Ciudad Saludable au Pérou

Le Pérou, pays au développement moyen, connaît une légère progression de son indice de développement humain (IDH) depuis dix ans (Programme des Nations Unies pour le Développement, 2018). En termes de santé publique et de performance environnementale, le pays est classé dans les deux premiers tiers des pays évalués par les Nations Unies pour le Développement (UNDP). Cependant, le Pérou fait face à une augmentation importante de la quantité de déchets à traiter. Trois faits peuvent expliquer cela. Le premier est le développement économique du pays qui est lié positivement avec la quantité de déchets générée par les habitants (OCDE, 2015), le second est le nombre croissant de touristes chaque année qui engendre également une augmentation des déchets et enfin, l'importation de déchets de pays étrangers. En effet, le pays importe énormément de déchets papier, à hauteur de 22 millions de dollars contre environ 6,5 millions de dollars d'exportation en 2017 (Center for International Development of Harvard University, 2018). Face à cela, le gouvernement met en place des politiques pour une gestion plus efficace des déchets. Parmi elles, la loi Marco, promulguée en 2018, qui propose des consultations publiques pour concevoir des lois répondant aux ODD et ainsi atténuer le changement climatique (MINAM, 2018). Le gouvernement souhaite une inclusion de la population dans les démarches environnementales et a aussi instauré une journée nationale du recyclage, reconduite chaque année. Également, beaucoup de péruviens exercent une activité informelle. Le Pérou étant le pays d'Hernan de Soto, un des premiers à proposer une explication et des solutions au secteur informel, beaucoup de lois ont été proposées dans l'optique de formaliser les entreprises existantes (Bird,

2013). Parmi les activités informelles, celle de valoriste occupe une place importante. Afin de promouvoir l'inclusion des recycleurs, le Pérou a voté en 2009 une loi pour réguler l'activité des recycleurs. Celle-ci vise à favoriser les alliances entre les municipalités et les entreprises (MINAM, 2009), en vue d'une formalisation de l'activité des recycleurs. Le pays a été le premier à engager cette démarche.

Cependant, cette volonté d'engagement environnemental de la part du gouvernement peine à se faire sentir auprès des citoyens. D'une part, la corruption semble très présente au sein du pays et des autorités avec un indice de perception de 35% et un rang de 105^{ème} sur les 180 pays évalués en 2018 (Transparency International, 2018), et d'autre part, les changements de gouvernement sont assez fréquents et les faits environnementaux deviennent abordés de façon politique et non plus rationnelle (Abiola, 2018), ce qui peut augmenter le manque de confiance de la population envers le gouvernement et donc l'activité dans le secteur informel (e.g. (Toledo Orozco & Veiga, 2018)). Aussi, dans le domaine de la gestion des déchets, ce sont les municipalités qui sont en charge de son bon fonctionnement mais aussi de la sensibilisation des citoyens. Cependant, beaucoup ne paient pas les taxes d'ordures ménagères et, en 2012, 54% des déchets étaient abandonnés (MINAM, 2019).

La tâche accordée aux municipalités semble être insurmontable et c'est ainsi qu'une solution a été trouvée par les locaux et entreprise à travers la création de l'ONG Ciudad Saludable en 2002. Son but est de « *promouvoir l'inclusion sociale, économique et durable des recycleurs à travers un processus d'organisation, de formalisation et de formation* » (Ciudad Saludable, 2012). L'ONG a d'ailleurs participé à la création de la loi sur la régularisation des recycleurs (Fondation Skoll, 2018) et la création de partenariats publics/privés est partie intégrante de son plan stratégique, à côté, entre autres, de l'aide à la conception de politiques publiques, de l'éducation des différents acteurs sur le sujet ainsi que la fortification des chaînes de production du recyclage afin de leur donner une valeur plus importante économiquement (Ciudad Saludable, 2012). L'objectif de l'ONG se traduit par des projets différents, que ce soient des campagnes de sensibilisation dans des écoles ou des projets plus spécifiques comme celui de la « Ville Durable » dont le but était de proposer un modèle de gestion du recyclage des ordures ménagères pouvant être appliqué par n'importe quelle ville dans le monde afin de promouvoir l'inclusion sociale des recycleurs (Ciudad Saludable, 2012). Ciudad Saludable permet aux recycleurs informels de gagner un salaire régulier déclaré pour les services qu'ils rendent aux municipalités à travers la mise en place de

microentreprises mais aussi de prendre soin de leur santé à travers leur vaccination contre certaines maladies existant dans le pays et le port d'équipements de protection lors des ramassages des déchets. En tout, ce sont plus de six millions d'habitants dans le monde qui ont vu leurs conditions de vie s'améliorer grâce à l'ONG, qui ne cesse de s'agrandir en Amérique Latine (Fondation Skoll, 2018).

3.4.2.2 Le cas de microentreprises privées : les « zabbaleen » en Égypte

La gestion des déchets est en tout point différente dans les pays d'Afrique. La plupart connaît un niveau de développement faible, expliqué, entre autres, par des systèmes de gestion des déchets peinant à se faire une place dans la société. Parmi eux, l'Égypte n'est pas en reste. Alors que le gouvernement a mis en place depuis quelques années la collecte des déchets auprès des foyers, celui-ci a des résultats mitigés, variant autour de 60% (Zaki, Ghafour Kafafi, Boushra Mina, & Abd El-Halim, 2013). En effet, le gouvernement a choisi d'engager des entreprises privées pour effectuer le ramassage des déchets depuis les années 2000. Auparavant, les « zabbaleen » - littéralement « gens des ordures » en arabe, s'occupaient de collecter les matières résiduelles auprès des foyers. Depuis cette décision gouvernementale, ces derniers ont été contraints de quitter la ville du Caire pour les montagnes de Mokattam. Cependant, les habitants affirment que la collecte est moins bien effectuée que lorsque les zabbaleen en étaient en charge, n'améliorant pas les conditions de vie de la population (Alliu Rojas, 2012). En effet, les ménages ne trient pas leurs déchets et les poubelles sont ainsi remplies de déchets divers et variés, parfois non-collectées par ces multinationales et donc laissées à même la rue. Quant aux sacs récupérés, ils se retrouvent dans des décharges à ciel ouvert.

Depuis, les zabbaleen se sont adaptés à la situation et exercent leur métier dans ces décharges, comme celle de Mokattam. Bien qu'ils aient toujours une part importante dans la gestion des déchets en Égypte, leur vulnérabilité a grandement augmenté (Zaki et al., 2013), notamment en termes de conditions de santé. Ainsi, les zabbaleen récupèrent, trient et recyclent les matières résiduelles. Ils seraient plus de 60 000 à travers le pays dont plus de la moitié vivant dans les environs de Mokattam. Longtemps sans organisation particulière, ils ont choisi de créer des microentreprises pour exercer leur activité. Chaque entreprise a un but particulier, allant du

moulage du plastique à la fonderie d'aluminium en passant par le compactage de papier (Alliu Rojas, 2012). Aussi, beaucoup élèvent des cochons qui s'occupent des matières organiques dans les décharges. Ainsi, les microentreprises contribuent à la chaîne du recyclage. Par ailleurs, les zabbaleen affirment recycler 80% des déchets qu'ils récupèrent grâce à ces techniques (Fahmi & Sutton, 2010). Des aides pour améliorer leurs conditions de vie sont mises en place au fil des années, comme le projet de la Banque Mondiale en 1981 ou encore la reconnaissance officielle de leur activité par le gouvernement égyptien dans les années 2010 qui a conduit à la création de plusieurs projets comme la « Recycling School ». Toutefois, mis à part les aides financières qui leur ont permis d'investir dans du matériel pour leur activité (Alliu Rojas, 2012), aucune n'a eu les résultats escomptés et les zabbaleen sont toujours en situation précaire.

3.4.2.3 Le cas d'entreprises sociales : les « catadores » au Brésil

Le Brésil connaît également les mêmes enjeux que le Pérou et les autres pays en développement en termes de gestion des déchets, que ce soit la quantité de déchets à traiter et les difficultés des municipalités à les gérer. Ainsi, depuis le début de l'ère industrielle brésilienne, de plus en plus de travailleurs informels opèrent dans ce domaine. Leur nombre ne cesse de grandir et ce sont plus de 500 000 recycleurs, appelés « catadores », qui exerçaient ce métier en 2011 (Fergutz, Dias, & Mitlin, 2011). Le phénomène des catadores au Brésil est de plus en plus étudié, à travers notamment des études de cas, et la littérature devient importante depuis quelques années (e.g. (Fergutz et al., 2011; Meira de Sousa Dutra, Harue Yamane, & Ribeiro Siman, 2018; Tirado-Soto & Zamberlan, 2013)). Le gouvernement est le premier, au niveau mondial, à avoir reconnu le travail des recycleurs informels et à avoir tenté, par la suite, d'améliorer leurs conditions d'activité et d'encourager la formalisation de leur activité à l'aide de politiques publiques. Ainsi, la Politique Nationale sur les Déchets Solides, promulguée en 2010, propose un modèle de gestion des déchets amélioré avec la mise en place d'un système de collecte et la possibilité d'inclure une tierce partie dans les contrats de gestion. En 2016, 44% des contrats de collecte ont été octroyés à des coopératives de recycleurs (Rebehy, Costa, Campello, de Freitas Espinoza, & Neto, 2017). Toutefois, peu de villes ont pu mettre en place un tel système de gestion des déchets et elle reste encore problématique dans la plupart du pays. Une autre démarche en faveur des recycleurs

informels a été le Projet sur les Déchets Solides Intégrés et le Financement Carbone dirigé par la Banque Mondiale entre 2010 et 2015. Pour la première fois dans un projet de ce type, un des objectifs principaux concernait les catadores avec la promotion de leur activité et l'amélioration de leur inclusion sociale auprès des municipalités (Medina, 2008). Cependant, ce projet n'a pas eu le succès escompté, la Banque Mondiale l'a par ailleurs qualifié selon plusieurs aspects d'« insatisfaisant » (World Bank Group, 2018).

À côté de ces démarches, des valoristes ont préféré opérer autrement pour formaliser leur activité et améliorer leurs conditions de vie. Ils ont choisi de se regrouper afin de créer des coopératives ou des ONG et d'exercer leur activité ensemble. Plutôt que de créer des entreprises privées comme au Togo, ils ont opté pour des associations ou des entreprises à visée sociale comme les coopératives afin de répondre aux enjeux sociaux qui sont liés à leur activité (Mair, Robinson et Hockerts, 2006, Nicholls, 2008). Cette démarche a commencé au début des années 1990 grâce à des associations et des pastorales qui ont découvert le travail des recycleurs et qui ont mis en place des solutions pour les aider à comprendre l'importance de leur activité et à leur redonner confiance en eux, alors qu'ils étaient considérés jusqu'ici comme des humains inexistantes aux yeux de la population brésilienne (Dias, S. M. & Ogando, 2015). Grâce à leur aide, des associations et plus généralement des coopératives ont été créées afin de formaliser l'activité des recycleurs et de proposer des prestations de services. Parmi elles, la première coopérative à voir le jour a été Coopamari à São Paulo et la première association ASMARE (Echo'Via, 2017). Suite à cela, des partenariats entre des organisations et des municipalités ont commencé à émerger dès la fin des années 1990 afin de promouvoir l'activité des recycleurs et leur inclusion sociale (GTZ, 2008). Les coopératives ont ainsi amélioré les conditions de vie des recycleurs à travers trois grands axes : la protection sociale avec la mise en place de crèches et d'assistance médicale à certains endroits, le dialogue social au sein des recycleurs mais aussi de la population, notamment avec la création du Mouvement des Récupérateurs de Matières Recyclables afin de les représenter à l'échelle nationale, et enfin la promotion de l'égalité des sexes à travers la flexibilité des emplois occupés par les femmes (Dias, S., 2018). Aussi, le recyclage informel est reconnu mondialement grâce aux organisations brésiliennes. En 1998, ASMARE a été conviée à une conférence internationale sur les déchets et la citoyenneté par l'ONU afin de discuter du travail des catadores. Depuis ce jour, plusieurs recherches ont été entreprises à ce sujet.

Ainsi, le rôle des coopératives brésiliennes dans la gestion des déchets est très important et est double. D'abord, elles permettent aux recycleurs informels locaux d'optimiser leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien à travers la formalisation de leur activité mais aussi, elles ont permis de donner une portée mondiale au phénomène des catadores et ainsi d'entamer des discussions et des recherches de solutions. Cependant, elles peinent encore à s'imposer dans le milieu de la gestion des déchets, ayant peu de capital et ne pouvant pas être compétitives sur le marché (Tirado-Soto & Zamberlan, 2013). Une solution face à cela pourrait être la mise en place d'un réseau de coopératives afin qu'elles puissent avoir un rôle plus important et donc un impact plus important sur le marché (Tirado-Soto & Zamberlan, 2013).

3.5 Le choix d'une étude d'un cas dans un pays développé

3.5.1 L'informalité dans la gestion des déchets également présente dans les pays développés

Ainsi, les cas d'activités de recyclage informel et d'organisations aidant les recycleurs informels à améliorer leurs conditions de vie sont essentiellement recensés dans des pays en développement. Bien qu'il existe plusieurs types d'organisations pour aider les recycleurs, allant de l'ONG aux microentreprises privées, toutes proposent de formaliser leur activité afin d'optimiser leurs revenus à travers soit la création d'entreprises par les recycleurs eux-mêmes (par exemple, en Égypte), soit l'embauche des recycleurs au sein de l'organisation (par exemple, au Pérou). Le cas des catadores au Brésil est plus complexe car les entreprises sociales qui sont en place sont issues de ces deux types. Il existe également certains entrepreneurs informels dans les pays développés (e.g. (Williams, C. Collins & Youssef, 2013)) mais un seul cas descriptif a été recensé dans la littérature dans le domaine des déchets actuellement, la coopérative *United We Can* à Vancouver (Tremblay, Gutberlet, & Peredo, 2010). Il est donc intéressant d'agrémenter la littérature en proposant une autre étude de cas d'organisation agissant auprès d'acteurs informels dans la gestion des déchets au sein d'un pays développé.

Aussi, l'activité de recycleur informel est très présente dans les PED et est pluridisciplinaire. Au sein des pays développés, il existe peu d'acteurs informels et les activités rarement recensées sont différentes. Alors qu'il existe également la récupération de matières à forte valeur ajoutée dans des décharges, les activités de récupération de produits comestibles dans les poubelles afin d'être consommés et de collecte de contenants consignés non-restitués sont également présentes. Il est ainsi pertinent de proposer une description d'une de ces activités afin d'élargir le champ d'application de l'économie informelle dans la GMR.

3.5.2 Un modèle décisionnel récapitulatif

Afin de comprendre le choix des ramasseurs à entreprendre leur activité dans le secteur informel, des facteurs de décision ont été explicités dans ce chapitre. Les propositions ont été regroupées par thème : le type d'entrepreneuriat, les facteurs explicatifs externes et les facteurs explicatifs personnels dans un modèle théorique. Le schéma 3.2 donne une représentation de ce modèle.

Le choix d'entreprendre dans le secteur informel est d'abord une décision issue du type d'entrepreneuriat. Si celui-ci est de nécessité, la personne préférera entreprendre dans le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013) alors que celui-ci d'opportunité optera préférablement pour l'officialisation de son activité afin de ne pas être bloqué dans son expansion (Marchese & Potter, 2015). L'entrepreneuriat de conviction environnementale n'a encore jamais été étudié, aucune affirmation ne peut actuellement être faite quant à son importance dans la décision de choisir le secteur informel.

Également, les facteurs externes ont un impact sur la décision de l'entrepreneur. Les coûts d'officialisation encouragent le démarrage d'une activité dans le secteur informel lorsqu'ils sont coûteux mais aussi si le temps passé à entreprendre les démarches d'officialisation est trop important vis-à-vis des bénéfices potentiels (de Soto, 2007; Sinclair-Desgagné, 2013). Le contexte social et la culture du pays ont également leur importance. Si la culture est collectiviste, elle découragera l'officialisation de l'activité alors qu'une culture patriarcale va l'encourager (Thai Thi Thanh & Turkina, 2014). Enfin, le contexte économique a tout autant son importance, notamment d'un point de vue microéconomique. La différence des potentiels bénéfices issus des secteur formel

et informel joue sur la décision. Plus les bénéfices pourront être importants dans le secteur formel face à ceux informels, plus l'entrepreneur choisira celui-ci (Sinclair-Desgagné, 2013). Aussi, le choix de l'entrepreneur est effectué en fonction des alternatives de revenus s'il échoue. Plus il aura la possibilité d'obtenir un revenu annexe, comme des avantages sociaux, plus il choisira le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013).

Enfin, les facteurs personnels expliquent également le choix d'entreprendre dans le secteur informel. Le niveau d'éducation est un facteur clé de décision. Plus son niveau d'éducation sera élevé, moins il y aura de chance qu'il choisisse le secteur informel (Hipsher, 2013). De même, les caractéristiques de l'entrepreneur interviennent dans le choix de secteur. Les personnes les plus et les moins confiantes en la réussite de leur activité choisiront le secteur informel (Sinclair-Desgagné, 2013). Également, les entrepreneurs n'ayant pas le goût du risque ne pourront choisir le secteur informel uniquement s'ils n'ont pas confiance dans le succès de leur entreprise (Sinclair-Desgagné, 2013). Enfin, en corrélation avec les caractéristiques de l'entrepreneuriat d'opportunité, plus les aspirations d'un entrepreneur seront grandes, plus il y aura de chances qu'il choisisse le secteur formel afin de développer son activité (Sinclair-Desgagné, 2013).

Mises à part les propositions de Williams (2007), qui sont issues d'une étude empirique en Angleterre, et de Sinclair-Desgagné (2013), qui ne discute pas du niveau de développement du pays, toutes les explications sont issues de cas de pays en développement. Aucun n'a été étudié dans un pays développé jusqu'ici, le but de cette étude sera alors de confronter les propositions de la revue de la littérature au cas d'une région développée, et plus précisément du Québec à travers l'étude de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal.

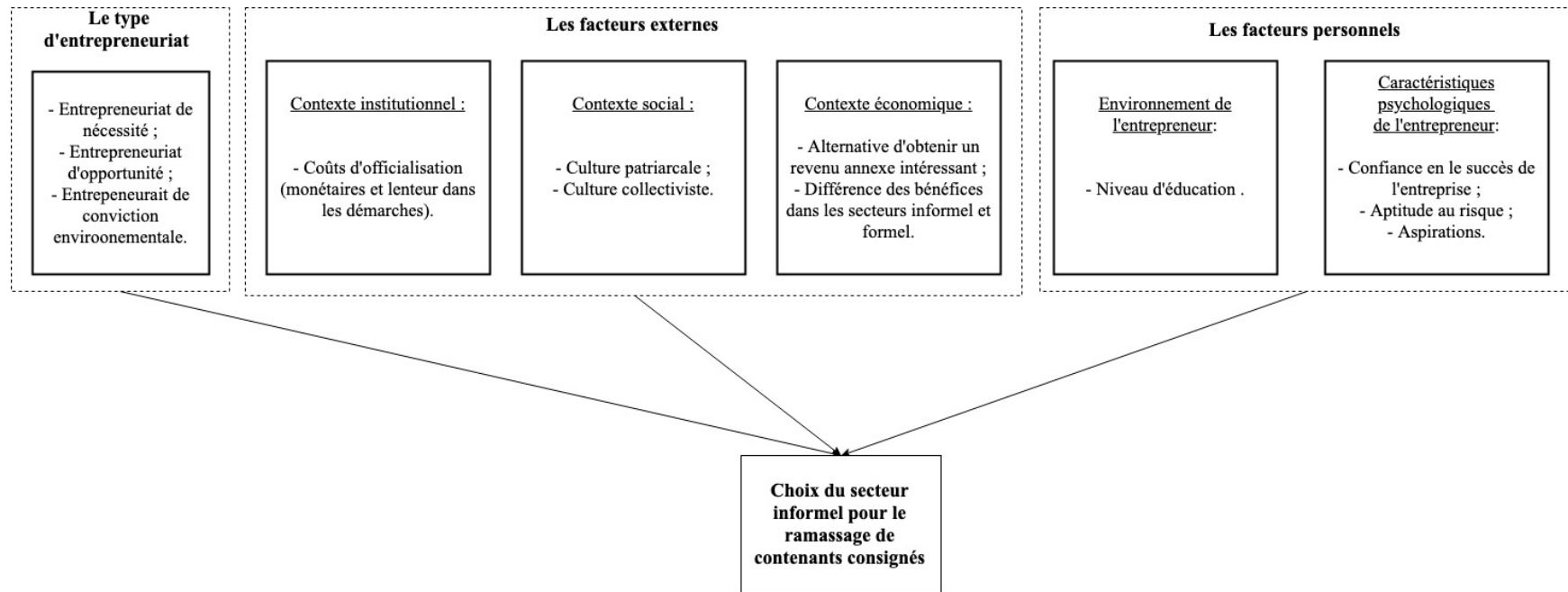


Figure 3.2 - Modèle théorique expliquant le choix du secteur informel dans la gestion des déchets

CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE

Ainsi, les facteurs explicatifs du modèle théorique proposé dans la figure 3.2 ont été étudiés à travers des cas recensés dans la littérature qui sont, pour la plupart, issus de PED. Cette recherche consiste en l'évaluation de ces facteurs explicatifs dans une région développée, celle du Québec, et pour une activité particulière, celle de la collecte de contenants consignés non-restitués, à travers l'étude de cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal. Selon Yin (1981), « *une étude de cas est une méthode empirique qui enquête sur un phénomène actuel dans un contexte réel, quand les frontières et le phénomène ne sont pas évidents à discerner, et qui utilise plusieurs sources d'évidences* ». Dans l'optique de proposer une étude de cas valide et dont les résultats pourront être utilisés, cette recherche s'inspire des propos de Yin, issus de son livre *Case Study Research : Design and Methods* paru en 1989. Ainsi, cinq étapes ont été suivies pour construire la méthodologie : (1) définir l'unité d'analyse, (2) préparer le terrain puis concevoir l'étude de cas en (3) collectant les données et (4) en les analysant. Une étude de cas doit être validée à l'aide de quatre tests de validité. De ce fait, l'étape (1) a été justifiée par des critères de validité externe, l'étape (2) par certains critères de fiabilité, l'étape (3) par ceux de validité de construction et de fiabilité des données et, enfin, l'étape (4) par des critères de validité interne.

4.1 La pertinence de l'étude de cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal

Alors que beaucoup d'études de cas descriptives ont été effectuées pour comprendre le phénomène des recycleurs informels dans le monde, peu ont traité de l'activité entreprise dans les pays développés. Aussi, alors que la littérature suggère de formaliser l'activité des ramasseurs afin d'améliorer leurs conditions de vie, aucune étude ne s'est intéressée au choix du recycleur entre les secteurs formel et informel lors de sa prise de décision. De plus, lors d'une étude descriptive des ramasseurs informels à Montréal, Bordeleau et Batelier (2015) ont trouvé que les valoristes interrogés souhaitaient rester informels. La question qui se pose alors est : *Pourquoi les ramasseurs préfèrent-ils le secteur informel au formel dans un pays développé ?*

4.1.1 Le choix de l'unité d'analyse

La première étape a été de définir l'unité d'analyse pour répondre à cette question de recherche. Le choix d'une démarche exploratoire a été fait car le but de cette recherche est de proposer une analyse la plus complète possible de la situation actuelle afin d'en ressortir des enjeux. Le choix de l'activité de récupération de contenants consignés a d'abord été effectué puis celui de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal comme organisation de soutien pour l'étude de cas.

4.1.1.1 La collecte de contenants consignés, activité propre aux pays développés

Les activités informelles dans la GMR au sein des pays développés sont en partie différentes de celles entreprises dans les PED. Ces activités sont au nombre de trois : la récupération et la revente dans les décharges de matières valorisables, la récupération de nourriture dans les poubelles afin de la consommer (ou « dumpster diving »), et la collecte et la restitution de contenants consignés laissés à l'abandon contre leur consigne. Le premier type d'activité, typique des PED, était très représenté dans les pays développés au début des années 1990, avant la mise en place de systèmes de gestion officiels mais est devenue plus disparate au fil des années. Certaines études proposent une description de cette activité qui, bien souvent, a été officialisée à l'aide de la création d'organisations, comme à San Francisco (Nas & Jaffe, 2004). Alors que la première activité agit au niveau du recyclage et de la réutilisation (et donc au sein de la GMR), la deuxième et la troisième sont des actions plus actuelles et menées au stade de prévention des déchets (Cf. figure 3.1). Elles sont donc à privilégier selon la politique des 3RVEs. La deuxième activité commence à être étudiée depuis quelques années (e.g. (Rombach & Bitsch, 2015; Vinegar, Parker, & McCourt, 2016)) mais n'engendre aucune transaction monétaire et ne peut donc être considérée comme une activité issue de l'entrepreneuriat informel à part entière. Le troisième type d'activité est particulier et repose sur une gestion des déchets plus avancée, le système de consignation. Instauré essentiellement dans les pays développés (par exemple, en Suède, en Allemagne, dans certaines provinces canadiennes et certaines régions australiennes récemment), il agit au stade de la réduction à la source des matières premières grâce au réemploi des CRM et au recyclage des CRU. L'activité informelle de ramassage

de contenants consignés est arrivée peu après la mise en place de ce système. Cette activité est à part de toutes celles déjà rencontrées car les ramasseurs informels collectent les contenants consignés non-restitués par les citoyens en vue de récupérer le montant consigné. Alors que les activités décrites dans la section 3.4.1 sont toutes en marge d'une gestion officielle des déchets, et dont les revenus sont non-déclarés, l'activité de ramasseur n'est qu'une étape ajoutée au système de consignation. Lors de l'achat des contenants par les consommateurs, les taxes ont été payées au gouvernement. Les contenants non-restitués par les consommateurs deviennent alors indirectement un don aux valoristes. Bien que les dons doivent également être déclarés auprès des gouvernements, les résultats de la déclaration ne sont pas similaires à une déclaration de revenus et n'aboutissent pas toujours à des impôts. Ainsi, une étude de cas auprès de ramasseurs informels pour cette activité particulière est pertinente pour comprendre leurs motivations à ne pas déclarer leur revenu issu de la consigne dans une région développée ayant mis en place un système de consignation.

4.1.1.2 La coopérative *Les Valoristes* à Montréal comme unité d'analyse

Alors que plusieurs types d'activité informelle dans la gestion des déchets dans les pays développés ont été recensés dans la section 4.1.1.1, le cas de l'activité de ramassage des contenants consignés a été choisi car il est particulier et correspond à une gestion avancée des déchets, typique des pays développés.

En effet, les valoristes sont des acteurs du système de consignation. Ainsi, bien que le système de gestion des déchets semble optimal dans les pays ayant des systèmes de consignation, une de leurs limites est aperçue à travers l'apparition du secteur informel – inhabituelle dans les pays développés. En comprendre les tenants et les aboutissements est donc intéressant pour la recherche dans le domaine. Dans ce domaine d'application précis, deux organisations ont pour l'instant été recensées : les coopératives *United We Can* à Vancouver et *Les Valoristes* à Montréal. Alors que *United We Can* a été la première à être créée en 1995 afin d'aider les ramasseurs à optimiser leurs revenus en restant dans le secteur informel, elle propose maintenant à certains une embauche au sein de la coopérative (United We Can, 2019). La coopérative *Les Valoristes* a décidé de reprendre le modèle de fonctionnement de *United We Can* mais ne propose pas la formalisation de l'activité de collecte dans le domaine de la gestion des contenants consignés pour le moment. Comportement

inhabituel pour une organisation aidant des entrepreneurs informels (Cf. section 3.4), il est intéressant de le mettre en lumière. Tremblay, Gutberlet et Peredro ont publié une étude de cas descriptive de la coopérative *United We Can* en 2010 mais elle n'explique pas le choix des recycleurs à entreprendre dans le secteur informel. Effectuer une étude de cas sur *Les Valoristes* dans ce mémoire a alors deux intérêts : décrire le fonctionnement de la coopérative et comprendre son apport auprès des ramasseurs à travers une étude de cas, afin de discuter de potentiels futures recherches axant sur les solutions permettant la continuité de l'activité informelle.

Également, le choix de la coopérative *Les Valoristes* de Montréal est approprié pour comprendre les facteurs de décision des ramasseurs à préférer le secteur informel. Une étude descriptive rapporte que les ramasseurs montréalais interrogés souhaitaient rester dans l'informalité (Bordeleau & Batellier, 2015). Certains de ces valoristes peuvent donc servir de groupe d'étude et ainsi nous permettre de tester les facteurs explicatifs du choix du secteur informel dans les PED explicités dans la revue de littérature (Cf. figure 3.2), à travers la description de leur expérience dans le domaine.

Ainsi, une étude de cas de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal pour cette activité particulière est pertinente pour comprendre leurs motivations à ne pas déclarer leur revenu supplémentaire dans la région développée qu'est le Québec. Alors que la question de recherche propose une approche holistique de la situation, cette étude se veut plus large et comportera deux unités d'analyse : la coopérative – afin de comprendre son apport aux recycleurs, et les valoristes eux-mêmes – afin d'explicitier les facteurs de choix du secteur. L'étude de cas sera donc unique mais intégrée avec deux niveaux d'unité.

4.1.1.3 La validité externe

Aussi, cette étape de la méthodologie demande d'être validée de façon externe. Cela permet de définir les limites de l'utilisation des résultats de l'étude pour de futurs travaux de recherche (Gagnon, 2012; Yin, 1989). Les résultats émanant de cette étude s'appliqueront uniquement aux ramasseurs informels. Également, comme expliqué dans le paragraphe précédent, le contexte autour de l'activité des valoristes montréalais est différent de celui habituellement observé. Ainsi,

les résultats ne peuvent être généralisés à l'entrepreneuriat informel dans la gestion des déchets. Cette étude a été choisie car peu d'études de cas traitent du choix du secteur informel des systèmes de consignations dans les pays développés, ainsi elle permet une première représentation pour la littérature (Gagnon, 2012). Le schéma suivant présente les conditions réunies pour que les résultats puissent être considérés comme acquis par d'autres recherches : au Québec pour une activité de ramassage de contenants consignés.

4.1.2 La pertinence de la méthode de recherche

Afin de répondre à la question de recherche, plusieurs méthodologies étaient envisageables. Un premier choix a été d'opter pour une méthode de recherche empirique. Celle-ci s'adapte parfaitement à la question de recherche qui est issue d'une observation. En effet, dans l'optique de creuser cette observation, une étude de terrain, auprès des ramasseurs, paraissait pertinente. Ensuite, parmi ces méthodes empiriques, cinq choix étaient possibles : l'expérimentation, le sondage, une analyse d'archives, l'histoire ou l'étude de cas. Pour choisir la méthode adéquate, il est important d'en comprendre les différences (Yin, 1989). Une comparaison de ces dernières est proposée dans le tableau ci-dessous. Ainsi, cette recherche se basant sur un phénomène d'actualité ayant été peu étudié, les méthodes historique et d'analyse d'archives n'ont pas été retenue. Ensuite, la question de recherche s'intéresse à la compréhension d'un acte – la question commence par « Comment » - et non en sa description – la question aurait commencé par « Quoi », « Qui » ou leurs dérivés. Le sondage ne permet pas de comprendre un phénomène mais plutôt d'en décrire les grandes lignes et d'en tirer des prédictions le cas échéant (Yin, 1989). Cette méthode paraît donc également inappropriée pour notre étude. Enfin, l'expérimentation est basée sur le principe d'un contrôle des comportements des répondants par le chercheur. Cette recherche ici n'étant pas dans l'optique de contrôler les comportements des valoristes mais plutôt de les comprendre, cette méthode a aussi été évincée. Ainsi, la méthode retenue est l'étude de cas.

Tableau 4.1 - Situations pertinentes pour différentes stratégies de recherche (traduit de Yin, 1989)

<i>Stratégie de recherche</i>	<i>Type de question de recherche</i>	<i>L'étude requiert-elle un contrôle sur des événements comportementaux ?</i>	<i>L'étude se focalise-t-elle sur des événements actuels ?</i>
<i>Expérimentation</i>	Comment, pourquoi	Oui	Oui
<i>Sondage</i>	Qui, quoi, où, combien	Non	Oui
<i>Analyse d'archives (ex : étude économique)</i>	Qui, quoi, où, combien	Non	Oui/Non
<i>Histoire</i>	Comment, pourquoi	Non	Non
<i>Étude de cas</i>	Comment, pourquoi	Non	Oui

4.2 La conception de l'étude de cas

L'étape suivante a alors été de concevoir l'étude de cas. Pour cela, il a fallu dans un premier temps préparer le terrain puis collecter les données pour ensuite les analyser afin d'en ressortir des résultats pertinents pour répondre à notre question de recherche.

4.2.1 La préparation à la collecte

Afin de mener l'étude de cas de façon précise et pertinente, je me suis préparée à la collecte de données et ai construit un protocole d'étude à suivre. Tout d'abord, les chercheurs menant une étude de cas doivent acquérir, entre autres, cinq compétences précises pour mener à bien celle-ci : savoir poser les questions pertinentes, être à l'écoute et ouvert aux propos du répondant, être adaptable et savoir rebondir sur des propos intéressants pour l'étude, connaître le contexte de l'étude et enfin, ne pas s'arrêter sur des idées préconçues. Parmi l'équipe, j'ai été choisie pour collecter les données. N'ayant jamais réalisé d'étude de cas auparavant, j'ai suivi un cours de méthodes de recherche où j'ai eu la possibilité d'appliquer des méthodes de recherche empiriques dont celle d'entrevues semi-dirigées dans un autre contexte. Grâce à cette expérience, j'ai eu l'opportunité d'améliorer mes compétences d'investigatrice. Cet entraînement a permis de diminuer les biais potentiels pour la recherche présentée ici. Des réunions ont également été menées entre les membres de l'équipe de recherche afin que chacun soit au courant des avancées du projet et émette ses suggestions.

Aussi, un protocole de recherche a été établi pour assurer la fiabilité des résultats. En premier, j'ai écrit une proposition de recherche que j'ai envoyée à la coopérative pour les informer du projet. J'ai ensuite rencontré un représentant légal de *Les Valoristes* qui m'a donné son accord pour mener l'étude de cas sur la coopérative. Par la suite, nous avons demandé un certificat d'éthique auprès de l'école Polytechnique Montréal afin d'assurer la confidentialité des propos collectés. La procédure de collecte de données est détaillée dans la partie 4.2.2.

4.2.2 La collecte des données

4.2.2.1 Des sources de données primaires et secondaires

La quatrième étape de la méthodologie a été de collecter les données. Pour cela, plusieurs sources de données ont été choisies. Effectuer une étude de cas à l'aide de différentes sources permet d'affiner la recherche et d'augmenter la fiabilité des résultats lorsque ceux-ci sont issus de

différentes sources. L'objectif de la collecte de données est double : documenter le cas et avoir le point de vue de valoristes représentatifs pour obtenir des résultats les plus précis possibles. La procédure de collecte comporte donc deux parties : j'ai d'abord étudié le plus de documentation possible sur la coopérative et les valoristes puis j'ai mené des entretiens semi-dirigés afin d'obtenir des retours d'expériences d'acteurs clés.

4.2.2.1.1 *Des données secondaires plurielles*

Tout d'abord, j'ai cherché toute la documentation disponible sur la coopérative et les valoristes à travers des données secondaires. Une première partie a consisté en la compréhension du contexte autour duquel ces deux types d'acteurs exercent leur activité. Je me suis renseignée sur la GMR à Montréal et particulièrement sur le système de consignation québécois à l'aide de treize entrevues auprès d'acteurs clés de la chaîne du recyclage, de lectures de lois provinciales et fédérales (e.g. (Becklumb, 2013; Gouvernement du Québec, 2019a, 2019b, 2019c; Recyc-Québec, 2019a)) et de fiches informatives sur le système de consignation (Brassard, 2009; Recyc-Québec, 2018, 2019b).

Ensuite, j'ai explicité l'activité de valoriste. Pour cela, j'ai d'abord dressé un portrait socio-démographique des valoristes, puis décrit leur activité et les conditions dans lesquelles elle évolue. Cette étape suit l'étude descriptive de Bordeleau et Batelier effectuée en 2015 auprès d'une cinquantaine de ramasseurs montréalais et des articles de journaux dressant, entre autres, un portrait des valoristes (e.g. (Corriveau; Demers; Folie-Boivin; Léouzon)).

La troisième étape a été d'expliquer le fonctionnement et les résultats de la coopérative. Comme celle-ci a choisi de suivre le modèle de *United We Can* à Vancouver, j'ai tout d'abord étudié son fonctionnement à travers la lecture d'une étude descriptive de son cas (Tremblay et al., 2010) et la consultation du site internet de la coopérative de Colombie-Britannique (United We Can, 2019). Par la suite, j'ai étudié les rapports et bilans annuels d'activités de *Les Valoristes* (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2014, 2015a, 2015b, 2016a, 2017, 2018, 2019b) ainsi que les différents sites internet correspondant à leurs actions (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019b; Regroupement des éco-quartiers, Les Valoristes Coopérative de solidarité, & Société de Développement Social, 2018). Un rapport de recherche publié récemment sur les recycleurs informels dans le monde et notamment au Canada (de Azevedo et al., 2019) est venu préciser les

résultats issus des données. J'ai également parcouru des articles de journaux discutant de ces actions (e.g. (Alliman; Corriveau; Folie-Boivin; Léouzon; Rahmouni)).

Enfin, j'ai cherché des données correspondant aux choix des ramasseurs montréalais à vouloir entreprendre dans le secteur informel. Une partie des informations pour cette étape a été tirée des données issues du portrait des valoristes mais aussi de données sur le contexte institutionnel, social et économique du Québec et du Canada (Gouvernement du Canada, 2018; Gouvernement du Québec, 2018; Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale, 2019).

4.2.2.1.2 *Le retour d'expérience d'acteurs clés*

Afin de documenter en profondeur l'étude de cas, j'ai également discuté avec certains acteurs clés à travers des entrevues semi-dirigées. Ce type d'entretien a été choisi car il permet d'ouvrir la discussion sur d'éventuelles idées auxquelles nous n'aurions pas pensé. J'ai interrogé un fondateur, et représentant, de la coopérative pour comprendre l'histoire et le fonctionnement de *Les Valoristes*. Un guide d'entretien a été établi auparavant et se trouve en annexe B de ce mémoire. Également, j'ai mené des entrevues individuelles avec des valoristes pour avoir des retours d'expérience sur leur activité, l'apport de la coopérative et leur choix d'entreprendre dans le secteur informel.

Pour le thème du choix du secteur informel, un modèle de recherche basé sur des études de cas dans des PED a été défini dans la figure 3.2 grâce à la revue de littérature. Il comporte trois variables dépendantes : le type d'entrepreneuriat (nécessité, opportunité ou conviction environnementale), les facteurs explicatifs externes (coûts d'officialisation, alternatives comme les bénéfices sociaux, culture) et ceux personnels (niveau d'éducation, confiance dans le succès de l'activité, aptitude au risque et aspirations). Chaque variable est liée à la variable indépendante qui est le choix du secteur informel pour entreprendre le ramassage des contenants consignés à Montréal. Des questions spécifiques au type d'entrepreneuriat ont été posées et d'autres plus générales ont été choisies pour aborder les différents facteurs. Dans le cas des facteurs personnels, le répondant ne peut avoir forcément de réponse objective sur le sujet. Les questions de ce thème avaient donc pour but d'axer la discussion sur la description d'un profil-type de valoriste plutôt que sur les traits de caractère dudit répondant.

Ainsi, en plus d'une question d'ouverture, quatre thèmes ont été identifiés pour mener les entretiens. La question d'ouverture concernait l'organisation d'une journée de ramassage typique d'un valoriste. Elle avait pour but à la fois d'établir le profil du répondant et de le mettre à l'aise afin d'entamer de façon positive l'entretien. Le premier thème est le type d'entrepreneuriat dont le but était de savoir si le valoriste avait choisi de ramasser des contenants consignés par nécessité, par opportunité ou, comme relevé dans la revue de littérature, par conviction environnementale. Le deuxième thème concernait les facteurs internes qui pourraient avoir influencé leur choix et le troisième ceux externes. Enfin, le dernier thème portait sur l'apport de la coopérative aux valoristes. Les quatre thèmes ont été placés dans cet ordre afin, dans un premier temps, de discuter des motivations du recycleur à pratiquer son activité – motivations dont il est conscient, pour ensuite, aborder des sujets auxquels il devait réfléchir plus en profondeur pour enfin, finir sur une note plus légère avec un thème qui est partie prenante de son quotidien de valoriste. Le guide d'entretien semi-dirigé pour les ramasseurs se trouve également en annexe C de ce rapport.

4.2.2.2 La validité de construction

À cette étape de la méthodologie, la validité de construction a été évaluée. Tout d'abord, le fait d'opter pour une étude de cas issue de plusieurs sources de données (secondaires et primaires, Cf. section 4.2.2.1) permet de renforcer la véracité des résultats (Yin, 1989). Les données collectées pour chaque étape sont regroupées dans le tableau 4.2 en fonction de leur type. Ensuite, l'étude se base sur une revue de littérature qui a permis de mettre en lumière trois thèmes de justification du choix du valoriste à ramasser les contenants consignés de façon informelle. Ainsi, les variables indépendantes étudiées ont été choisies sur cette base théorique. Cela permet d'affirmer la validité de mesure des variables (Gagnon, 2012). Aussi, toute l'équipe de recherche s'est impliquée dans la démarche afin d'éviter les biais de perception (Gagnon, 2012). Le guide d'entretien a été révisé par mes deux directeurs de recherche puis un test pilote a été mené auprès d'un autre étudiant en maîtrise recherche afin de valider le vocabulaire employé et la pertinence des questions face aux propositions de recherche. Cela a permis de reformuler certaines questions avec un vocabulaire moins soutenu mais aussi d'apporter une attention particulière à la formulation de ces questions pour ni froisser le répondant, ni l'influencer dans ses réponses. À côté de cela, un certificat

d'éthique a été demandé puis délivré par l'école Polytechnique Montréal afin d'assurer la confidentialité issue des données collectées. J'ai par ailleurs mené les entrevues dans une pièce insonorisée. À chaque début d'entrevue, j'ai rappelé oralement les consignes de confidentialité à chaque répondant et je lui ai aussi remis un formulaire de confidentialité, se trouvant en annexe D de ce mémoire, qu'il a signé et m'a ensuite remis. Toutes ces mesures contribuent à la validité de construction de l'étude. Enfin, mener le travail d'analyse des entrevues à l'aide de leur retranscription en verbatim puis de leur codage permet de valider la construction du modèle de l'étude (Gavard-Perret, Gotteland, Haon, & Jolibert, 2012) (Cf. section 4.2.3.1).

Tableau 4.2 - Tableau récapitulatif des sources de données par étape d'étude

	<i>Description du contexte institutionnel de l'étude</i>	<i>Description de de l'activité de valoristes</i>	<i>Description du fonctionnement et des résultats de la coopérative</i>	<i>Explication du choix des valoristes à rester dans le secteur informel</i>
<i>Données secondaires</i>	Lois et règlements, fiches d'informations	Études scientifiques, articles de journaux, sites internet	Études scientifiques, mémoires, articles de journaux, sites internet	Études scientifiques, lois et règlements
<i>Données primaires</i>	Entrevue avec un représentant	Entrevues avec des valoristes	Entrevue avec un représentant, entrevues avec des valoristes	Entrevues avec des valoristes

4.2.3 L'analyse des données

4.2.3.1 La construction d'une explication

Enfin, la dernière étape de la méthodologie a été d'analyser les données. Pour cela, la méthode d'analyse de construction d'une explication a été choisie. Selon Yin (1989), ce choix de méthode est le plus intéressant dans le cas d'une étude exploratoire. En effet, celle-ci propose de construire un modèle d'explication empirique. Pour cela, les données collectées à travers les sources

secondaires ont été recoupées entre elles afin d'aboutir à la description des quatre grandes étapes citées dans la section 4.2.2.1.1. Pour approfondir la documentation et permettre la compréhension du choix des valoristes à entreprendre dans le secteur informel, les entretiens semi-dirigés effectués ont été analysés. Leurs résultats ont permis d'agrémenter les thèmes de chaque étape de l'étude de cas ressortant grâce aux données secondaires et de proposer un modèle explicatif répondant à la question de recherche.

La démarche suivante suit celle proposée par Gavard-Perret et al. (2012) afin de construire un modèle d'analyse de contenu. Avec accord de chaque répondant, l'entrevue a été enregistrée afin par la suite de la transcrire en verbatim. Tous les entretiens avec les valoristes ont été menés par la même personne afin de revoir le guide d'entretien après un éventuel retour des répondants. Les entrevues ont été retransmises par écrit – en verbatim. J'ai effectué cette étape seule car elle ne présente aucun biais potentiel. Ensuite, j'ai codé les verbatim afin de regrouper les expressions revenant chez plusieurs répondants en plusieurs catégories. Les thèmes ressortant ont été validés par le reste de l'équipe de recherche. Ainsi, les tableaux reliant les catégories identifiées aux citations issues des entrevues se trouvent en annexes E (caractéristiques de l'activité de valoriste), I (apport de la coopérative aux valoristes) et J (facteurs explicatifs du choix du secteur informel).

4.2.3.2 La validité interne

Enfin, il est important d'évaluer la validité interne de l'étude (Yin, 1989). La validité interne permet d'analyser la pertinence et la cohérence des résultats en fonction de la méthodologie de recherche (Ayerbe & Missonier, 2007). Des données primaires et secondaires ont été collectées puis croisées pour obtenir à la fois une description de la coopérative *Les Valoristes* et une explication du choix du secteur informel par les ramasseurs montréalais. Les données secondaires sont issues de différentes sources d'information : la coopérative elle-même, des journaux et des études scientifiques. Cela permet la neutralité des faits avancés dans cette étude et donc la pertinence des résultats (Gagnon, 2012).

Aussi, afin d'approfondir ces résultats en obtenant des expériences différentes, quatre entrevues ont été menées auprès de ramasseurs et une auprès d'un représentant de la coopérative. La pluralité

des sources de données permet d'assurer la cohérence des résultats en minimisant l'inférence de l'équipe de recherche (Ayerbe & Missonier, 2007). Les valoristes interrogés ont été choisis de façon à former un panel représentatif de l'activité de collecte de contenants consignés. En effet, le choix a été effectué en fonction de l'année d'entrée dans l'activité, de la façon de ramasser les contenants, du sexe et enfin, du temps de collecte quotidien. Ainsi, deux des répondants étaient des femmes et deux des hommes. Chaque valoriste ramassait d'une manière différente : en vélo, à pied avec un caddie, à pied avec uniquement des sacs poubelles ou en voiture. Alors que certains ramassaient à même la rue, d'autres avaient des contrats informels avec des particuliers ou des entreprises. Trois ramasseurs exerçaient ce métier à temps plein et le dernier n'exerçait plus depuis quelques années.

CHAPITRE 5 ÉTUDE DE CAS : LA COOPÉRATIVE LES VALORISTES

Cette étude de cas a deux objectifs. Le premier est de décrire l'activité de valoriste à Montréal ainsi que ses enjeux afin de comprendre comment la coopérative de solidarité *Les Valoristes* tente d'y répondre. Le second est de comprendre pourquoi les valoristes montréalais choisissent le secteur informel pour collecter les contenants consignés.

5.1 L'application de la consigne à Montréal

Les valoristes évoluent au sein du système de consignation québécois. En effet, le gouvernement du Québec a mis en place un système de consignation sur certains types de contenant depuis 1984. Régie par la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique et par le Règlement sur les permis de distribution de bières et de boissons gazeuses, ce système propose « *la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement* » (Recyc-Québec, 2018) lors du retour de ce produit. Découlant de différentes Ententes publiques en fonction du type de contenant – CRU ou CRM, le système propose des montants allant de cinq à trente centimes de dollar canadien par contenant vide récupéré (Recyc-Québec, 2018).

Le fonctionnement du système de consignation est présenté en détail dans la section 2.1.2.1 à l'aide notamment des figures 2.2 et 2.3. Il comporte deux grandes étapes. La première est le flux des contenants remplis. Les embouteilleurs/brasseurs/importateurs obtiennent un permis de distribution de contenants consignés auprès du MELCC. Ils les vendent ensuite aux détaillants et récupèrent le montant de la consigne correspondant. À ce stade, les montants collectés sont reversés aux administrateurs des différentes Ententes, soit BGE et Recyc-Québec. Les détaillants vont alors vendre les contenants consignés aux consommateurs et percevoir à leur tour le montant consigné. La seconde étape consiste en le flux des contenants vides. Les clients vont redonner les contenants consignés vides aux détaillants contre remboursement du montant de la consigne. Les détaillants vont également les rendre, soit directement aux embouteilleurs/brasseurs/importateurs soit en

passant par un tiers. À ce stade, les détaillants remboursent le montant consigné correspondant à la quantité de contenants vides collectée par ces derniers, mais ils perçoivent également une prime au détaillant de deux centimes par contenant consigné vide rendu. Les embouteilleurs/brasseurs/importateurs seront alors remboursés du montant avancé par BGE et/ou Recyc-Québec en fonction de la quantité de contenants consignés vides récupérés. Dans le cas des CRU, un collecteur les amène ensuite à un conditionneur qui écrasera l'aluminium ou fondra le verre afin de vendre la nouvelle matière première à des recycleurs. Les contenants de CRM sont directement réutilisés.

Un des enjeux majeurs de la consigne est le taux de récupération. Les Ententes demandent aux embouteilleurs/brasseurs/importateurs un taux minimum de 75%. Cependant, tous ne l'atteignent pas et sont obligés de payer des montants incitatifs aux administrateurs afin d'internaliser une partie des coûts de traitement de contenants consignés vides non redonnés. L'atteinte du taux de récupération est directement liée à la conscience environnementale du consommateur car il est le premier acteur de la chaîne de gestion des contenants consignés vides. En effet, plusieurs ne ramènent pas les contenants au bon endroit mais les déposent dans leur bac de collecte ou en font des déchets sauvages.

5.2 L'activité de valoriste

La description de l'activité de ramasseur informel se base sur l'étude descriptive de Bordeleau et Batellier (2015). En effet, Bordeleau et Batellier ont entrepris une étude exploratoire auprès de cinquante valoristes montréalais qui a permis de dresser un profil sociodémographique des ramasseurs ainsi qu'une description de leur activité, de ses caractéristiques et de ses enjeux (Bordeleau & Batellier, 2015). Cette étude est descriptive et ne permet pas d'expliquer le choix du valoriste à choisir le secteur informel. Des articles de journaux sont venus confirmer les faits descriptifs avancés par cette étude (Léouzon; Mauvieux) mais également sur les dires des répondants lors des entrevues semi-dirigées. Un tableau reliant les différents thèmes de l'activité abordés ici avec des citations issues des entretiens se trouve en annexe E.

5.2.1 Le profil des valoristes

Face à l'abandon de contenants consignés vides, certains citoyens, appelés valoristes, arpentent les rues montréalaises en quête de contenants consignés non retournés. Le but de leur démarche est de gagner un revenu en les déposant auprès des détaillants – supermarchés ou dépanneurs, voire gobeuses. Ils sont de plus en plus nombreux, leur nombre serait passé de mille en 2014 (Léouzon) à environ deux mille en 2019 (de Azevedo et al., 2019). Les ramasseurs ont choisi le terme de « valoriste » pour mettre en lumière leur apport à la gestion des déchets (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019b).

Les valoristes sont en majorité des hommes assez âgés - plus de cinquante ans, d'origine québécoise. Plus de la moitié d'entre eux souffrent de sérieux problèmes de santé qui ne leur permettent pas de travailler (Bordeleau & Batellier, 2015). Les ramasseurs sont souvent perçus comme des itinérants (Lemieux), cependant ils disposent quasiment tous d'un logement et presque la moitié n'a jamais été en situation d'itinérance (Bordeleau & Batellier, 2015; Mauvieux). Les quatre valoristes qui ont répondu à notre étude correspondent au profil proposé dans l'étude de Bordeleau. Chacun âgé de plus de cinquante ans, ils disposaient également tous d'un logement. Toutefois, la parité a été respectée et seuls trois répondants sur les quatre ont évoqué des problèmes de santé ne leur permettant pas d'exercer un emploi. Deux étaient également à la retraite.

5.2.2 Des façons de ramasser hétérogènes

À Montréal, l'activité des valoristes se base essentiellement sur le ramassage des contenants consignés selon deux grandes activités : le ramassage dans les rues, et celui auprès des ICI et des particuliers. La plupart des valoristes récupèrent les contenants à même la rue et les parcs. Ils effectuent un tri dans les poubelles publiques, parfois celles des foyers également, afin de recueillir les contenants qui ont une valeur monétaire, allant de 5 à 30 centimes en fonction du type de contenant. Quelques-uns, environ 20% des représentants interrogés par Bordeleau en 2015 et trois pour cette étude, ont également des contrats informels avec des ICI et des particuliers dont ils récupèrent les contenants gratuitement, « Fait que là, il y a cinq clients [particuliers] sur la même

rue, deux sur le quartier et trois sur l'autre. Ben [...], ils m'ont donné les cannettes ». Alors que certains ramassent quand l'occasion se présente à eux, d'autres sortent de chez eux uniquement pour entreprendre l'activité, durant des périodes variant de quelques heures – « J'en ai pour quatre heures à ramasser là » - à des nuits entières – « Je fais ça comme deux/trois fois comme dans mes nuits là ». Les quatre valoristes interrogés effectuent cette activité quotidiennement. Dans le cas d'une activité de ramassage à temps plein, les valoristes assurent gagner plus de trente dollars par période de ramassage. Toutefois, cet apport monétaire reste variable en fonction de l'endroit et de l'heure de collecte ainsi que du nombre de contenants consignés :

« Fait que ça donne 70 cannettes à 5cts, 25 cannettes à 20cts, 13 cannettes, [...]. J'ai ramassé 4 bouteilles à 5cts, 117 bouteilles à 10 cts. Ça fait 4 caisses à 24 sur mon vélo, c'est quand même assez lourd. C'est quand même des beaux 50 livres parce que c'est 24 bouteilles... Parce que je marque toute, le temps, le poids tout ça. Après ça, j'en une à 20 pis une à 30. Fait que ça donne un total de 24 dollars pile. [...] Ouais, ça c'est en 1h et 8 minutes [de collecte], ça a donné 24 pièces. ».

Chacun a des techniques différentes pour transporter les contenants, que ce soit à pied, à vélo ou en voiture. Les personnes effectuant le ramassage à pied utilisent des sacs de collecte ou des caddies comme moyens d'entreposage. À vélo, des sacs sont utilisés et attachés à l'arrière.

5.2.3 Des conditions d'activité difficiles

L'exercice de l'activité de valoriste est toutefois accompli dans des conditions rudes et précaires. Tout d'abord, les conditions sanitaires sont mauvaises. Les ramasseurs doivent jongler avec des poubelles pleines de déchets et des contenants souvent non rincés. Beaucoup de détaillants ne reprenant pas les contenants tels quels, ils doivent d'abord les amener chez eux pour les laver. Dans le cas des cannettes écrasées, il est difficile de les rincer. Seule la coopérative les reprenant durant le dépôt d'été (Cf. section 5.3.2.1), les valoristes sont contraints de les entreposer dans leur logement jusqu'au début de celui-ci (de Azevedo et al., 2019). Beaucoup de ramasseurs ont également subi des blessures mineures lors de leur activité de collecte, comme des coupures (Bordeleau & Batellier, 2015). L'activité est d'ailleurs physique et fatigante : « On pourrait dire

que j'avais fait du brosse¹ toute la journée là, t'sais. J'ai mal au bras, c'est pas pour rien aujourd'hui. ». Plusieurs des répondants ont en effet émis des soucis de santé provenant de l'activité de ramassage, comme des maux de dos suite au port de sacs lourds ou au fait de se baisser constamment pour ramasser.

Aussi, la collecte de contenants consignés s'effectue en extérieur. Les conditions météorologiques sont un enjeu primordial dans l'exercice de ramassage. En dépit d'hivers pouvant atteindre des températures extrêmes telles que -20°C, la plupart des valoristes continuent de collecter des contenants durant toute l'année, « Des -25, -30, réguliers, pis je fais des rondes pareilles ». Certains évoquent d'ailleurs une activité si physique qu'ils auraient chaud au bout de quelques minutes d'activité : « Quand tu sors de chez nous, t'as frette mais là, quand t'as fait 1h ou 2h, t'as plus frette. [...] Tu transpires t'sais, à force de te promener, de te pencher, de marcher là... ». D'autres, dans l'optique de collecter le plus de contenants possibles effectuent des tournées en fonction des heures d'affluence. Ainsi, ils choisissent de ramasser de nuit afin d'augmenter la quantité ramassée. Ce mode de collecte implique de vivre en décalé de la société, ce qui est compliqué :

« Je travaille deux heures pis je vais me reposer comme six heures, je vais retravailler une heure, je vais me reposer deux heures. Des fois ça va être comme quatre heures et je me repose une heure. Je fais ça comme 24h/24. »

Enfin, le relationnel est difficile, que ce soit entre valoristes ou avec les autres citoyens. D'une part, l'activité de ramasseur est florissante et il existe une grande concurrence entre eux. Leur nombre a doublé en à peine cinq ans. Cela amène parfois à des scènes de tension, quelques-uns se disputent les territoires dans l'optique de pouvoir collecter assez de contenants consignés pour avoir un revenu acceptable : « moi je m'en viens avec mon vélo, le gars il est droit en avant à pied. Ben il va se mettre à courir pour être sûr [...] d'arriver avant au sac ». D'autre part, les perceptions des autres citoyens quant aux valoristes et leur activité sont parfois sévères : « Il y a des gens qui sont pas gentils, qui nous chassent comme si on était des animaux... ». En effet, les ramasseurs sont parfois associés à une image de saleté, ils peuvent être soumis à « des plaintes comme quoi [ils]

¹ « Faire du brosse » est une expression familière québécoise signifiant « effectuer un travail avec négligence ».

traînent des cannettes sales » dans leurs immeubles qui pourraient aboutir à des expulsions. Par ailleurs, dû à cette mauvaise perception du valoriste, il arrive que des détaillants refusent de récupérer les contenants consignés amenés par les ramasseurs (Folie-Boivin).

Les ramasseurs entreprennent donc dans des conditions parfois difficiles qui peuvent restreindre leur activité.

5.3 Le rôle de la coopérative

Cette partie de l'étude de cas propose une description du fonctionnement et des résultats de la coopérative *Les Valoristes*. La première partie s'appuie sur la description proposée par Gutberlet, Vazquez-Tagliero et Sholanke dans l'étude *Inclusive Waste Governance and Grassroots Innovations for Social, Economic and Environmental Change : Report on first research outcomes of the project Recycling Networks & Waste Governance (de Azevedo et al., 2019)* alors que la seconde recense les résultats à l'aide des rapports d'activités et bilans de la coopérative (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019b). Une entrevue avec un des fondateurs de la coopérative a été menée en parallèle afin d'agrémenter l'étude, ainsi que la lecture de plusieurs articles de journaux (e.g. (Corriveau; Folie-Boivin; Lemieux)). L'étude de Gutberlet et al. (2019) propose un résumé des actions de la coopérative mais n'explique ni l'apport de celles-ci aux valoristes ni leur choix d'entreprendre dans le secteur informel. Ainsi, cette partie sera appuyée par une description des apports de la coopérative aux valoristes grâce aux entrevues menées.

5.3.1 Sa genèse

Ainsi, la coopérative *Les Valoristes* a été créée afin d'améliorer les conditions de vie de ces ramasseurs informels. La coopérative *Les Valoristes* a vu le jour des suites d'un projet, le Projet Consigne, organisé par l'éco-quartier de Peter-McGill en collaboration avec un valoriste. Au début des années 2000, un employé de l'éco-quartier recevait régulièrement des appels d'ICI qui ne comprenaient pas l'absence du recyclage de certaines matières (Corriveau). Lorsque l'employé de

l'éco-quartier a rencontré le valoriste pour la première fois, ils ont discuté des difficultés de son activité de ramassage et de ses conditions de vie. L'idée que le valoriste allait collecter les contenants consignés auprès des ICI est alors née. Dans l'optique d'aider le valoriste dans sa démarche, l'employé a obtenu une aide financière qu'il a utilisée pour acheter des boîtes de collecte. Ces boîtes ont facilité l'activité du valoriste pour transporter plus aisément de plus grandes quantités de contenants. Les résultats de ce projet ont été très positifs, le valoriste affirmant notamment « avoir des habitudes plus quotidiennes ». Par la suite, il a repris ses études grâce aux revenus générés par son activité. Suite à cette première expérience réussie et au nombre de valoristes ne faisant qu'augmenter, l'employé a alors décidé de chercher une solution à plus grande échelle.

Ainsi, il a rencontré les dirigeants de *United We Can* de Vancouver. Cette entreprise d'économie sociale existe depuis les années 1990 et propose un dépôt régulier pour les contenants consignés. Organisation à succès, elle permet d'améliorer les conditions de vie des valoristes en réduisant leur niveau de pauvreté. Elle propose également des emplois à certains dans le cadre de son expansion. *United We Can* est un cas d'aide aux recycleurs informels dans une région développée qui opère auprès de ramasseurs de contenants consignés également. Il est une référence dans l'aide aux valoristes (de Azevedo et al., 2019; Tremblay et al., 2010). L'employé de l'éco-quartier a alors décidé de créer une entreprise sur le même modèle puisque les enjeux de l'activité de valoriste à Montréal correspondaient sensiblement à ceux de Vancouver. Cependant, faute de moyens financiers, la coopérative n'a pas vu le jour directement. Il a fallu attendre presque dix ans et un contexte de difficulté politique pour le système de consigne pour finalement cofonder avec trois autres personnes la coopérative *Les Valoristes*.

5.3.2 Ses objectifs et son fonctionnement

Depuis 2012, le but de la coopérative Les Valoristes est social, elle souhaite « *favoriser et appuyer, dans une approche de gestion inclusive et participative, la récupération des matières consignées, recyclables et réutilisables par les valoristes, ainsi que faire connaître et reconnaître l'importance de leur contribution* » (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019b). Pour cela, elle entreprend

ses activités selon deux objectifs : l'amélioration des conditions de vie des valoristes et le bon fonctionnement du système de consigne. Dans les deux cas, lorsque la coopérative entreprend une activité, elle y intègre la participation des ramasseurs. S'ils acceptent, ceux-ci reçoivent une compensation financière non-déclarée en échange du ramassage accompli. Bien qu'elle propose aux ramasseurs informels de devenir membres contre une cotisation à vie de dix dollars canadiens, tous les valoristes, membres ou non, peuvent accomplir une action au sein de la coopérative. Actuellement, la coopérative comporte quarante-cinq membres dont vingt-neuf valoristes et estime avoir aidé plus de quatre cents valoristes entre 2014 et 2017 (de Azevedo et al., 2019). Les membres se regroupent plusieurs fois par année sur une base plus régulière lors des activités de dépôt pour discuter des différents projets de la coopérative.

Le premier objectif est le plus important. Pour l'atteindre, trois sous-objectifs peuvent être mentionnés : (1) la facilitation de l'activité des ramasseurs et l'optimisation de leurs revenus, (2) la création d'un sentiment d'appartenance à une communauté et (3) l'amélioration de leur image auprès de la population. Pour cela, la coopérative a mis en place un dépôt temporaire et des ententes avec certaines entreprises pour ramasser leurs contenants consignés dans leur quotidien, ou durant des événements. Le travail est alors proposé aux valoristes lorsqu'ils passent aux bureaux de la coopérative. Les ICI ont intérêt à établir un contrat avec la coopérative puisque cela leur permet de gagner du temps grâce à la récupération de leurs contenants consignés vides directement dans leurs locaux. La coopérative a également mené une campagne de sensibilisation auprès des particuliers pour faciliter la récupération des contenants déposés dans les sacs de collecte. Aussi, elle propose des campagnes de communication sur l'activité des valoristes et permet aux membres de se réunir régulièrement pour favoriser le contact entre eux et la coopérative.

Aussi, son second objectif est d'assurer le bon fonctionnement de la consigne. Bien que la consigne ait des résultats corrects, le Québec fait figure de mauvais élève dans le domaine du recyclage des cannettes en aluminium comparé aux autres provinces canadiennes avec un taux de recyclage de seulement 71% (Morawski et al., 2018). Ainsi, cet objectif peut être découpé en trois catégories : l'amélioration de ce taux de récupération tout en maintenant ceux des autres types de contenants consignés, la stimulation de la conscience environnementale et le rôle de plateforme entre valoristes et décideurs politiques. La mise en place du dépôt temporaire et des ententes entre entreprises/particuliers sert également le premier sous-objectif. Le deuxième est amené grâce à des discussions officieuses entre les représentants de la coopérative et les valoristes. Enfin, le dernier

est favorisé par la participation de la coopérative à des consultations publiques. Par exemple, elle a participé à une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal - Stratégie Centre-ville afin de proposer la mise en place de poubelles participatives en 2016 (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2016b) et, plus récemment, aux consultations publiques de la CMM pour la modification du PMGMR (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019a).

Un schéma récapitulatif des objectifs et actions de la coopérative se trouve dans la figure 5.1.

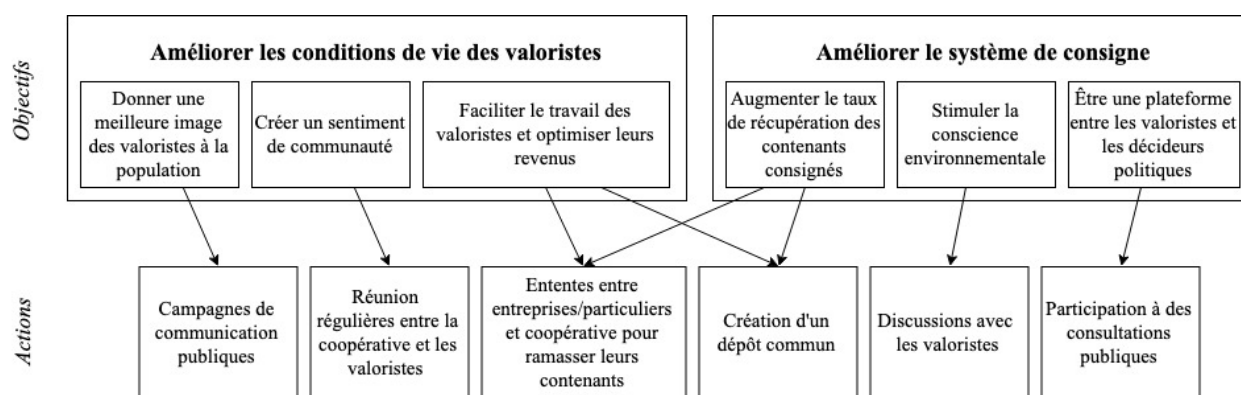


Figure 5.1 - Fonctionnement de la coopérative *Les Valoristes* (inspiré de la Coopérative Les Valoristes, 2019a)

5.3.2.1 La mise en place de dépôts : l'activité principale de la coopérative

Tout d'abord, la coopérative souhaite améliorer l'activité des valoristes en facilitant le retour des contenants. En effet, entre autres, la remise des contenants consignés aux détaillants, supermarchés et dépanneurs, n'est pas toujours une étape facile pour les ramasseurs. D'une part, certains détaillants préfèrent récupérer uniquement les types de contenants consignés qu'ils vendent. Cela s'imbrique dans le système de consigne qui rembourse le détaillant en fonction des contenants qu'il redonne. Le détaillant préférera alors recueillir des contenants du même montant que ceux qu'il vend pour récupérer la même somme d'argent déboursée et ne pas être pénalisé. Le manque de place et la non-récupération des cannettes écrasées sont deux autres problèmes mentionnés lors du

dépôt des contenants par les ramasseurs. Les valoristes se trouvent alors dans l'obligation de devoir trier les contenants selon leur type puis de parcourir plusieurs magasins pour pouvoir tous les déposer. Ajouté à cela, certains détaillants semblent être peu reconnaissants envers l'activité des ramasseurs et il arrive que des valoristes soient parfois mis à la porte avant même d'avoir pu redonner les contenants. Afin de faciliter cette étape dans l'activité des valoristes, la coopérative a entrepris la mise en place d'un dépôt temporaire. À ses débuts, le dépôt permettait aux valoristes de déposer tous les contenants consignés qu'ils avaient ramassés, peu importe leur type et leur forme – récupération des cannettes écrasées également, à un même endroit contre le montant de la consigne. Maintenant, suite à la fin du soutien opérationnel et financier de l'Association des Brasseurs du Québec (ABQ) qui venait récupérer les contenants une fois triés, la coopérative ne récupère plus - pour l'instant elle vise à le faire à nouveau – les contenants en verre de bières des brasseurs de l'ABQ. Elle accepte par contre toutes les cannettes, bouteilles de plastique et certains CRU de boissons gazeuses et de bière (Sleeman et certains micro-brasseurs). La coopérative trie alors les cannettes que Recycan ou le transporteur affilié à BGE vient récupérer directement au dépôt contre le montant consigné adéquat. Certains valoristes sont intégrés au projet à travers plusieurs activités : le montage et démontage quotidiens du stand de dépôt, la récupération des contenants en le nom de la coopérative et le tri des contenants récupérés.

Elle a commencé par un projet pilote de dépôt ponctuel en 2012 et 2013. Alors que la toute première journée de dépôt ponctuel, en 2012, a permis de récupérer environ sept mille contenants en moins de deux heures, celle l'année suivante a vu la quantité ramassée augmenter de 40% (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019b). Face à cette confirmation de besoin, la coopérative a alors proposé un projet à plus grande échelle : le dépôt temporaire. Deux projets pilotes ont été menés en 2014 et 2015. Forte de leur succès, la coopérative propose un dépôt temporaire fixe plusieurs jours par semaine durant tout l'été depuis 2016. Aussi, en 2018, la coopérative a également lancé un projet pilote de dépôt mobile. Durant cinq jours, un camion se positionnait chaque jour au même endroit afin de collecter les contenants consignés (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2018). Le projet de dépôt mobile a été relayé dans la presse (Mauvieux) et également par l'Espace Collectif Desjardins (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2018). Il a également été communiqué grâce au bouche-à-oreille entre valoristes.

Alors que le dépôt mobile peine à se faire connaître, les résultats du dépôt fixe sont grandissants. Comme l'indique la figure 5.2, le nombre de contenants consignés collectés ne fait qu'augmenter

chaque année. Vraie valeur ajoutée au dépôt de la coopérative, la récupération de contenants écrasés prend de plus en plus de place. En parallèle d'une augmentation de la quantité de contenants, une augmentation de la participation a été observée. Chaque année, de plus en plus de valoristes viennent déposer des contenants. Par ailleurs, les valoristes ne sont pas les uniques participants au dépôt. En effet, quelques ICI viennent déposer gratuitement leurs contenants consignés auprès de la coopérative car l'action est plus rapide qu'auprès d'un détaillant. La coopérative ne retire peu ou pas de bénéfice financier direct de cette activité car elle n'est pas accréditée par Recyc-Québec pour recevoir la prime de manutention (remise aux détaillants seulement). Elle a cependant conclu de nouvelles ententes avec plusieurs partenaires dont Recyc-Québec. Ainsi, l'activité de dépôt contribue à trois grands objectifs de la coopérative : faciliter l'activité des valoristes mais plus globalement améliorer leurs conditions de vie, optimiser le système de consignation en général, se faire connaître auprès des valoristes mais aussi auprès du grand public. Le projet de la coopérative à long terme est de proposer un dépôt permanent (Ville de Montréal, 2017).

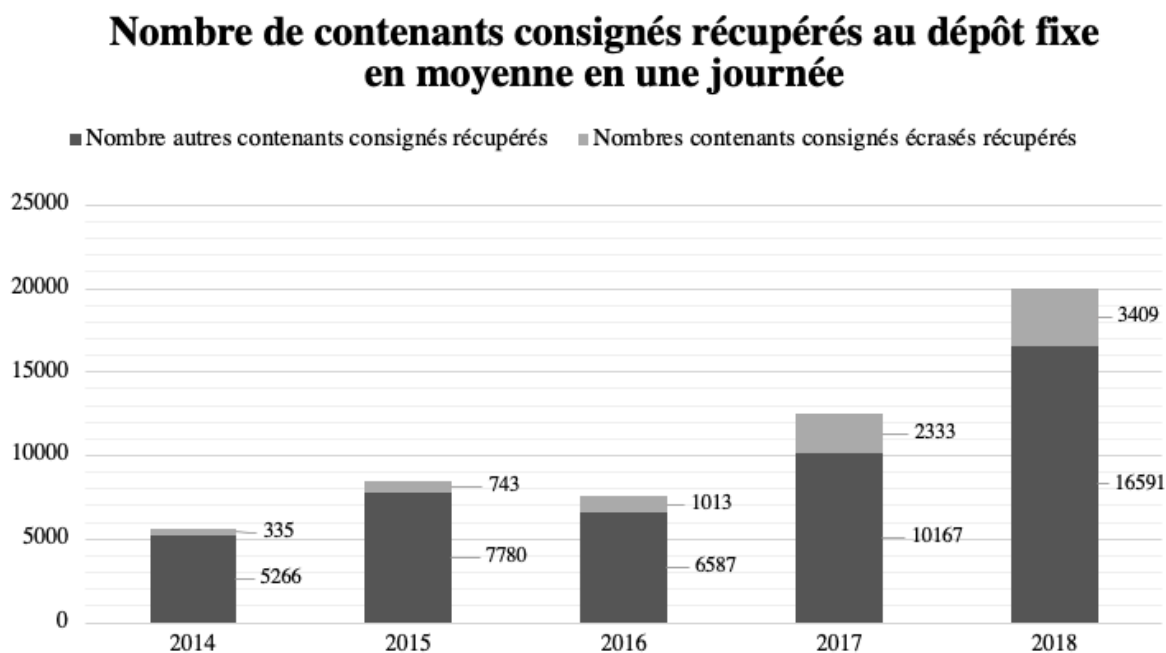


Figure 5.2 - Nombre de contenants consignés récupérés au dépôt fixe en moyenne en une journée (données issues de la Coopérative Les Valoristes)

Un autre type d'amélioration des équipements facilitant les activités des valoristes est les poubelles participatives. Proposées depuis 2018 dans l'arrondissement de Ville-Marie et depuis peu sur le Plateau Mont-Royal, elles permettent aux consommateurs de déposer leurs contenants consignés autour des poubelles (Lemieux; Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2018). Les valoristes peuvent alors les récupérer directement plutôt que de devoir les chercher dans les sacs poubelles. Inspirées du modèle de United We Can, elles facilitent considérablement l'activité des ramasseurs. Une représentation de poubelles participatives se trouve en annexe F.

5.3.2.2 Les actions menées en parallèle

Aussi, d'autres actions sont menées par la coopérative pour atteindre ses objectifs. Afin également de faciliter l'activité des valoristes, la coopérative propose des services de collecte et de tri gratuits aux ICI. La plupart des ententes mises en place concernent des bureaux dans le centre-ville de Montréal mais aussi plusieurs événements importants comme le Festival Juste pour Rire ou C2 Montréal (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2018). Certains valoristes, à l'aide de représentants, vont récupérer les contenants vides consignés auprès des ICI pour ensuite les trier puis les ramener au dépôt pour conditionnement et réinsertion dans la filière de la consigne. L'argent récolté est alors récupéré par la coopérative qui rémunère les participants. Lors des événements, la coopérative communique également sur l'action des valoristes et sensibilise le grand public l'importance de la consigne. De plus, lors du tri des contenants ramassés, les contenants non-consignés sont déposés dans les sacs de collecte sélective. Ainsi, les ententes avec les ICI permettent d'optimiser les revenus des ramasseurs informels avec soit plus de contenants consignés soit l'opportunité de petits emplois ponctuels, d'améliorer les résultats des systèmes de consigne et de collecte sélective tout en faisant connaître la coopérative.

Dans le but de valoriser l'activité des valoristes et de changer les perceptions des autres citoyens, la coopérative propose plusieurs campagnes de communication. Certains représentants répondent régulièrement à des médias et des valoristes témoignent également, comme pour Consignéco en 2016/2017 (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2017). En 2017, la coopérative a lancé le

projet *La consigne, j'accroche !* en partenariat avec la Société de développement social (SDS) et le Regroupement des éco-quartiers (REQ). Elle a proposé à la vente des crochets pour que les particuliers puissent déposer les sacs de contenants consignés devant chez eux et que les valoristes les récupèrent plus facilement, leur évitant de chercher dans les sacs poubelles (Regroupement des éco-quartiers et al., 2018). Depuis, ce sont plus de quatre cents crochets qui sont utilisés à travers la Ville (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2017, 2018). En 2018, la coopérative a contribué à un projet de médiation culturelle. Sept valoristes ont participé à la confection d'affiches de communication sur les enjeux et l'importance de leur activité. Des images des campagnes *La consigne, j'accroche !* et de médiation culturelle se trouvent en annexes G et H de ce rapport.

Afin de donner aux valoristes le sentiment d'appartenance à une communauté, la coopérative a mis en place plusieurs actions. Plus qu'une action, la démarche la plus importante est d'impliquer les valoristes dans la vie de la coopérative. Ainsi, les actions au sein de la coopérative sont menées par les valoristes. Dans cette optique, la coopérative propose des réunions régulières pour impliquer les ramasseurs dans la prise de décision des futures démarches à entreprendre. En parallèle, elle encourage la discussion entre les ramasseurs. À titre d'exemples, depuis 2015, elle a aménagé un coin de discussion au dépôt fixe pour qu'ils puissent discuter entre eux et, en 2017, elle a également organisé *l'Olympiade de Valoristes* (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2017). Ainsi, la coopérative essaie de renforcer les liens entre les ramasseurs.

Enfin, un de ses derniers objectifs est la stimulation de la conscience environnementale. D'un point de vue grand public, elle sensibilise en proposant des campagnes de communication comme le Festival Zéro Déchet mais aussi en participant à des études scientifiques (e.g. (de Azevedo et al., 2019)) et à des consultations publiques. Participer aux consultations publiques requiert souvent un dépôt de mémoire ou de projet. Cependant, l'apport est important pour la coopérative. En participant à des consultations publiques comme celles récemment proposées par la CMM pour le projet de modification du PMGMR (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2019a), elle permet également d'agir comme plateforme entre les valoristes et les décideurs politiques afin d'améliorer le système de consigne. La coopérative transmet également l'importance de l'environnement aux valoristes à travers leurs discussions et travaux.

5.3.2.3 Les limites de son fonctionnement

Toutefois, malgré des résultats encourageants, la coopérative connaît des limites à son fonctionnement. Les deux plus importantes sont les moyens financiers et la communication externe.

En effet, certains financements de la coopérative sont issus d'organisations comme la Ville de Montréal ou encore la Banque Desjardins (de Azevedo et al., 2019). Toutefois, ceux-ci ne semblent pas assez conséquents car la coopérative est dans l'obligation de réduire ses temps d'opération. Alors que les détaillants reçoivent une plus-value de deux centimes par contenant vide récupéré, la coopérative ne recevait rien à ce titre jusqu'en 2018. Une première entente avec Recyc-Québec vient d'être conclue pour un financement en 2019. Depuis 2014, le fonds dépend de subventions annuels ou bi-annuels de différents partenaires (Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable, Caisse Desjardins, Fondation Béati, ABQ, Ville de Montréal, etc). Selon les financements, la coopérative ajuste le nombre de journées de collecte au dépôt de presque moitié (cinquante jours en 2016 contre vingt-deux en 2018). Aussi, elle propose actuellement la collecte gratuite auprès des ICI. Cependant, faute de ressources financières adéquates, elle envisage de peut-être changer son modèle en facturant ce service. Une autre solution trouvée est la récupération d'une partie du montant consigné par la coopérative grâce aux collectes auprès des ICI, normalement redonné entièrement aux valoristes ayant ramassé et trié les contenants issus de ces collectes. Durant l'année 2017/2018, cent soixante-dix mille contenants consignés ont été donnés à la coopérative pour subvenir à ses besoins (aucune valeur monétaire correspondante n'a été trouvée) (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2018). De ce fait, l'enjeu financier est de taille.

Enfin, une seconde limite à son action est la communication. Pour que les activités proposées aient un impact positif sur l'activité des valoristes, elles requièrent leur présence. Toutefois, les ramasseurs sont difficilement joignables - beaucoup n'ayant ni téléphone ni courriel. La seule communication possible est alors le bouche-à-oreille, ce qui implique une lenteur dans les démarches. Par exemple, le projet pilote de dépôt mobile n'a pas eu le succès escompté. Bien qu'il ait récupéré en moyenne cinq mille contenants par jour, l'action n'a pas été assez visible. Ainsi, l'enjeu de communication est tout aussi important pour que la coopérative puisse continuer ses activités et qu'elles servent aux valoristes.

5.3.3 Son apport aux valoristes

L'apport le plus grand de la coopérative est la recherche de solutions constantes pour améliorer leurs conditions d'activité. En effet, la coopérative est à l'écoute des valoristes afin de répondre à leurs besoins. Chaque apport présenté ci-dessous est issu des dires des ramasseurs durant les entretiens menés dans le cadre de cette étude. Un tableau regroupant les citations aux apports se trouve en annexe I.

La solution ayant le plus de succès, le dépôt temporaire, est une vraie aide dans l'activité de ramassage des contenants consignés. D'un point de vue relationnel, il permet aux valoristes d'entretenir une relation plus agréable avec leurs interlocuteurs en évitant de passer par les détaillants. D'un point de vue plus technique, il optimise l'activité de collecte, que ce soit en temps et donc en revenus. En effet, la rapidité du processus de dépôt a été plusieurs fois mentionnée lors des entretiens. L'activité de ramassage étant souvent effectuée de nuit, plusieurs valoristes stockent les contenants collectés dans leurs logements. Le dépôt n'ayant pas de restriction sur la quantité apportée, il leur donne ainsi la possibilité de faire de l'espace et de récupérer des contenants plus souvent et donc en plus grande quantité. Aussi, a contrario des détaillants, la coopérative accepte les contenants écrasés. Activité la première citée lorsque la question de l'apport de la coopérative est posée aux valoristes, elle leur permet de déposer les cannettes écrasées récupérées durant l'année et d'augmenter le revenu de leur activité.

Également, les valoristes ont mentionné l'apport de la coopérative sur d'autres aspects de leur activité. En effet, elle permet d'améliorer les conditions sanitaires liées à l'activité. Lorsque les valoristes ramassent les contenants, il arrive parfois qu'ils se blessent avec des cannettes en aluminium ouvertes ou des bouteilles fissurées. Pour réduire les risques liés au ramassage, la coopérative a notamment distribué des gants de travail aux valoristes utilisant le dépôt temporaire fixe en 2018 (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2018). Aussi, elle facilite l'exercice de leur activité. Chaque fois qu'un valoriste participe à une action de la coopérative, il reçoit un dédommagement pour sa participation en tant que bénévole. Également, elle leur propose des ententes informels avec des ICI; huit ont vu le jour en 2016/2017 et huit en 2017/2018 (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2017, 2018). Les ententes avec les ICI sont une réelle aide pour les ramasseurs. Un répondant a mentionné le fait que, « depuis que [la coopérative lui] donne

des entreprises à aller chercher des cannettes, ça [le] sauve de l'hiver », c'est-à-dire que cela lui permet de passer moins de temps à arpenter les rues durant hiver.

Enfin, la coopérative semble avoir des résultats positifs quant à l'amélioration des conditions de vie des ramasseurs. D'une part, elle crée un sentiment de communauté autour d'elle. Plusieurs valoristes interrogés ont mentionné le fait de « pouvoir rencontrer du monde » à travers elle mais aussi de combler leurs journées grâce aux activités proposées. Suite à certaines discussions entre ramasseurs et représentants de la coopérative, certains se sont inscrits à des services d'aide alimentaire ou encore ont reçu des soins médicaux (Les Valoristes Coopérative de solidarité, 2017, 2018). D'autre part, la coopérative semble contribuer à l'ouverture d'esprit de certains ramasseurs. Depuis que certains ont « connu les Valoristes, [...], [ils ont] pris conscience que l'environnement, c'est important ». Plusieurs ont compris que le ramassage de contenants consignés est une « bonne action » environnementale, permettant d'éviter leur enfouissement.

5.4 Le choix du secteur informel par les valoristes

Alors que les deux sections précédentes, 5.2 et 5.3, proposaient une description de l'activité et de la coopérative, celle-ci se veut explicative. En effet, la coopérative offre des services appropriés aux valoristes en leur laissant la possibilité de continuer leur activité dans le secteur informel. La demande venant des ramasseurs, nous nous intéressons ici au pourquoi du choix de ces derniers à entreprendre de façon informelle. Chaque idée proposée est issue d'entretiens avec des ramasseurs, un tableau regroupant les citations par idée est présent en annexe J, et agrémentée par des études descriptives lorsque c'est nécessaire (e.g. (Bordeleau & Batellier, 2015; de Azevedo et al., 2019)).

5.4.1 L'entrepreneuriat de nécessité comme raison

Afin de comprendre pourquoi les ramasseurs ont choisi le secteur informel, il est important de comprendre pourquoi ils ont choisi d'entreprendre l'activité de collecte de contenants consignés en question. Comme nous l'avons vu dans la revue de littérature, il existe trois types d'entrepreneuriat

découlant respectivement de trois types de motivations : celui de nécessité qui découle d'une obligation de gagner un revenu, celui d'opportunité qui est lié à une opportunité d'affaires (Reynolds et al., 2003) et celui de conviction environnementale qui est issu d'un désir d'action en faveur de l'environnement.

Dans le cas des valoristes montréalais, il semble que la plupart agissent par nécessité. Nos répondants ont affirmé subvenir à leurs besoins quotidiens à l'aide des revenus collectés. Cette assertion est confirmée dans l'étude descriptive de Bordeleau et Batelier. En effet, 44% des ramasseurs interrogés affirment que la collecte de contenants consignés leur permet d'obtenir un revenu de base pour les dépenses de la vie quotidienne (Bordeleau & Batellier, 2015). La collecte peut également servir payer des « extras », allant parfois de la drogue et l'alcool à des activités comme des spectacles. La limite entre paie des dépenses de base et celle d'« extras » est toutefois floue, la plupart des valoristes utilisent les revenus générés pour les deux types, en fonction des besoins au moment donné. En fonction de la quantité récupérée, certains peuvent payer leur loyer, par exemple, ou aller voir des concerts. Dans tous les cas, le valoriste ramasse les contenants pour subvenir à ses besoins quotidiens. L'activité de ramasseur est donc issue de l'entrepreneuriat de nécessité, bien que celui-ci s'explique par des dépenses différentes : la vie quotidienne et les activités « extras ».

Toutefois, bien que les valoristes agissent essentiellement par nécessité, chacun a évalué les opportunités d'affaire pour cette activité. Plusieurs ramasseurs ont démarré l'activité de collecte car ils savaient qu'elle pouvait être rentable au point de subvenir à leurs dépenses. Pour qu'elle le soit, chacun établit un plan d'actions précis avec des heures et des temps de collecte dans des quartiers choisis. Ils opèrent seuls, en fonction des « jours de recyclage selon les quartiers » et à des horaires définis, « il y a une heure et pis, si tu te lèves trop tard, il y en a plus [des cannettes]. ». Certains vont également évaluer les bénéfices, quantité collectée et revenu engendré, face aux coûts, comme le temps d'exercice de l'activité. Ainsi, bien que la motivation première des ramasseurs soit la nécessité, ceux-ci entreprennent également car ils ont trouvé une occasion intéressante au regard des autres activités qui s'offrent à eux.

Lorsque les répondants de cette étude sont interrogés sur leurs convictions environnementales, tous affirment qu'ils exercent l'activité car elle sert l'environnement à travers le recyclage des contenants consignés. Alors qu'aucun n'a commencé l'activité pour des raisons

environnementales, elle leur a ouvert les yeux sur le sujet. L'un a, par exemple, un avis sur la question du système de consigne, les cannettes devant « toutes être consignées ». À côté de leur activité, la coopérative semble également leur avoir transmis le goût de la cause environnementale, notamment en discutant avec eux des enjeux du recyclage.

Pour l'entrepreneuriat informel dans la collecte de contenants consignés, les motivations à entreprendre peuvent donc être classées de la principale à celle annexe : la nécessité avec le besoin de subvenir aux dépenses de base mais également aux « extras », l'opportunité de gagner un revenu assez conséquent et enfin, la conviction environnementale de vouloir contribuer au recyclage des matières consignées.

5.4.2 Des facteurs explicatifs externes

La collecte de contenants consignés effectuée par les valoristes montréalais pour obtenir un revenu est entièrement informelle. Cela peut s'expliquer par certains facteurs externes comme la légalité de l'activité, le peu d'alternatives qui s'offrent à eux, une situation financière inadéquate à la formalisation de l'activité et un quotidien propice à l'instabilité.

Tout d'abord, l'activité entreprise par les valoristes est différente des autres activités informelles. L'activité de collecte des contenants consignés s'imbrique dans le système de consignation et est légale. En effet, elle est une déformation du système actuel et ne doit pas être taxée car l'a déjà été lors de l'achat des contenants consignés pleins. Lors du flux des contenants vides, la première étape est le retour des contenants consignés vides par les citoyens aux détaillants. Or, il arrive qu'ils ne les rendent pas mais les laissent soit dans leurs poubelles soit hors de leurs foyers. Dans ce cas, les valoristes vont alors récupérer les contenants et les retourner eux-mêmes aux détaillants. Ce transfert n'est qu'une étape de plus, non prévue initialement dans le système. En laissant les valoristes rendre les contenants vides à leur place, les citoyens choisissent en réalité de leur faire un don financier. De plus, lors de l'achat des contenants consignés pleins, les citoyens paient les taxes de vente provinciale (TPS) et celle de vente du Québec (TVQ). Seule cette étape nécessite d'être taxée dans le système de consignation. Ainsi, si les valoristes n'ont pas à payer de taxes sur leur activité. En ce sens, l'activité de collecte est légale et ne nécessite pas d'être formalisée.

Alors que le Québec est en situation de plein emploi, certains répondants à notre étude ont également mentionné la difficulté à trouver un emploi car ils ne pouvaient pas exercer tout type de métier à cause de leur « santé qui [ne] veut pas ». Certains valoristes ont des difficultés à en trouver un, ce qui ne laisse pas d'alternative autre que d'entreprendre dans le secteur informel. Entre autres, beaucoup de ramasseurs ont des soucis de santé majeurs qui réduisent leur employabilité. Lorsque Bordeleau a interrogé des valoristes montréalais, 62% d'entre eux n'étaient pas employables à cause de problèmes de santé (Bordeleau & Batellier, 2015). Ainsi, seuls les métiers les moins physiques leurs sont proposés. Souvent des emplois assis et de bureautique, ils ne sont pas adéquats à leurs compétences. La plupart de ces emplois requièrent maintenant des connaissances en informatique. Âgés en moyenne de plus de cinquante ans, les ramasseurs n'ont généralement pas été formés en informatique durant leur jeunesse. Ils émettent des difficultés à travailler dans ce domaine, ne pouvant pas « s'engager [dans des emplois] en informatique » car ils ne sont pas assez performants dans le domaine et auraient donc « de la misère² » à produire un travail correctement. Ainsi, ils n'ont d'autre choix que d'entreprendre une activité informelle.

Également, leurs conditions de vie sont précaires et ils dépendent des aides sociales des gouvernements. Celles-ci connaissent des limites, telles leur montant et leurs conditions d'éligibilité. Et, lorsqu'il est question d'optimiser les revenus et les dépenses, l'activité de ramassage de contenants ne vaut pas toujours le coup d'être formalisée. En effet, les valoristes ne travaillant pas officiellement sont récipiendaires d'aides sociales fournies par le Gouvernement du Québec – correspondants à un peu plus de six cents dollars canadiens pour un adulte en situation régulière (Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale, 2019). Les plus âgés (plus de soixante ans) sont également éligibles à d'autres aides financières comme la Rente de Retraite délivrée par le Gouvernement du Québec s'ils ont travaillé au moins un an (Gouvernement du Québec, 2018) et, pour ceux ayant plus de soixante-cinq ans, à la Pension de la Sécurité de vieillesse du Gouvernement du Canada (Gouvernement du Canada, 2018). Certaines aides sont également prévues pour le logement, comme celle du Supplément au loyer qui propose, sous certaines conditions, de loger des citoyens en situation précaire à faible coût (Société d'Habitation du Québec, 2019). Toutes ces aides ont été mises en place pour que les citoyens canadiens en

² « Avoir de la misère » est une expression québécoise signifiant « avoir des difficultés ».

difficulté financière puissent subvenir à leurs besoins quotidiens en attente de trouver un travail. Dans le cas des personnes non-employables, celles-ci ne sont pas suffisantes. Ceux effectuant la collecte ont entrepris cette activité car elle leur permet de « payer de la bouffe, de la bière, [...] des petites affaires [...] [qu'ils ne peuvent pas se] permettre parce qu'[ils n'ont] pas assez d'argent ». Face à cette situation qui est hors de leur contrôle et qui leur procure un pouvoir d'achat restreint, les ramasseurs se voient dans l'obligation de collecter des contenants consignés en vue d'un revenu supplémentaire. Alors que cette activité pourrait être entreprise dans le secteur formel, ces derniers refusent car cela réduirait leurs revenus: celui-ci encourrait la perte de ses aides sociales. La déclaration d'un revenu par le ramasseur pourrait le rendre non-éligible à certaines aides financières, il se verrait alors avec des revenus moindres que dans sa situation actuelle. Ainsi, dû à des aides financières limitées et à des conditions d'éligibilité strictes par les programmes d'aide sociale, il n'est pas dans l'intérêt du valoriste montréalais de formaliser son activité s'il veut conserver à minima ses conditions de vie.

Ainsi, le choix du secteur informel semble la meilleure solution pour les valoristes à plusieurs égards. D'une part car l'activité est légale et ne nécessite donc pas d'être déclarée, d'autre part car certains n'ont aucune autre alternative que celle d'entreprendre une activité dans l'informalité. Enfin, une autre explication est les programmes d'aide sociale avec leurs conditions d'éligibilité strictes et les montants versés parfois inadéquats, qui pourraient disparaître si le valoriste officialisait son activité.

5.4.3 Des facteurs explicatifs personnels

Des facteurs personnels ont également influencé le choix des valoristes à entreprendre de manière informelle. Parmi eux, ceux qui semblent les plus influents sont la perte de confiance dans le gouvernement et des aspirations quotidiennes contrastant avec celles d'opportunité d'affaire. Ces facteurs sont issus des perceptions des valoristes.

En effet, pour beaucoup de ramasseurs, démarrer leur activité est souvent dû à un certain scepticisme face aux politiques gouvernementales. Dès lors qu'ils n'ont plus foi envers le gouvernement, ils vont préférer agir dans l'informalité plutôt que de déclarer leur activité auprès

des institutions. Bien que les ramasseurs soient conscients que « c'est le gouvernement qui [leur] donne de l'argent » et donc que, sans les institutions, ils n'auraient droit à aucune aide, financière ou autre, certains voient en lui une manière de prélever de l'argent de façon inéquitable auprès des citoyens. Selon eux, les gouvernements prélèveraient trop d'argent à travers l'impôt sur le revenu et les taxes aux citoyens les plus nécessiteux et pas assez à ceux les plus riches, ce qui engendrerait une perte de pouvoir d'achat trop élevée pour les premiers. Il ne deviendrait alors plus pertinent de déclarer son activité, dans le doute que le revenu restant ne soit pas assez conséquent pour subvenir à ses besoins. Aussi, la lenteur dans les démarches administratives, détaillée dans la section précédente, est un facteur de désengagement des valoristes. Alors que ceux-ci ne comptent essentiellement que sur les aides gouvernementales, si les institutions ne sont pas en mesure de les leur fournir, ils vont petit à petit ne plus avoir confiance. Ainsi, certains ne veulent plus avoir affaire aux gouvernements dans le doute de se faire avoir et choisissent donc de ne pas déclarer leur activité auprès des institutions.

Également, partie intégrante des conditions de vie précaires, leur situation peut évoluer, ce qui influence leur choix d'entreprendre dans le secteur informel. Plusieurs ont des besoins qui diffèrent chaque jour et leur façon de ramasser des contenants se distinguera en fonction d'eux. Cela implique une fréquence d'activité variable, ce qui n'encourage pas le choix du secteur formel. En effet, leurs dépenses peuvent varier. Par exemple, comme décrit dans le paragraphe précédent, beaucoup de collecteurs informels connaissent des soucis de santé importants. Lié à cela, plusieurs sont dans l'obligation de payer des soins de santé. Ces frais de santé sont des dépenses onéreuses pour un québécois moyen et, afin d'y subvenir, celui-ci doit soit économiser soit travailler plus pour gagner un salaire permettant ces dépenses. L'activité permet alors de « donner un petit coup de pouce³ » aux ramasseurs dans ces moments. Aussi, un second exemple pourrait être l'aide au logement. Certains services d'aide sociale connaissent une lenteur dans les démarches. Parmi eux, le Supplément au loyer semble être problématique, laissant des citoyens en difficulté financière dans l'obligation de payer un loyer au même montant que les autres tout en ayant des revenus moindres. De ce fait, certains ont des difficultés à payer leur loyer, ce qui nécessite qu'ils collectent les contenants en l'attente d'un relogement. Les revenus sont aussi source de variation. Un exemple

³ Cette expression signifie « apporter une aide ».

est la Pension de sécurité de vieillesse du Gouvernement du Canada, dès que certains la perçoivent, ils décident d'arrêter la collecte de contenants car l'ajout de la pension à leur revenu leur permet de vivre décemment. Ainsi, dès lors que leurs dépenses sont comblées par les revenus réguliers, certains ramasseurs arrêtent l'activité. Dans ce cas, les valoristes préfèrent le secteur informel qui est plus flexible que le formel.

Enfin, les motivations des valoristes à entreprendre la collecte de contenants consignés se basent sur le besoin d'un « quotidien », ce qui ne les incite pas à choisir le secteur formel. Dû à une insertion sur le marché de l'emploi souvent difficile (Cf. section précédente), beaucoup de ramasseurs se trouvent sans emploi. Aussi, en lien avec la moyenne d'âge élevée des valoristes (Bordeleau & Batellier, 2015), plusieurs sont à la retraite et sans activité quotidienne. Plutôt que de passer la journée chez eux, certains préfèrent combler leurs journées grâce à l'activité de collecte. Elle leur donne à la fois la possibilité de « faire de l'exercice » et de « rencontrer du monde ». Quelques-uns émettent en effet le souhait de vouloir effectuer un effort régulier, que ce soit nécessaire pour leur santé ou par plaisir. Alors qu'il est « difficile de marcher sans but », l'activité de valoriste leur amène une « rétribution [qui] vaut la peine ». D'autres ont également commencé le ramassage car ils s'ennuyaient chez eux et avaient besoin de se changer les idées. De ce fait, sortir collecter des contenants leur permet de rencontrer du monde. Bien que l'entente entre valoristes ne soit pas toujours évidente, elle leur laisse la possibilité de discuter. Ces aspirations se veulent pour l'amélioration du quotidien du ramasseur mais pas d'un point de vue financier. Il n'est alors pas forcément dans l'intérêt des valoristes de formaliser leur activité.

Ainsi, les ramasseurs montréalais préfèrent entreprendre leur activité dans le secteur informel car certains n'ont pas confiance dans le gouvernement. Aussi, leur situation quotidienne est vouée à changer rapidement, ce qui influence leur choix de collecter ou non. Les valoristes vivant souvent au jour le jour, ils n'ont pas d'intérêt à formaliser une activité qu'ils pourraient arrêter possiblement dès le lendemain. Enfin, pour plusieurs, leurs motivations sont d'ordres psychique et physique et non financières, ce qui ne met pas la question de la rentabilité au cœur de la décision et donc celle de la formalisation.

CHAPITRE 6 ANALYSE ET DISCUSSIONS

6.1 Un modèle d'explication

L'étude de cas permet d'apporter différentes explications au choix du valoriste de collecter de manière informelle. Basée au départ sur un modèle simpliste, l'étude a permis d'aboutir à un modèle empirique, résumé dans le schéma 6.1. Ainsi, les raisons d'entreprendre chez les valoristes correspondent à celles de l'entrepreneuriat de nécessité. Ce type d'entrepreneuriat correspondant à une vision à court terme (Hipsher, 2013), les ramasseurs ne se posent pas la question de la formalisation en premier lieu.

Plusieurs facteurs externes permettent d'expliquer leur choix. En effet, lorsqu'un ramasseur décide de commencer son activité, il choisit le secteur informel car celle-ci est légale en tout point. Issue du système de consignation, elle ne demande aucune redevance à l'État puisque déjà payé par les consommateurs. Également, les ramasseurs ne sont souvent pas employables, ils sont donc contraints d'entreprendre dans le secteur informel. Aussi, à défaut de possiblement améliorer leurs conditions de vie, ils préfèrent s'assurer de garder celles qu'ils ont actuellement grâce aux aides sociales, même si elles impliquent un mode de vie précaire.

Deux facteurs personnels semblent également expliquer le choix du ramasseur. Le premier est le manque de confiance dans le gouvernement. À force de percevoir des aides sociales qui leur semblent trop justes voire d'attendre certaines, certains perdent patience et deviennent sceptiques face aux politiques d'aide. Aussi, la situation des ramasseurs est sujette à des changements quotidiennement, notamment à travers des besoins à court terme. Comme ils démarrent leur activité en fonction d'eux, ils peuvent aussi décider de l'arrêter du jour au lendemain si elle n'est plus nécessaire. Dans ce cas, l'activité est temporaire et ils n'ont donc aucun intérêt à la formaliser. Enfin, plusieurs pensent que les institutions n'agissent pas en l'intérêt du citoyen en difficulté financière. Face à cette méfiance envers le gouvernement, les valoristes vont préférer ne pas déclarer leur activité afin de s'assurer qu'ils ne perdront pas une partie de l'argent collecté. Enfin, un second facteur identifié est le besoin d'un « quotidien ». En effet, certains ramasseurs débutent l'activité car ils ressentent la nécessité de communiquer, de faire de l'exercice. Ces motivations

n'étant pas financières, ils ne réfléchissent pas forcément à la formalisation de leur entreprise en vue d'optimiser leur revenu.

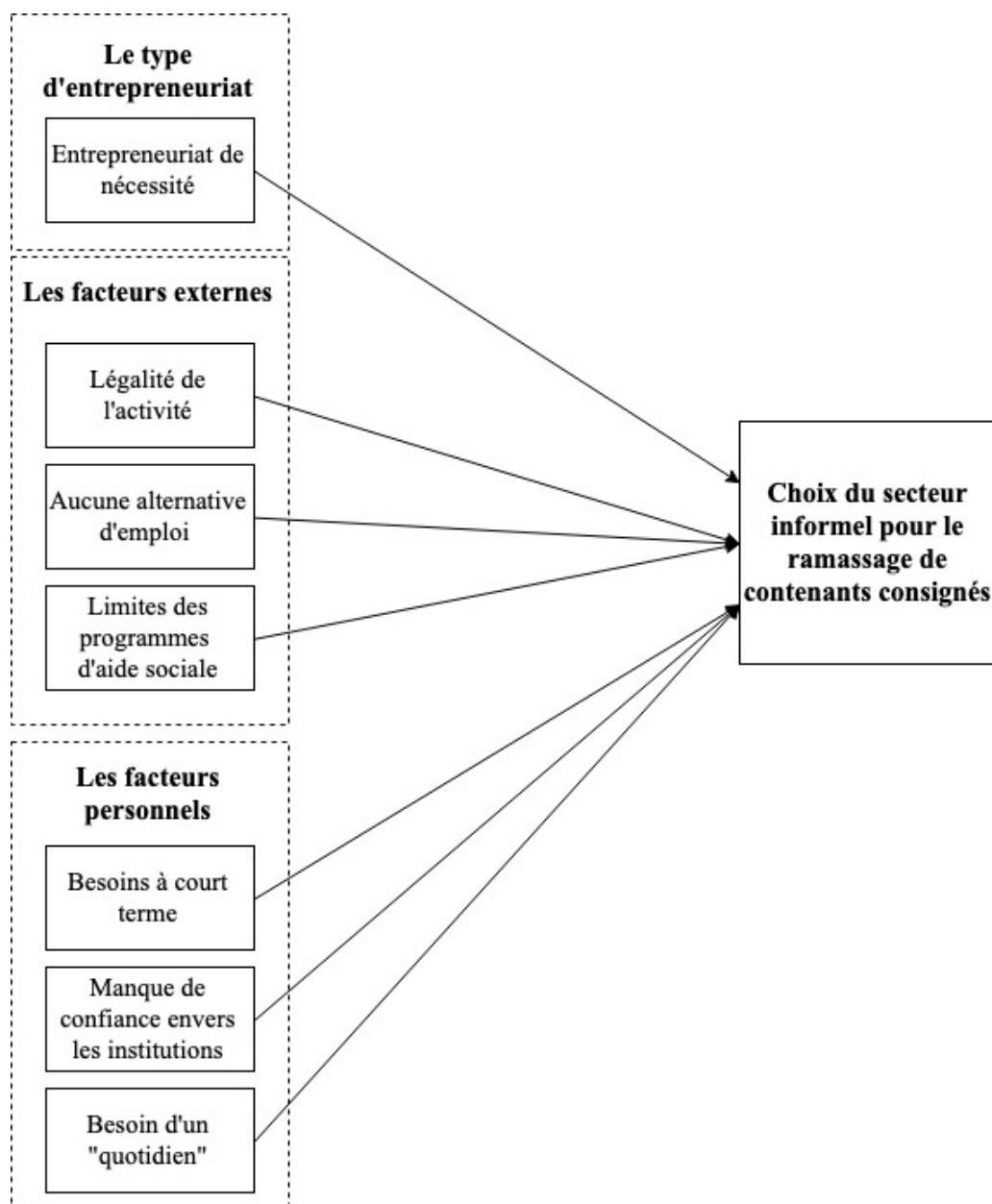


Figure 6.1 - Modèle explicatif issu de l'étude de cas

6.1.1 Le type d'entrepreneuriat, clef de voûte de la décision

Un valoriste commence la collecte de contenants consignés car il a besoin d'un revenu supplémentaire pour subvenir à ses besoins quotidiens, ce qui correspond à la définition même de l'entrepreneuriat de nécessité. En effet, la plupart des entrepreneurs de nécessité choisissent de travailler dans le but de « nourrir le foyer familial » et ont un objectif à court terme (Hipsheer, 2013; Williams, C. Collins & Youssef, 2013). D'après Giacomini (2016), les motivations de l'entrepreneur sont alors extrinsèques. Le modèle de cette étude va dans ce sens et montre que la plupart des facteurs qui expliquent l'entrepreneuriat des ramasseurs montréalais le sont : la légalité de l'activité, aucune alternative d'emploi, les limites des programmes d'aide sociale et la situation variable des ramasseurs au quotidien. Toutefois, deux autres motivations relevées dépendent de la nature des valoristes et peuvent donc être considérées comme intrinsèques : le besoin d'un « quotidien » et le manque de confiance envers les institutions. Pour plus de clarté, le tableau 6.1 catégorise les différents facteurs. L'entreprise de l'activité de collecte est donc un mélange des motivations extrinsèques et intrinsèques. En effet, lorsqu'une activité est démarrée dans le secteur informel, les choix décisifs sont plus délicats que ceux liés au secteur formel et il arrive souvent que la décision d'entreprendre une activité ressorte plus d'une combinaison des deux types d'entrepreneuriat (Williams, Colin C. & Youssef, 2014).

Tableau 6.1 - Motivations extrinsèques et intrinsèques des valoristes à entreprendre

<i>Motivations extrinsèques</i>	<i>Motivations intrinsèques</i>
- Légalité de l'activité	- Manque de confiance envers les institutions
- Aucune alternative d'emploi	- Besoin d'un « quotidien »
- Perception des programmes d'aide sociale	
- Situation variable au quotidien	

Un autre paramètre allant dans le sens d'une combinaison des deux types d'entrepreneuriat pour l'activité de ramassage de contenants est la phase de création. Alors que la littérature assure que les entrepreneurs par nécessité sont moins actifs voire inactifs durant cette phase (Giacomin et al., 2016), la réalité est plus subtile. En effet, afin d'optimiser ses revenus, le valoriste va toutefois entamer une brève phase de création. Chacun va engager une phase de prospection, afin d'évaluer l'opportunité des endroits de collecte. Ils vont ainsi établir un programme, pouvant être assimilé à l'établissement d'un plan stratégique sommaire, avec des horaires et des lieux différents chaque jour, afin de ramasser le plus grand nombre de contenants et donc de collecter plus d'argent. Dans le cas des membres de la coopérative, ceux-ci ont également flairé une opportunité de gain d'argent supplémentaire par son biais. Ainsi, bien que les valoristes soient entrepreneurs par nécessité, ils ont également identifié une opportunité d'affaire dans la collecte de contenants consignés.

6.1.2 Le profil du valoriste comme facteur

Le mode de vie de l'entrepreneur est un facteur important dans sa décision d'entreprendre de façon formelle ou non (Williams, C. Collins & Youssef, 2013). Lors des entretiens, le besoin d'un « quotidien » a été identifié comme motif pour collecter des contenants consignés. En effet, beaucoup de valoristes sont des personnes n'ayant pas d'activité quotidienne, notamment de travail. Ils passent alors leurs journées sans but précis. Le ramassage de contenants consignés leur permet de sortir de chez eux. Certains ont pour objectif de faire de l'exercice alors que pour d'autres, cette activité sera l'occasion de discuter. Dans tous les cas, la collecte leur permet d'avoir un « quotidien » tout en recevant un peu d'argent en plus de leur revenu régulier. Cette motivation est non-financière et, lorsqu'elle est le facteur de choix principal, le ramasseur ne pensera même pas à la possibilité de formaliser l'activité.

Aussi, la force de caractère du valoriste influence son choix. Lorsque celui-ci commence l'activité de collecte, il sait qu'elle lui permettra de gagner assez d'argent pour combler ses revenus. Les conditions d'activité ne sont pas toujours évidentes, le ramasseur devra tout faire pour ramasser assez de contenants consignés afin que son activité soit rentable. Face à une concurrence importante, le valoriste doit être fort et avoir le goût d'aller au bout des choses s'il veut réussir. En

d'autres termes, il devra croire dans la réussite de son projet. Cela confirmerait l'assertion de Sinclair-Desgagné (2012) qui propose que les entrepreneurs les plus confiants dans le succès de leur activité choisissent le secteur informel.

6.1.3 Le contexte institutionnel au cœur de la démarche

6.1.3.1 Une défaillance : la lenteur des démarches administratives

Le choix des valoristes d'entreprendre de façon informelle est aussi dû à une défaillance institutionnelle. En effet, la lenteur dans les démarches administratives comme explication au choix du secteur informel a été mis en lumière en premier par de Soto (2007). Il explique que certains citoyens choisissent de ne pas déclarer leurs biens car l'obtention des documents est trop lente. De Soto discute ici de la lenteur des démarches pour officialiser. Dans le cas des valoristes, la lenteur des démarches administratives est la cause du choix d'entreprendre l'activité et, aucun ramasseur n'ayant formalisé son activité à ce jour, la lenteur des démarches d'officialisation n'a pu être évaluée. Une comparaison peut toutefois être proposée car chacune aboutit à la même conséquence : le choix du secteur informel. Alors que les aides sociales sont nombreuses au Québec, y avoir accès est compliqué et l'obtention d'avantages peut être lente. Les citoyens se retrouvant alors à vivre avec soit moins de ressources financières soit des dépenses plus importantes que s'ils avaient obtenu les aides des programmes sociaux. Leur situation ne leur permettant pas de subvenir à leurs besoins, ils entreprennent l'activité de collecte de façon immédiate. Cependant, dès lors que les démarches administratives aboutissent et qu'ils obtiennent leurs avantages sociaux, certains ramasseurs vont arrêter l'activité. Puisque l'exercice de la collecte peut s'arrêter soudainement, il n'est pas intéressant pour eux de formaliser leur activité.

6.1.3.2 Les perceptions négatives des politiques publiques par certains valoristes

Alors que la lenteur des démarches administratives est une défaillance, les autres facteurs relevés sont issus des perceptions des valoristes des politiques publiques. À leurs yeux, le système de santé

québécois et les programmes d'aide sociale connaissent des limites. Comme cause au choix d'informalité, Williams et Youssef (2013) ont étudié les motivations des entrepreneurs anglais informels voulant le rester, deux résultats, entre autres, en sont ressortis : l'intermittence des revenus et la peur de perdre des avantages sociaux. Cette dernière assertion a également été proposée par Sinclair-Desgagné (2013) : les entrepreneurs choisiraient le secteur informel lorsque les possibilités d'obtenir un revenu parallèle sont intéressantes.

En effet, le système de sécurité sociale québécois semble être problématique. Beaucoup de valoristes ont des problèmes de santé importants, ils doivent alors payer des soins de santé. Ils ont droit au Régime d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) mais celui-ci ne prend pas en charge tous les frais, comme ceux dentaires et d'ophtalmologie. Si les valoristes veulent pouvoir déboursier moins d'argent dans leur frais de santé, ils doivent alors prendre une assurance privée. N'ayant pas toujours les ressources financières pour, ils sont contraints de payer leurs soins plein frais lorsqu'ils en ont besoin. Ils collectent alors les contenants pour gagner assez d'argent pour pouvoir se les offrir. Pour certains, dès lors qu'ils n'ont plus besoin de payer des soins, ils arrêtent l'activité. Ainsi, pour la même raison qu'évoquée ci-dessus, le choix du secteur informel est pertinent dans ce cas.

Il semble aussi que les programmes d'aide sociale imposent des conditions d'éligibilité particulières, ce qui influence le choix du ramasseur à, à la fois entreprendre l'activité et rester dans l'informalité. En effet, les montants attribués sont choisis en fonction des conditions de précarité du citoyen. Cela peut entraîner le démarrage de l'activité de collecte par les valoristes car, lorsque le montant n'est pas assez élevé pour subvenir à ses besoins, le valoriste ramasse les contenants. Au contraire, certaines aides requièrent des conditions d'éligibilité aussi simple que l'âge du citoyen (bien que des conditions de rentes s'appliquent également). Lorsque celles-ci apparaissent, certains valoristes ont alors assez d'argent pour arrêter l'activité. Ainsi, pour la même raison citée dans les paragraphes précédents, le choix du secteur informel est préférable. Les conditions d'éligibilité aux programmes d'aide sociale sont également basées sur les revenus des citoyens. Dans le cas des valoristes, leur revenu supplémentaire est issu d'un don de contenants consignés acquis grâce à la collecte. S'ils les déclarent, ils risquent d'avoir un revenu trop élevé pour être éligibles aux aides sociales. Cependant, ces revenus issus de l'activité ne combleraient pas forcément les aides. Ainsi, dans la peur de perdre ses bénéfices sociaux, le ramasseur va préférer

ne pas déclarer son activité. Cette explication valide la proposition de Sinclair-Desgagné (2013) dans le cas particulier du Québec et des aides sociales proposées.

La lenteur dans les démarches administratives et la perception négative des certains valoristes du système de santé québécois et des programmes d'aide sociale expliquent leur choix à entreprendre dans le secteur informel, suivant ainsi les trois propositions de de Soto, Williams et Youssef, et Sinclair-Desgagné. Pour plus de clarté, le processus de choix du secteur informel résultant des institutions est détaillé dans le schéma 6.2.

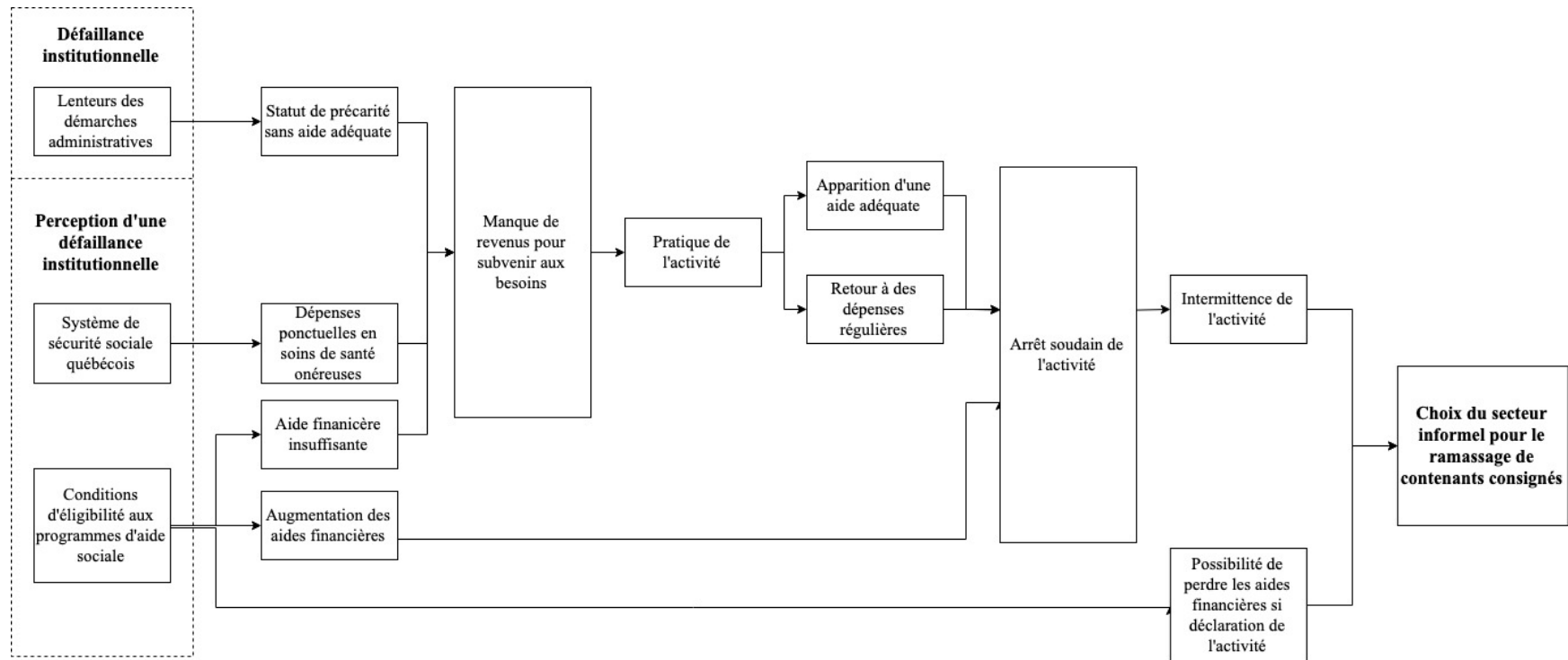


Figure 6.2 - Schéma explicatif du choix du secteur informel par les valoristes suite aux défaillances institutionnelles

Aussi, ces défaillances sont source de perte de confiance envers les institutions. Les valoristes savent que les aides financières sont issues des gouvernements mais, face aux quatre limites identifiées ci-dessus, ils choisissent de se débrouiller par eux-mêmes et donc d'entreprendre dans le secteur informel. Cette explication a pu être observée également dans d'autres études de cas comme celle de Toledo Orozco & Veiga (2018). Puisque les valoristes ont l'impression de ne plus avoir foi dans les gouvernements, il serait légitime de penser que l'activité de collecte des contenants consignés s'imbrique dans le cercle vicieux de l'économie informelle décrit par Light (2013), qui peut être défini comme suit. Suite aux défaillances du gouvernement, certains citoyens vont perdre confiance en eux et décider de trouver leurs propres solutions. La demande en biens proposés par le secteur formel va alors baisser pour augmenter celle en biens informels. L'économie informelle va alors commencer à influencer négativement l'économie du pays en question. Pour résoudre le problème, des politiques rigoureuses seront mises en place pour tenter d'éradiquer les entreprises informelles. Face à cette situation, beaucoup d'entrepreneurs se retrouveront alors sans travail et le niveau de pauvreté augmentera. Le gouvernement devra alors être plus tolérant, ce qui engendrera à nouveau la création d'entreprises informelles. L'activité de valoriste est en effet issue d'une perte de confiance dans l'État canadien et le Québec et, face aux recettes avantageuses de l'activité, de plus en plus de citoyens en situation précaire décident de ramasser les contenants. Toutefois, l'activité est particulière et il n'existe pas de demande officielle pour les contenants consignés. Ainsi, le ramassage n'affectera pas l'économie du pays à première vue. Ceci est en adéquation avec le fait que lorsqu'une activité est entreprise par nécessité, elle n'a aucun effet sur l'économie (Acs & Varga, 2005). Cette assertion sera toutefois discutée dans la partie 6.2.2.

6.2 Une économie parallèle au service de la société

L'activité informelle de collecte de contenants consignés est issue de l'entrepreneuriat de nécessité. D'après Acs et Varga (2005), celui-ci ne contribue pas à l'économie d'un pays car l'entrepreneur n'a pas l'intention de faire évoluer son activité et n'est pas aux faits des innovations technologiques. Cependant, bien que l'activité des valoristes n'ait pas un apport direct à l'économie, elle aide les

entreprises à internaliser les coûts de gestion des contenants grâce à la remise en circuit des contenants consignés vides non-rendus.

Le système de consignation découle directement de la politique des « 3RVEs » qui propose de gérer les produits usagés d'une façon hiérarchique en priorisant les démarches dans l'ordre suivant : la réduction à la source, le réemploi/la réparation/la réutilisation, le recyclage, la valorisation puis l'élimination. Lorsque les contenants consignés sont rendus, ceux-ci réintègrent le circuit à travers, pour les CRM, le réemploi, et pour les CRU, le recyclage. Toutefois, certains contenants ne sont pas redonnés et sont soit laissés à même la rue, soit déposés dans les bacs de collecte des foyers. Dans ces deux cas, les contenants vont être collectés puis acheminés vers l'enfouissement et les coûts seront à la charge de la Ville de Montréal. Si les contenants vides sont récupérés par les valoristes, ils sont alors restitués aux détaillants. Cela a alors un effet positif à la fois sur l'environnement et sur l'économie. D'une part, la réinsertion des contenants dans le système de consignation permet d'atteindre un niveau hiérarchique des 3RVEs plus durable avec le réemploi (pour le CRM) et le recyclage (pour les CRU) (Cf. schéma 6.2). D'autre part, elle influence l'économie de trois manières. Elle procure un pécule financier au valoriste, ce qui augmente son pouvoir d'achat. Certains ramasseurs affirment utiliser l'argent collecté pour « se faire plaisir » à travers des « extras » comme des spectacles ou des habits. Cela a un impact positif direct sur l'économie du pays. Aussi, lorsque le taux de recyclage est en dessous de 75%, les embouteilleurs, brasseurs et importateurs doivent payer les déficits, calculés à partir du nombre de contenants manquant pour atteindre l'objectif (Recyc-Québec, 2019b). Dans ce cas, plus de contenants seront ramenés par les valoristes, moins les industries devront payer et plus elles feront de profits. Enfin, l'activité permet le nettoyage de Montréal sans frais pour la Ville. Ainsi, l'activité informelle de ramasseur a un apport positif sur l'économie provinciale.

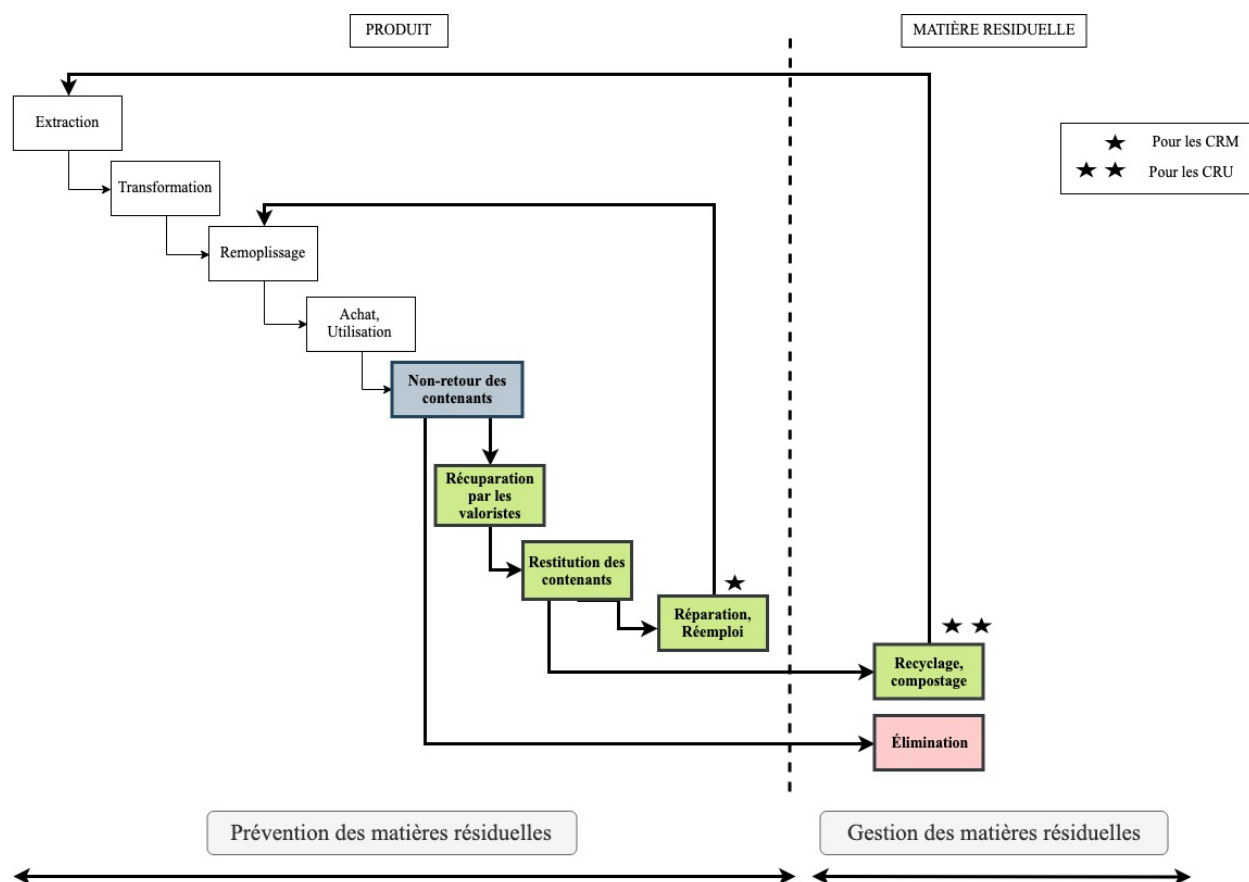


Figure 6.3 - Schéma simplifié du processus de prévention et de gestion des matières résiduelles dans le cas de l'activité des valoristes

Enfin, l'activité de valoriste a également un aspect social très important. Souvent étant des personnes en difficulté, les ramasseurs n'ont pas toujours un quotidien facile. Explicité dans la section 5.4.3, le besoin d'avoir un quotidien afin de se changer les idées est un facteur explicatif du choix de certains ramasseurs à commencer la collecte de contenants consignés. Que ce soit pour cause d'ennui ou d'inaction, chacun s'y retrouve dans l'activité de collecte. L'activité semble par ailleurs porter ses fruits puisque qu'un valoriste affirme qu'elle « a sauvé sa vie d'une certaine façon » tandis qu'un autre n'exprime plus « le besoin d'aller voir de psychologique [car] la rencontre [entre valoristes] suffit ». Également, la coopérative agit dans l'intérêt du valoriste pour améliorer ses conditions d'activité et son quotidien. En ce sens, elle a un rôle social important. Des valoristes y vont pour « rencontrer du monde », d'autres pour gagner un peu plus d'argent grâce à leur aide pour des activités de la coopérative ou à l'obtention de contrats officiels par celle-ci.

Certains ont affaire avec la coopérative car elle leur facilite l'exercice de leur activité à l'aide du dépôt temporaire. À travers une multitude de petites actions dans l'intérêt du valoriste, la coopérative permet d'améliorer ses conditions de vie en général. Elle a donc un apport social important.

Ainsi, l'activité de ramasseur informel aide la société d'un point de vue environnemental – grâce à la réinsertion des contenants consignés vides dans les chaînes de réemploi et de recyclage, d'un point de vue économique – en donnant plus de pouvoir d'achat au valoriste et plus de profits aux industries, et d'un point de vue social – par l'apport d'un « quotidien » au ramasseur.

CHAPITRE 7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1 Les résultats

Dans l'optique d'une gestion durable des déchets, le Québec a créé son propre système de consignation. Un enjeu en est son taux de récupération, dû à une non-restitution des contenants consignés par certains citoyens. L'activité informelle de collecte de contenants consignés par les valoristes est née de cet enjeu. Elle leur permet de gagner un revenu supplémentaire grâce à la récupération puis à la restitution des contenants vides. Partie intégrante du système de gestion des déchets à Montréal, elle est cependant informelle. Alors que la littérature préconise de formaliser les activités informelles, les valoristes ont décidé d'entreprendre dans le secteur informel. Afin de les aider dans leur démarche, la coopérative *Les Valoristes* existe à Montréal depuis 2012. Avec un modèle de gestion inhabituel, elle leur permet de continuer leur activité tout en améliorant leurs conditions de vie. La question que cette étude se posait alors est : *Pourquoi les ramasseurs préfèrent-ils le secteur informel au formel dans un pays développé ?* Afin d'y répondre, j'ai effectué une étude du cas sur la coopérative pour comprendre son fonctionnement à l'aide de données à la fois primaires et secondaires. Les résultats sont les suivants.

Les valoristes choisissent d'entreprendre le ramassage car ils souhaitent gagner un revenu supplémentaire pour vivre. Bien qu'ils entreprennent des démarches pour optimiser ce revenu, ils ne souhaitent pas étendre leur activité et ne voient donc aucun intérêt à la formaliser.

Le profil du ramasseur a également un rôle dans son choix. En effet, il choisit le secteur informel car il doit débiter rapidement son activité mais aussi parce qu'il croit en son succès. Il sait que la collecte lui apportera forcément de l'argent et qu'il n'a pas besoin de soutien administratif pour pallier un risque d'échec. Certains entreprennent également le ramassage car il leur permet de se créer des habitudes quotidiennes. Une telle motivation ne prend pas en considération les enjeux financiers et donc la formalisation de l'activité.

Les institutions sont également au cœur de la démarche du valoriste. La lenteur dans les démarches administratives est à la fois un frein pour entreprendre une officialisation de l'activité mais

également une cause du choix du secteur informel. Alors que la plupart perçoivent des aides sociales, certains pensent que le système administratif qui les régit connaît quelques limites – dépenses de santé onéreuses et conditions d'éligibilité particulières, qui amènent le ramasseur à soit pratiquer l'activité de façon intermittente et donc ne pas la formaliser, soit ne pas déclarer la collecte dans la peur de perdre ces aides. Phénomène découlant directement de ces limites, certains valoristes perdent confiance dans les institutions et ne souhaitent donc pas déclarer leur activité.

Bien que l'activité de ramassage soit partie intégrante de l'économie informelle, elle sert le développement québécois de façon durable. D'un point de vue environnemental, elle permet de réinsérer des contenants consignés abandonnés dans le système de consignation et donc de les détourner de l'enfouissement. Au niveau économique, elle donne un pouvoir d'achat plus intéressant aux valoristes et permet aux industries d'économiser de l'argent. L'activité de valoriste connaît son apport le plus important du point de vue social. Elle donne la possibilité aux ramasseurs d'avoir un quotidien et donc de ne pas vivre en marge de la société. La coopérative, grâce à ses actions auprès des valoristes et à son rôle de plateforme entre les institutions et les valoristes, agit également pour le développement de la société.

7.2 Les limites de l'étude et les pistes d'amélioration futures

Cette étude connaît toutefois quelques limites. Tous les résultats présentés ici sont issus d'une étude de cas. Nous avons récupéré toutes les informations possibles mais celles-ci ne sont pas exhaustives et il a été parfois difficile d'aller les chercher. De ce fait, certaines se basent sur les perceptions des valoristes. En effet, un premier biais est l'évaluation des facteurs personnels. Ceux-ci reposent sur des entretiens et les réponses correspondent à un ressenti et sont donc souvent subjectives. Le fait que plusieurs répondants affirment la même idée minimise ce biais. Toutefois, afin d'écarter ce biais totalement, une étude psychologique avec contrôle des comportements des répondants pourrait être envisagée, comme un questionnaire par exemple. Une autre méthode pourrait être des observations participatives ou non. Également, l'apport de la coopérative est issu des dires des répondants et d'une étude générale de l'organisation (de Azevedo et al., 2019). Afin d'évaluer ces

perceptions d'un point de vue objectif, l'apport de la coopérative pourrait être quantifié à l'aide d'une méthode d'impact social issue de l'économie sociale et solidaire.

Les résultats de cette étude ne sont applicables qu'à l'activité de ramassage de contenants consignés au Québec. Ainsi, les résultats de cette étude ne peuvent être généralisés. Il pourrait être pertinent de les tester à plus grande échelle au sein des pays développés, soit à l'aide d'une étude de cas multiples issus d'organisations aidant également l'activité de collecte de contenants consignés, soit en testant le modèle explicatif auprès des autres types d'activités informelles de récupération typiques des pays développés (récupération de matières valorisables et de nourriture).

7.3 Les recommandations

7.3.1 L'intégration de la coopérative au sein du système de consignment

L'étude de cas a montré que les actions de la coopérative *Les Valoristes* étaient de plus en plus limitées, par faute de moyens financiers et matériels adéquats. En effet, la coopérative *Les Valoristes* est une des seules entités à proposer des dépôts communs de contenants consignés à travers le Québec a contrario des autres provinces canadiennes. Les dépôts permettent de faciliter le flux des contenants consignés vides, que ce soit pour les restituteurs – à travers la récupération de tout type de contenants - ou pour les récupérateurs – grâce à la centralisation des contenants. Les dépôts communs de *United We Can* en Colombie-Britannique sont notamment un succès grâce à l'inclusion sociale des ramasseurs et à la quantité de contenants récupérés (Tremblay et al., 2010). Le Québec devrait aller dans ce sens en proposant la mise en place d'un premier dépôt permanent géré par la coopérative. Il faudrait alors trouver un lieu qui permettrait de récupérer les contenants toute l'année ainsi que les ressources financières adéquats pour permettre à la coopérative de subvenir à ce dépôt.

L'aide financière pourrait être la prime de manutention. La coopérative effectue le travail de détaillant au même titre que les supermarchés habilités dans le cadre des Ententes. Bien qu'elle ne gère pas le flux entrant des contenants consignés remplis, elle récupère les contenants consignés vides à travers ses dépôts temporaires, qui sont ensuite récupérés par les entreprises s'occupant de

transmettre les contenants vides aux entreprises de boissons. Le travail de la coopérative devrait donc être valorisé par un montant financier également. Ce montant serait celui de la prime de manutention, soit deux centimes par contenant. Cet apport financier lui permettrait de subvenir à la mise en place des dépôts temporaires mais aussi de récupérer à nouveau tous les contenants consignés et donc de proposer un service de dépôt plus ouvert. Des démarches sont déjà en cours, la coopérative vient de signer une entente avec Recyc-Québec en ce sens pour 2019. Elle pourrait également être habilitée afin de faire partie du système de consignation québécois de façon officielle et donc de pouvoir être à la table des négociations plus facilement.

7.3.2 Une aide sociale bonifiée pour encadrer l'activité de valoriste

À travers cette étude, nous avons pu comprendre que les valoristes rendent un service à la société en collectant les contenants consignés non-rendus par les consommateurs mais aussi que leur activité comporte des risques importants. De ce fait, elle mérite d'être plus encadrée par les gouvernements. Une solution pourrait être la mise en place d'une aide sociale bonifiée par le gouvernement du Québec. L'idée serait que le valoriste obtienne un suivi lorsqu'il déclarerait son activité. La déclaration ne serait pas sur ses revenus issus du ramassage mais uniquement sur le fait qu'il exerce cette activité durant l'année. Le valoriste pourrait alors continuer d'exercer son activité dans le secteur informel tout en étant plus encadré afin d'améliorer ses conditions d'exercice de l'activité. L'activité comportant des risques sanitaires, le suivi pourrait se traduire par une formation à la collecte afin de réduire le risque d'accident. Également, beaucoup de valoristes sont des personnes ne pouvant travailler à cause de soucis de santé importants et qui ont besoin de soins de santé. Le suivi pourrait aussi comporter des examinations de santé régulières afin de s'assurer de sa santé. Le système pourrait être similaire à celui du chèque emploi-service (CESU) préfinancé en France. Le CESU préfinancé est un titre nominatif avec date de péremption qui permet de donner du pouvoir d'achat aux bénéficiaires pour des services précis. Par exemple, le bénéficiaire peut recevoir des bons pour acheter de la nourriture (titre restaurant) ou des CESU qui financent les services à domicile. Le CESU préfinancé est attribué à des salariés par leur employeur en plus de leur salaire ou par des financeurs de prestations sociales. Dans le cas du valoriste, il pourrait déclarer son activité auprès du gouvernement qui, après vérification de l'exercice de l'activité, lui

délivrerait des CESU préfinancés correspondant à des consultations gratuites chez le médecin par exemple.

Toutefois, un tel système nécessite d'être étudié. En effet, s'il restreint la liberté du valoriste quant à l'exercice de la collecte, il peut engendrer sa décision d'arrêter et donc aggraver son niveau de pauvreté. Cette étude a montré que certains valoristes n'avaient plus confiance dans le gouvernement et avaient ainsi choisi d'entreprendre dans le secteur informel. Afin qu'ils continuent de collecter les contenants consignés, le gouvernement se doit d'être prudent quant à la déclaration et la vérification de l'exercice d'une telle activité. La coopérative *Les Valoristes* pourrait alors être une plateforme entre le gouvernement et les valoristes. Elle pourrait être en charge de ce système en créant une section qui lui serait dédiée. Afin que les valoristes se sentent en confiance avec l'idée de déclarer l'exercice de cette activité et de recevoir des CESU préfinancés, cette section devrait être dirigée entièrement par des valoristes encore en exercice ou non. Ils pourraient alors s'occuper de la déclaration et de la vérification de l'exercice. Cette vérification pourrait avoir lieu lors du dépôt de contenants par exemple. Un autre enjeu face à ce système est la réception des aides financières au Québec. Le Québec étant responsable du système de consignation, il devrait être en charge de ce système d'aide sociale bonifiée également. Les aides sont cependant partagées entre le provincial (par exemple, le bien-être social) et le fédéral (par exemple, le chômage). Il faudrait donc réfléchir à une manière de prendre en compte toutes les aides lors de la déclaration pour obtenir une compensation en adéquation.

RÉFÉRENCES

- Abiola, N. (2018). *Le rôle de l'expertise internationale dans la gestion des eaux usées en Afrique de l'Ouest*. (Mémoire de maîtrise, HEC Montréal, Montréal, QC).
- Acs, Z., Desai, S., & Hessels, J. (2008). Entrepreneurship, economic development and institutions. *Small Business Economics*, 31(3), 219-234. doi:10.1007/s11187-008-9135-9
- Acs, Z., & Varga, A. (2005). Entrepreneurship, agglomeration and technological change. *Small Business Economics*, 24(3), 323-334. doi:10.1007/s11187-005-1998-4
- Ajzen, I. (1991). The theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50(2), 179-211. doi:10.1016/0749-5978(91)90020-T
- Alliman, M. (31 Octobre 2017). La récupération, objet de rencontre entre citoyens et valoristes. *Novae*. Tiré de <https://novae.ca/2017/10/recuperation-objet-de-rencontre-entre-citoyens-valoristes/>
- Alliu Rojas, N. T. (2012). *Ni vus ni connus : la contribution des récupérateurs informels dans les pays en développement*. (Mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, QC). Tiré de https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013-02-27.pdf
- Amit, R., & Muller, E. (1995). “Push” and “pull” entrepreneurship. *Journal of Small Business & Entrepreneurship*, 12(4), 64-80. doi:10.1080/08276331.1995.10600505
- Ayerbe, C., & Missonier, A. (2007). Validité interne et validité externe de l'étude de cas : Principes et mise en œuvre pour un renforcement mutuel. *Revue Finance Contrôle Stratégie*, 10(2), 37-62. Tiré de https://www.researchgate.net/profile/Audrey_Missonier/publication/4874798_Validite_interne_et_validite_externes_de_l'etude_de_cas_principes_et_mise_en_oeuvre_pour_un_renforcement_mutuel/links/00b49526e8500bcb23000000/Validite-interne-et-validite-externe-de-letude-de-cas-principes-et-mise-en-oeuvre-pour-un-renforcement-mutuel.pdf

Barrett, S. (1994). Self-enforcing international environmental agreements. *Oxford Economic Papers*, 46, 878-894. Tiré de <http://www.jstor.org/stable/2663505>

Basel Action Network. (2011). What is the Basel Ban ? Tiré de http://archive.ban.org/about_basel_ban/what_is_basel_ban.html

Batellier, P., & Vazquez Tagliero, M. (2016). *Étude de caractérisation des outils et des modes de collecte hors foyer sur plusieurs artères et parcs à Montréal*. Les Valoristes Coopérative de solidarité. Tiré de http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2018/11/Rapport_2016_GMRHorsFoyer_DechetsSauvages_Montr%C3%A9al_CoopValoristes.pdf

Baughn, C. C., Chua, B. L., & Neupert, K. E. (2006). The normative context for women's participation in entrepreneurship: A multi country study. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 30(5), 687-708. doi:10.1111/j.1540-6520.2006.00142.x

Becklumb, P. (2013). *La réglementation environnementale : Compétences fédérales et provinciales*. Ottawa, Canada : Bibliothèque du Parlement, 2013. Tiré de <http://publications.gc.ca/site/eng/9.817331/publication.html>

Bernard, S., Claire, A., Vergne, G., & Warin, T. (2014). *Un état des lieux sur le commerce international des déchets*. <https://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2014DT-01.pdf>:

Bird, M. (2013). Unbundling institutional reform: The case of a garment cluster in Lima, Peru, 1988–2008. Dans *Entrepreneurship in the informal economy: Models, approaches and prospects for economic development* (p. 145-160). New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.

Birdsall, N., & Wheeler, D. (1993). Trade policy and industrial pollution in Latin America: Where are the pollution havens? *Journal of Environment and Development*, 2, 137-149. doi:10.1177/107049659300200107

Bordeleau, F., & Batellier, P. (2015). *La récupération informelle des contenants de boissons consignés à Montréal : Une étude exploratoire autour du projet pilote de centre de dépôt temporaire de Les Valoristes, coopérative de solidarité*. Les Valoristes Coopérative de solidarité. Tiré de <http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2015/09/Rapport-Etude-Valoristes-Consigne-2014-Bordeleau.pdf>

Brassard, R. (2009). *Le système de consignment : Fiches informatives*. Recyc-Québec.

Bruce, D. (1999). Do husbands matter? Married women entering self-employment. *Small Business Economics*, 13(4), 317-329. Tiré de <https://search.proquest.com/docview/220939616?accountid=40695>

http://sfxhosted.exlibrisgroup.com/polymtl?url_ver=Z39.88-2004&rft_val_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:journal&genre=unknown&sid=ProQ:ProQ%3Aabiglobal&atitle=Do+husbands+matter%3F+Married+women+entering+self-employment&title=Small+Business+Economics&issn=0921898X&date=1999-12-01&volume=13&issue=4&spage=317&au=Bruce%2C+Donald&isbn=&jtitle=Small+Business+Economics&btitle=&rft_id=info:eric/&rft_id=info:doi/

Bureau, S., & Fendt, J. (2010). *L'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oubliée ?* Communication présentée à Actes de la 19e conférence de l'AIMS, Luxembourg, Luxembourg. Tiré de <https://www.strategie-aims.com/events/conferences/2-xixeme-conference-de-l-aims/communications/13-lentrepreneuriat-au-sein-de-leconomie-informelle-des-pays-developpes-une-realite-oubliee/download>

Candau, F., & Dienesch, E. (2017). Pollution haven and corruption paradise. *Journal of Environmental Economics and Management*, 85, 171-192. doi:10.1016/j.jeem.2017.05.005

Carattini, S., Baranzini, A., & Lalive, R. (2018). Is taxing waste a waste of time? Evidence from a Supreme Court decision. *Ecological Economics*, 148, 131-151. doi:10.1016/j.ecolecon.2018.02.001

Center for International Development of Harvard University. (2018). *The Atlas of Economic Complexity* 2.3. Tiré de <http://atlas.cid.harvard.edu/explore/?country=173&partner=undefined&product=1191&productClass=HS&startYear=undefined&target=Product&tradeDirection=import&year=2017>

Ciudad Saludable. (2012). « Desarrollo del mercado del manejo integral de residuos sólidos reciclables »: Una experiencia de la inclusión social y económica de los recicladores en Lima, Perú. Tiré de http://docs.wixstatic.com/ugd/ca8faf_55089ec4d787483694a8147d8bcc9efa.pdf

Colantone, I., & Sleuwaegen, L. (2008). Entry and exit of firms in a global economy: A cross-country and cross-industry analysis. *Vlerick Leuven Gent Management School Working Paper*

Series, 2007-36. Tiré de https://www.researchgate.net/publication/23646785_Entry_and_exit_of_firms_in_a_global_economy_a_cross-country_and_industry_analysis

Directive 2008/98/EC of the European Parliament and of the Council of 19 November 2008 on waste and repealing certain Directives (2008).

Copeland, B. R. (1994). International trade and the environment: Policy reform in a polluted small open economy. *Journal of Environmental Economics and Management*, 26(1), 44-65. doi:10.1006/jeem.1994.1004

Copeland, B. R. (2012). International trade and green growth. *Policy Research Working Papers*, 6235, 49. doi:10.1596/1813-9450-6235

Corriveau, J. (27 Février 2019). Appelez-les des "valoristes". *Le Devoir*. Tiré de <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/548735/les-valoristes-travailleurs-de-l-ombre>

de Azevedo, A. M. M., Carenzo, S., Goodluck, C., Gutberlet, J., Kain, J.-H., Oloko, M. O., & Zapata Campos, M. J. (2019). *Inclusive waste governance and grassroots innovations for social, economic and environmental change : Report on first research outcomes of the project Recycling networks & waste governance*. Tiré de <http://www.wiego.org/sites/default/files/reports/files/First%20report%20Recycling%20Networks%20&%20Waste%20Governance%20Recycling%20Networks.pdf>

de Freytas-Tamura, K. (12 Octobre 2017). For dignity and development, East Africa curbs used clothes Imports. *New York Times*. Tiré de <https://www.nytimes.com/2017/10/12/world/africa/east-africa-rwanda-used-clothing.html>

de Soto, H. (2007). *Le mystère du capital: Pourquoi le capitalisme triomphe en Occident et échoue partout ailleurs* (M. L. Seac'h, trad.). Paris, France: Flammarion.

Demers, V. (5 Juillet 2018). Les valoristes : Redonner de la dignité aux démunis. *Mon Saint Roch*. Tiré de <http://monsaintroch.com/2018/les-valoristes-redonner-dignite-demunis/>

Denis, G. (1994). Hernando de Soto. L'autre sentier, la révolution informelle dans le Tiers Monde. *Politique Étrangère*, 2, 570-571. Tiré de https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1994_num_59_2_4292_t1_0570_0000_2

Dermatas, D. (2017). Waste management and research and the sustainable development goals: Focus on soil and groundwater pollution. *Waste Management & Research*, 35(5), 453-455. doi:10.1177/0734242X17706474

Dias, S. (2018). Creating decent jobs through waste pickers cooperatives. Tiré de <https://www.urbanet.info/waste-pickers-brazil-india/>

Dias, S. M., & Ogando, A. C. (2015). *Engendering waste pickers cooperatives in Brazil*. Communication présentée à ILO Research Conference, Antalya, Turquie (p. 27). Tiré de <http://www.wiego.org/sites/default/files/publications/files/Dias-Engendering-Wastepicker-Cooperatives-Brazil.pdf>

Echo'Via (réalisateur). (2017). *Catadores, recycleurs de rue au Brésil* [Vidéo en ligne]. France. Tiré de <https://www.youtube.com/watch?v=2KoWqT1OkCk>

El-Fadel, M., Findikakis, A. N., & Leckie, J. O. (1997). Environmental impacts of solid waste landfilling. *Journal of Environmental Management*, 50(1), 1-25. doi:10.1006/jema.1995.0131

Environnement et Changements Climatiques Canada. (2019). Déchets solides municipaux : Une responsabilité partagée. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/solides-municipaux/responsabilite-partagee.html>

Fahmi, W., & Sutton, K. (2010). Cairo's contested garbage: Sustainable solid waste management and the zabaleen's right to the city. *Sustainability*, 2, 1765-1783. doi:10.3390/su2061765

Fergutz, O., Dias, S., & Mitlin, D. (2011). Developing urban waste management in Brazil with waste picker organizations. *Environment and Urbanization*, 23(2), 597-608. doi:10.1177/0956247811418742

Folie-Boivin, É. (6 Octobre 2014). Les valoristes, ces soldats invisibles des villes. *Le Devoir*. Tiré de <https://www.ledevoir.com/societe/consommation/420316/les-valoristes-ces-soldats-invisibles-des-villes>

Fondation Skoll. (2018). Ciudad Saludable. Tiré de <http://skoll.org/organization/ciudad-saludable/>

Fullerton, D., & Kinnaman, T. C. (1995). Garbage, recycling, and illicit burning or dumping. *Journal of Environmental Economics and Management*, 29(1), 78-91. doi:10.1006/jeem.1995.1032

- Gagnon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche* (2^e éd.). Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Gartner, W. B., Shaver, K. G., Gatewood, E., & Katz, J. A. (1994). Finding the entrepreneur in entrepreneurship. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 18(3), 5-9. doi:10.1177/104225879401800301
- Gavard-Perret, M. L., Gotteland, D., Haon, C., & Jolibert, A. (2012). *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion : Réussir son mémoire ou sa thèse* (2^e éd.). Paris, France: Pearson.
- Genest, G., St-Pierre, M.-A., & Hardy, M.-J. (2013). *Étude d'impact de la présence du verre, des sacs en plastique et des plastiques émergents dans la collecte sélective au Québec – Phase II*. Centre de recherche industrielle du Québec. Tiré de <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Etude-impact-matieres-CRIQ-rapport.pdf>
- Giacomin, O., Janssen, F., & Guyot, J.-L. (2016). Entrepreneurs de nécessité et d'opportunité: Quels comportements durant la phase de création ? *Revue de l'Entrepreneuriat*, 15(3), 181-204. Tiré de https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ENTRE_153_0181#
- Giusti, L. (2009). A review of waste management practices and their impact on human health. *Waste Management*, 29(8), 2227-2239. doi:10.1016/j.wasman.2009.03.028
- Gouvernement du Canada. (2018). Pension de la sécurité de vieillesse - Aperçu. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques/rpc/securite-vieillesse.html>
- Gouvernement du Québec. (2018). *Programmes et services pour les aînés, édition 2019*. Tiré de https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/services_quebec/Guide-ProgrammesServicesAines-2019_2018-12_v8.pdf?1545334034
- Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique, V-5.001 C.F.R. (2019a).
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Loi sur la Qualité de l'Environnement, chapitre Q-2, a. 53.4 C.F.R. (2019b).
- Règlement sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses, V-5.001, r. 1 C.F.R. (2019c).

Grether, J.-M., Mathys, N. A., & de Melo, J. (2012). Unravelling the worldwide pollution haven effect. *The Journal of International Trade & Economic Development*, 21(1), 131-162. doi:10.1080/09638190903552040

Grossman, G. (1984). International trade, foreign investment, and the formation of the entrepreneurial class. *American Economic Review*, 74(4), 22. Tiré de <https://www.nber.org/papers/w1174.pdf>

GTZ. (2008). *The waste experts: Enabling conditions for informal sector integration in solid waste management, lessons learned from Brazil, Egypt and India*. Tiré de <https://www.giz.de/de/downloads/gtz2010-waste-experts-conditions-is-integration.pdf>

Halvorsen, B. (2012). Effects of norms and policy incentives on household recycling: An international comparison. *Resources, Conservation and Recycling*, 67, 18-26. Tiré de <https://www.ssb.no/a/publikasjoner/pdf/DP/dp627.pdf>

Hipsher, S. A. (2013). Motivations of entrepreneurs in the informal economy : Examples from Cambodia. Dans *Entrepreneurship in the informal economy: Models, approaches and prospects for economic development* (p. 50-64). New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.

Institut EDDEC. (2018). Économie circulaire. Tiré de <http://instituteddec.org/themes/economie-circulaire/#1478637474475-2c0d9976-6af5>

Jarup, L., Briggs, D., de Hoogh, C., Morris, S., Hurt, C., Lewin, A., & Elliott, P. (2002). Cancer risks in populations living near landfill sites in Great Britain. *British Journal Of Cancer*, 86(11), 1732-1736. doi:10.1038/sj.bjc.6600311

Javorcik, B. S., & Wei, S.-J. (2004). Pollution havens and foreign direct investment: Dirty secret or popular myth? *Coutributions to Economic Analysis & Policy*, 3(2). Tiré de http://users.ox.ac.uk/~econ0247/pollution_havens.pdf

Kaza Silpa, Y. L., Bhada-Tata Perinaz et Van Woerden Frank (2018). *What a waste 2.0 : A global snapshot of solid waste management to 2050*. World Bank. Tiré de <https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-1-4648-1329-0>

Kellenberg, D. (2012). Trading wastes. *Journal of Environmental Economics and Management*, 64(1), 68-87. doi:10.1016/j.jeem.2012.02.003

- Kellenberg, D., & Levinson, A. (2014). Waste of effort? International environmental agreements. *Journal of the Association of Environmental and Resource Economists*, 1(1), 135-169. doi:10.1086/676037
- Kinnaman, T. C., & Takeuchi, K. (2014). *Handbook on waste management*. Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Kling, M., Seyring, N., & Tzanova, P. (2016). Assessment of economic instruments for countries with low municipal waste management performance: An approach based on the analytic hierarchy process. *Waste Management & Research*, 34(9), 912-922. doi:10.1177/0734242X16644521
- Kollmuss, A., & Agyeman, J. (2002). Mind the gap: Why do people act environmentally and what are the barriers to pro-environmental behavior? *Environmental Education Research*, 8(3), 239-260. doi:10.1080/13504620220145401
- Koufopoulou, P., Williams, C. C., Vozikis, A., & Souliotis, K. (2019). Shadow economy: Definitions, terms & theoretical considerations. *Advances in Management and Applied Economics*, 9(5), 35-57. Tiré de http://www.sciencpress.com/Upload/AMAE%2fVol%209_5_3.pdf
- Krueger, N. (2009). Entrepreneurial intentions are dead: Long live entrepreneurial intentions. Dans *Understanding the entrepreneurial mind: Opening the black box* (p. 13-34): Springer.
- Lemieux, N. (21 Décembre 2017). Des poubelles participatives dans Ville-Marie. *Le Journal de Montréal*. Tiré de <https://www.journaldemontreal.com/2017/12/21/des-poubelles-participatives-dans-ville-marie>
- Léouzon, R. (12 Novembre 2014). Les valoristes : Protecteurs mal-aimés de notre environnement. *Journal Métro*. Tiré de <https://journalmetro.com/actualites/montreal/654445/310-000-contenants-recuperes-par-les-valoristes/>
- Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2014). *Bilan des activités du projet pilote de dépôt temporaire de l'été 2014*. Tiré de <http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2015/09/Coop-Valoristes-Bilan-Depot-Temporaire-ETE-2014.pdf>
- Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2015a). *Bilan de la collecte spéciale (22 août 2015) – Consigne élargie aux contenants non consignés*. Tiré de http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2015/04/Bilan_CollecteSp%C3%A9ciale_3.pdf

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2015b). *Bilan des activités du projet de dépôt temporaire de l'été 2015*. Tiré de <http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2015/04/Coop-Valoristes-Bilan-Depot-Temporaire-2015-SITEWEB.pdf>

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2016a). *Bilan des activités du projet de dépôt temporaire de l'été 2016*. Tiré de http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2015/04/Bilan_Depot_2016_.pdf

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2016b). *Proposition d'action créative qui allie mobilier urbain et économie sociale dans le cadre de la consultation publique de Montréal - Stratégie Centre-ville*. Tiré de http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P-83/7.73_coop_les_valoristes.pdf

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2017). *Rapport annuel d'activités 2016/2017* Tiré de http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2018/11/Rapport_annuel_CoopValoristes_2016-2017.pdf

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2018). *Rapport annuel des activités 2017/2018*. Tiré de http://www.cooplesvaloristes.ca/v2/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-Activites-2017-18_vf_web.pdf

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2019a). *Mémoire présenté par Les Valoristes, coopérative de solidarité, dans le cadre des consultations publiques sur le projet de modification du Plan Métropolitain de Gestion des Matières Résiduelles (PMGMR) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)*. Tiré de http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmgmr/seance-17mai-14h/CEN-19-01-147_Coop_Les_Vvaloristes_17_mai_PM.pdf

Les Valoristes Coopérative de solidarité. (2019b). *Rapports et bilans d'activité*. Tiré de http://www.cooplesvaloristes.ca/?page_id=2177&lang=fr

Liao, J., Welsch, H. P., & Pistrui, D. (2001). Environmental and individual determinants of entrepreneurial growth : An empirical examination. *Journal of Enterprising Culture*, 9(3), 253-272. doi:10.1142/S0218495801000146

Light, I. (2013). Foreword. Dans *Entrepreneurship in the informal economy: Models, approaches and prospects for economic development*. New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.

Marchese, M., & Potter, J. (2015). *Synthèse sur l'entrepreneuriat informel: l'activité entrepreneuriale en Europe*. Paris, France: Union européenne/OCDE. Tiré de <https://www.oecd.org/fr/cfe/leed/KEBE14003FRN.pdf>

Margolis, J. (1er Janvier 2018). Mountain of US recycling pile up as China restricts imports. *PRI*.

Maritz, A. (2004). New Zealand necessity entrepreneurs. *International Journal of Entrepreneurship and Small Business*, 1, 255-264. doi:10.1504/IJESB.2004.005655

Mauvieux, S. (17 Juin 2018). La consigne, un système vétuste pour aider les valoristes et l'environnement. *Journal Métro*. Tiré de <https://journalmetro.com/actualites/1626230/la-consigne-une-source-de-revenus-a-ameliorer/>

Medina, M. (2008). *The informal recycling sector in developing countries: Organizing waste pickers to enhance their impact*. World Bank. Tiré de <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/10586/472210BRI0Box31ing1sectors01PUBLIC1.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Meira de Sousa Dutra, R., Harue Yamane, L., & Ribeiro Siman, R. (2018). Influence of the expansion of the selective collection in the sorting infrastructure of waste pickers' organizations: A case study of 16 Brazilian cities. *Waste Management*, 77, 50-58. doi:10.1016/j.wasman.2018.05.009

Ley que regula la actividad de los recicladores : Ley n° 29149, 29149 C.F.R. (2009).

Ley Marco sobre Cambio Climático : Ley n° 30754, 30754 C.F.R. (2018).

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité sociale. (2019). Programme d'aide sociale. Tiré de <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/immigrer-au-quebec/Pages/programme-aide-sociale.aspx>

Morawski, C., Wilcox, J., & Millette, S. (2018). *Who pays what ? An analysis of beverage container collection and costs in Canada*. CM Consulting. Tiré de <https://www.cmconsultinginc.com/wp-content/uploads/2018/10/WPW-2018-FINAL-5OCT2018.pdf>

Mueller, S. L., & Thomas, A. S. (2001). Culture and entrepreneurial potential: A nine country study of locus of control and innovativeness. *Journal of Business Venturing*, 16(1), 51-75. doi:10.1016/S0883-9026(99)00039-7

Nas, P. J. M., & Jaffe, R. (2004). Informal waste management. *Environment, Development and Sustainability*, 6(3), 337-353. doi:10.1023/B:ENVI.0000029912.41481.a5

National Ground Water Association. (2016). Facts about global groundwater usage. Tiré de <https://www.ngwa.org/what-is-groundwater/About-groundwater/facts-about-global-groundwater-usage>

OCDE. (2015). *Environment at a glance 2015 : OECD indicators*. Tiré de <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264235199-en.pdf?expires=1563400185&id=id&accname=guest&checksum=DF1D87F4066EE2D73F3B37D228069EEF>

Organisation des Nations Unies. *UN Comtrade database*. Tiré de <https://comtrade.un.org>

Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992).

Organisation internationale de normalisation. (2009). *La famille ISO 14 000 des normes internationales pour le management environnemental*. https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/archive/pdf/fr/theiso14000family_2009.pdf:

Organisation Internationale du Travail. (2012). *Promouvoir la santé et la sécurité dans une économie verte*. Genève, Suisse: Tiré de https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---safework/documents/publication/wcms_176297.pdf

Organisation Internationale du Travail. (2013). *Economie informelle et travail décent: Guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité*. Genève, Suisse: Tiré de https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_234958.pdf

Accord sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Article XX : Exceptions générales (1994).

Perman, R., Ma, Y., Common, M., Maddison, D., & McGilvray, J. (2011). *Natural resource and environmental economics* (4^e éd.). Toronto, Canada: Addison Wesley.

Pethig, R. (1976). Pollution, welfare, and environmental policy in the theory of comparative advantage. *Journal of Environmental Economics and Management*, 2(3), 160-169. doi:10.1016/0095-0696(76)90031-0

Petit, V. (12 Octobre 2016). Déchets fermés et objets ouverts : Une lecture des 3Rs. *Mouvements*. Tiré de <http://mouvements.info/dechets-fermes-et-objets-ouverts/>

Pezzey, J. (1989). *Economic analysis of sustainable growth and sustainable development*. World Bank. Tiré de https://www.researchgate.net/publication/243768263_%27Economic_Analysis_of_Sustainable_Growth_and_Sustainable_Development

Porter, M. E., & van der Linde, C. (1995). Toward a new conception of the environment-competitiveness relationship. *Journal of Economic Perspectives*, 9(4), 97-118. doi:10.1257/jep.9.4.97

Portes, A., Blitzer, S., & Curtis, J. (1986). The urban informal sector in Uruguay: Its internal structure, characteristics, and effects. *World Development*, 14(6), 727-741. doi:10.1016/0305-750X(86)90015-X

Programme des Nations Unies pour l'Environnement, & Convention de Bâle. (1992). *Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination*.

<https://www.basel.int/Portals/4/Basel%20Convention/docs/text/BaselConventionText-f.pdf>:

Programme des Nations Unies pour le Développement. (2015). Objectif 3 : Bonne santé et bien-être. Tiré de <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals/goal-3-good-health-and-well-being.html>

Programme des Nations Unies pour le Développement. (2018). *Briefing note for countries on the 2018 statistical update: Peru* Tiré de <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/PER#>

Rahmouni, S. (8 Juillet 2019). Petit crochet, grande mission. *La Presse*. Tiré de http://plus.lapresse.ca/screens/b2472080-59f9-4a7a-8826-7848ddd81a9_7C_0.html?utm_medium=Facebook&utm_campaign=Microsite+Share&utm_content=Screen&fbclid=IwAR2pmASBI3nyGsXXwhfEibJ54i7LWY6VuA3tmUSs21z2kLkMP1xZuotYsMs

Rebehy, P. C. P. W., Costa, A. L., Campello, C. A. G. B., de Freitas Espinoza, D., & Neto, M. J. (2017). Innovative social business of selective waste collection in Brazil: Cleaner production and poverty reduction. *Journal of Cleaner Production*, 154, 462-473. doi:10.1016/j.jclepro.2017.03.173

Recyc-Québec. (2018). *Système de consignation : fiche informative* Tiré de <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-consigne.pdf>

Recyc-Québec. (2019a). Consigne : Lois, règlement et ententes. Tiré de <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/consigne/loi-reglement-ententes>

Recyc-Québec. (2019b). Fonctionnement de la consigne. Tiré de <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/consigne/fonctionnement>

Regroupement des éco-quartiers, Les Valoristes Coopérative de solidarité, & Société de Développement Social. (2018). La Consigne, J'accroche ! Tiré de <https://www.laconsignejaccroche.ca/>

Reynolds, P., D. Bygrave, W., Autio, E., Cox, L., & Hay, M. (2003). *Global entrepreneurship monitor: 2002 executive report*. Tiré de https://www.researchgate.net/publication/273705516_Global_Entrepreneurship_Monitor_2002_Executive_Report

Roberge, M. (2017). *Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables: Programme fonctionnel des procédés (Appel d'offres public n°17-5849)*. Montréal, QC:

Rombach, M., & Bitsch, V. (2015). Food movements in Germany: Slow food, food sharing, and dumpster diving. *International Food and Agribusiness Management Review*, 18(3), 1-24. Tiré de <https://www.ifama.org/resources/Documents/v18i3/Rombach-Bitsch.pdf>

Serviere, L. (2010). Forced to entrepreneurship: Modeling the factors behind necessity entrepreneurship. *Journal of Business and Entrepreneurship*, 22(1), 37-53. Tiré de <https://search.proquest.com/docview/194152973?accountid=40695>

http://sfxhosted.exlibrisgroup.com/polymtl?url_ver=Z39.88-2004&rft_val_fmt=info:ofi/fmt:kev:mtx:journal&genre=article&sid=ProQ:ProQ%3Aaabiglobal&atitle=FORCED+TO+ENTREPRENEURSHIP%3A+MODELING+THE+FACTORS+BEHIND

[+NECESSITY+ENTREPRENEURSHIP&title=Journal+of+Business+and+Entrepreneurship&issn=10426337&date=2010-03-01&volume=22&issue=1&spage=37&au=Serviere%2C+Laura&isbn=&jtitle=Journal+of+Business+and+Entrepreneurship&bttitle=&rft_id=info:eric/&rft_id=info:doi/](#)

Shwom, R., M. McCright, A., Brechin, S., Dunlap, R., T. Marquart-Pyatt, S., & Hamilton, L. (2015). Public Opinion on Climate Change. Dans *Climate change and society: Sociological perspectives* (p. 269-299). Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.

Sinclair-Desgagné, B. (2013). Informal versus formal new ventures: A choice analysis and some policy implications. Dans *Entrepreneurship in the informal economy: Models, approaches and prospects for economic development* (p. 19-33). New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.

Société d'Habitation du Québec. (2019). Supplément au loyer. Tiré de <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>

St-Jean, E., & Duhamel, M. (2018). *Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise: Rapport 2017 du Global Entrepreneurship Monitor*. Tiré de https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1512/O0000678369_Rapport_GEM_2017.pdf

Tan, Q., & Li, J. (2017). Sustainable development: Manage chemicals and waste globally. *Nature*, 547, 162. doi:10.1038/547162c

Thai Thi Thanh, M., & Turkina, E. (2014). Macro-level determinants of formal entrepreneurship versus informal entrepreneurship. *Journal of Business Venturing*, 29(4), 490-510. doi:10.1016/j.jbusvent.2013.07.005

Thi Tanh Thai, M., & Turkina, E. (2013). *Entrepreneurship in the informal economy: Models, approaches and prospects for economic development*. New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.

Thomas, B. I. W. (2017). When trash costs money: Analyzing the impact of pay-as-you-throw programs in Massachusetts. *Journal of Environmental and Resource Economics at Colby*, 4(1). Tiré de <https://digitalcommons.colby.edu/jerec/vol4/iss1/3>

- Thurer, M., Tomaevi, I., & Stevenson, M. (2017). On the meaning of waste: Review and definition. *Production Planning and Control*, 28(3), 244-255. doi:10.1080/09537287.2016.1264640
- Tirado-Soto, M. M., & Zamberlan, F. L. (2013). Networks of recyclable material waste-picker's cooperatives: An alternative for the solid waste management in the city of Rio de Janeiro. *Waste Management*, 33(4), 1004-1012. doi:10.1016/j.wasman.2012.09.025
- Tobey, J. A. (1990). The effects of domestic environmental policies on patterns of world trade: An empirical test. *Kyklos*, 43(2), 191-209. doi:10.1111/j.1467-6435.1990.tb00207.x
- Toledo Orozco, Z., & Veiga, M. (2018). Locals' attitudes toward artisanal and large-scale mining—A case study of Tambogrande, Peru. *The Extractive Industries and Society*, 5(2), 327-334. doi:10.1016/j.exis.2018.01.002
- Transparency International. (2018). Corruption Perceptions Index 2018. Tiré de <https://www.transparency.org/cpi2018>
- Tremblay, C., Gutberlet, J., & Peredo, A. M. (2010). United We Can: Resource recovery, place and social enterprise. *Resources, Conservation and Recycling*, 54(7), 422-428. doi:10.1016/j.resconrec.2009.09.006
- United We Can. (2019). How we help. Tiré de <http://www.unitedwecan.ca/how-we-help>
- Viel, J.-F., Arveux, P., Baverel, J., & Cahn, J.-Y. (2000). Soft-tissue sarcoma and non-Hodgkin's lymphoma clusters around a municipal solid waste incinerator with high dioxin emission levels. *American Journal of Epidemiology*, 152(1), 13-19. doi:10.1093/aje/152.1.13
- Ville de Montréal. (2017). Dépôt permanent de contenants à boissons consignés (bottle dépôt). Tiré de <https://fairemtl.ca/fr/depot-permanent-de-contenants-a-boissons>
- Ville de Montréal. (2018). *Bilan 2017 des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal*. Tiré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BILAN_GMR_2017.PDF
- Vinegar, R., Parker, P., & McCourt, G. (2016). More than a response to food insecurity: Demographics and social networks of urban dumpster divers. *Local Environment*, 21(2), 241-253. doi:10.1080/13549839.2014.943708

Watkins, E., Hogg, D., Mitsios, A., & al. (2012). *Use of the economic instruments and waste management performances.* Tiré de

http://ec.europa.eu/environment/waste/pdf/final_report_10042012.pdf

Williams, C. C. (2007). The nature of entrepreneurship in the informal sector: Evidence from England. *Journal of Developmental Entrepreneurship*, 12(2), 239-254. doi:10.1142/S1084946707000654

Williams, C. C. (2014). Informal sector entrepreneurship. *OECD Policy Briefing*, 38. doi:10.2139/ssrn.2731781

Williams, C. C., Bejakovic, P., Mikulic, D., Franic, J., Kedir, A., & Horodnic, I. (2017). *An evaluation of the scale of undeclared work in the European Union and its structural determinants: Estimates using the Labour input method.* Tiré de https://www.researchgate.net/publication/322374640_An_Evaluation_of_the_Scale_of_Undeclared_Work_in_the_European_Union_and_Its_Structural_Determinants_Estimates_Using_the_Labour_Input_Method

Williams, C. C., & Youssef, Y. (2013). Evaluating the competing explanations for informal entrepreneurship: Some lessons from Brazil. Dans *Entrepreneurship in the informal economy: Models, approaches and prospects for economic development* (p. 34-49). New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.

Williams, C. C., & Youssef, Y. (2014). Combating informal employment in Latin America: A critical evaluation of the neo-liberal policy approach. *Research in World Economy*, 5(2), 1-13. doi:10.5430/rwe.v5n2p1

World Bank Group. (2018). *Brazil - Integrated solid waste management and carbon finance project* (Rapport n° 123798). Washington, DC: World Bank Group. Tiré de <http://documents.worldbank.org/curated/en/395271521557013485/pdf/123798-PPAR-P106702-P124663-P164310-PUBLIC.pdf>

Yin, R. K. (1989). *Case study research: Design and methods*/Robert K. Yin ; foreword by Donald T. Campbell. Newbury Park, CA: Sage Publications.

Zaki, T., Ghafour Kafafi, A., Boushra Mina, M., & Abd El-Halim, M. (2013). *Annual report for solid waste management in Egypt, 2013.* Tiré de

http://cairoclimatetalks.net/sites/default/files/EN%20Annual%20Report%20on%20Waste%20in%20Egypt_2013.pdf

Zen, I. S., Noor, Z. Z., & Yusuf, R. O. (2014). The profiles of household solid waste recyclers and non-recyclers in Kuala Lumpur, Malaysia. *Habitat International*, 42, 83-89. doi:10.1016/j.habitatint.2013.10.010

Zhang, W. H., & Alexander, S. (2017). Objectifs pour un développement durable – Pour l’analyse et pour la planification en santé. *Revue de médecine périnatale*, 9(1), 3-6. doi:10.1007/s12611-017-0401-4

Zinngrebe, Y. (2016). Learning from local knowledge in Peru—Ideas for more effective biodiversity conservation. *Journal for Nature Conservation*, 32, 10-21. doi:10.1016/j.jnc.2016.03.006

ANNEXE A TYPES D'ACTIVITÉS INFORMELLES DANS LA GESTION DES DÉCHETS EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU MOYEN ORIENT

Tableau A.1 - Types d'activités informelles dans la gestion des déchets en Afrique de l'Ouest et
au Moyen-Orient

<i>Travail informel</i>	<i>Description</i>	<i>Type de profit</i>
Recycleurs et récupérateurs d'appareils électriques et électroniques	Réparation ou recyclages des appareils électriques et électroniques	Service de réparation rémunéré par le client
Acheteurs itinérants	Achat/Échange de biens auprès des foyers	Vente à des brocanteurs/propriétaires de bric-à-brac ou à des acheteurs finaux
Collecteurs itinérants	Collecte et revente de matières (recyclables ou encombrants) porte à porte ou dans les décharges, les rues	Vente à des brocanteurs/propriétaires de bric-à-brac ou à des acheteurs finaux
	Collecte de matières compostables puis création de la nourriture pour animaux	Vente auprès de l'industrie avicole ou utilisation directe
Chiffonniers	Collecte de matières pour le secteur formel (recyclables ou encombrants) dans les décharges ou porte à porte	Activité tolérée par le secteur formel afin de ne pas payer le salaire de subsistance
	Récupération de déchets valorisables (recyclables ou non) durant l'exercice de leur activité formelle	Vente à des brocanteurs/propriétaires de bric-à-brac ou à des acheteurs finaux
Transporteurs et intermédiaires d'occasion	Récupération semi-formel des appareils électriques et électroniques et des vêtements d'occasion	Déplacement des matières des pays du Nord vers les pays du Sud

Tableau A.1 - Types d'activités informelles dans la gestion des déchets en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient (suite et fin)

<i>Travail informel</i>	<i>Description</i>	<i>Type de profit</i>
Propriétaires de bric-à-brac	Achat des matières valorisables auprès des collecteurs/chiffonniers ou emploi de chiffonniers	Marge financière à l'aide la vente à des acheteurs pour valorisation des matières
Brocanteurs	Achat et vente de matières recyclables	Marge financière à l'aide la vente à des acheteurs pour valorisation des matières (les prix suivant le cours du marché)

Source : adapté de SpringLoop Cooperative U.A., Valoriser l'Intégration de l'Informel : Le recyclage inclusif dans l'Afrique de l'Ouest et le Moyen Orient, Juin 2015.

ANNEXE B GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES REPRÉSENTANTS DE LA COOPÉRATIVE

- **Problématique**

Comment la coopérative répond-t-elle aux besoins des valoristes ?

- **Déroulement**

Une entrevue d'environ 30 minutes avec chaque représentant de la coopérative. Les entrevues se feront au sein des locaux de la coopérative *Les Valoristes* à Montréal. Le but de cette démarche est de comprendre le fonctionnement de la coopérative, ainsi les représentants seront choisis en fonction de leur activité au sein de la coopérative, soit fondateur ou représentant légal (président, vice-président).

- **Phrase d'entame**

Pouvez-vous me parler de la gestion de la coopérative ?

- **Guide d'entretien**

Thème 0 : Profil du représentant

Quel est votre activité au sein de la coopérative ?

Quel est votre niveau d'études ?

Thème 1 : La genèse de la coopérative

Comment est-venu l'idée de la coopérative à Montréal ?

Quels sont les objectifs de la coopérative ?

Avez-vous un modèle de coopérative quand vous entreprenez vos démarches ?

Thème 2 : La chaîne de valeur de la coopérative

Pouvez-vous expliciter la gouvernance de la coopérative ?

Comment fonctionne la coopérative ? Avez-vous une chaîne de valeur précise ?

Avez-vous mis en place des indicateurs de progression ?

Par quel biais la coopérative est-elle financée ? Les financements sont-ils récurrents ?

Des acteurs externes entrent-ils en jeu dans le processus de la coopérative ? Si oui, lesquels et comment ?

Thème 3 : Les résultats de la coopérative

Sous-thème 1 : L'aspect social

Êtes-vous régulièrement en contact avec les membres de la coopérative ? Avec les valoristes ?

Des événements extraprofessionnels sont-ils organisés durant l'année ?

Entretenez-vous des liens avec les valoristes durant l'hiver également ?

Certains valoristes ont-ils décidé de se réinsérer professionnellement ?

Sous-thème 2 : L'aspect environnemental

Comment évaluez-vous l'impact environnemental de votre action ?

Sous-thème 3 : L'aspect économique

Exprimez-vous des difficultés à financer la coopérative ?

ANNEXE C GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES VALORISTES

- **Problématique**

Quels sont les motivations des recycleurs à choisir le secteur informel ou formel ?

- **Déroulement**

Une entrevue de 30 minutes par valoriste, sélectionné afin d'établir un panel représentatif de la fonction (recycleurs informels d'envergure différente : ramassage à pied et ramassage véhiculé, et recycleurs devenus formels). Les entrevues se feront au sein des locaux de la coopérative Les Valoristes à Montréal.

- **Phrase d'entame**

Pouvez-vous me parler de vos motivations à ramasser les contenants consignés ?

- **Guide d'entretien**

Thème 0 : Profil sociodémographique

Quel est votre âge, votre sexe et votre statut matrimonial ? Avez-vous des enfants ?

Quel est votre niveau d'études ?

Recyclez-vous de manière informelle ou officielle ? Avez-vous une entreprise de recyclage ?

De quelle façon ramassez-vous les contenants ? Êtes-vous motorisé ?

Thème 1 : Le type d'entrepreneuriat

La récupération des contenants consignés vous est-elle apparue comme une solution nécessaire pour survivre ?

L'enjeu environnemental a-t-il fait partie de vos réflexions lors de votre choix de commencer l'activité de ramassage ?

Comment vous est venue l'idée de recycler les contenants consignés ?

Le ramassage de contenants est-il votre activité principale ?

Quelles sont les principales contraintes que vous rencontrez ?

En général, vous sentez-vous concerné par l'environnement et la question des déchets ?

Thème 2 : Les facteurs sociaux

Sous-thème 1 : Les facteurs externes

Votre entourage a-t-il influencé le début de votre activité ?

Des membres de votre famille vous ont-ils influencé dans le choix de démarrer votre activité ? Ainsi que dans le choix du type de votre entreprise ?

Avez-vous évolué au sein d'une culture patriarcale ?

L'entraide entre les recycleurs est-elle présente ? (avec ou sans la coopérative)

Sous-thème 2 : Les facteurs internes

Quelles sont les compétences interpersonnelles nécessaires pour entreprendre dans votre domaine d'activité ?

La notion de risque a-t-elle été un facteur dans votre choix d'entreprendre ?

Dans la vie quotidienne, prenez-vous facilement des risques ?

Comment décririez-vous l'avenir de votre activité ?

Thème 3 : Les facteurs économiques et institutionnels

Le milieu du ramassage des contenants consignés est-il concurrentiel ?

Pensez-vous qu'officialiser votre entreprise vous permettrait d'augmenter vos revenus ?

Le contexte économique canadien/qubécois a-t-il influencé votre choix de ramasser des contenants consignés ?

L'apparition d'un cadre réglementaire en faveur/défaveur de l'auto-entrepreneuriat pourrait-elle avoir un impact sur la façon dont vous menez votre activité ?

La bureaucratie a-t-elle joué un rôle dans votre décision d'entreprendre ?

Est-il financièrement intéressant de créer son entreprise de récupération des contenants consignés au Québec ?

Avez-vous d'autres alternatives à votre activité ? Si oui, pensez-vous un jour changer d'activité pour choisir l'une d'entre elles ?

Pensez-vous qu'une entreprise de ramassage des contenants consignés a un avenir prometteur ?

Thème 4 : L'apport de la coopérative

Comment avez-vous connu la coopérative ?

Adhériez-vous à la coopérative ? Pourquoi ?

Quelles ont été vos motivations à rejoindre la coopérative ?

Pensez-vous que la coopérative a créé un sentiment de communauté au sein des valoristes ?

ANNEXE D FORMULAIRE DE CONFIDENTIALITÉ



Formulaire d'information et de consentement

Titre du projet de recherche :

Les motivations des recycleurs à récupérer les contenants consignés de manière informelle à Montréal

Équipe de recherche :

Nom de la responsable du projet : **Manon Desjardins**

Étudiante en MScA Génie industriel

École Polytechnique Montréal et CIRANO

Tél. (514) 993-7349

Courriel : manon.desjardins@polymtl.ca

Nathalie De Marcellis-Warin

Professeure titulaire, directrice de recherche

École Polytechnique de Montréal

C.P. 6079, succ. Centre-ville Montréal (Québec) H3C 3A7

Tél. (514) 340-4711 poste 4127 Fax. (514) 985-4039

Courriel : Nathalie.demarcellis-warin@polymtl.ca

Bernard Sinclair-Desgagné

CIRANO et HEC Montréal

Professeur titulaire, co-directeur de recherche

Courriel : bernard.sinclair-desgagne@cirano.qc.ca

Préambule :

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche qui vise à l'identification des motivations des valoristes à entreprendre leur activité de façon informelle/formelle et à comprendre le mode de fonctionnement de la coopérative Les Valoristes, car vous êtes un acteur important dans ce secteur dont le témoignage permettrait de dresser un portrait de la situation et de comprendre les enjeux, les barrières, et les opportunités vis-à-vis de cette activité de plus en plus entreprise et de ce mode de gestion différent.

Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet et de signer ce formulaire d'information et de consentement, veuillez prendre le temps de lire, de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au directeur de recherche ou aux autres membres de l'équipe de recherche et à leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui ne serait pas clair.

Présentation du projet de recherche et de ses objectifs :

La présente étude se veut exploratoire et est financé par le CIRANO. Nous aurions aimé nous entretenir avec vous afin de discuter de vos motivations à entreprendre votre activité ainsi que les enjeux qui y sont liés. Les résultats seront compilés dans un rapport de recherche à Polytechnique Montréal.

Afin d'atteindre nos objectifs, nous avons effectué une revue de littérature sur le sujet pour en ressortir les principaux axes de réflexion. Nous avons ensuite établi un guide d'entretien semi-dirigé compilant ces derniers à l'intention de recycleurs informels de différents types dans la région de Montréal. En parallèle des entrevues avec les valoristes, nous effectuons des entrevues avec des acteurs importants de la coopérative Les Valoristes afin d'en comprendre le fonctionnement et son apport auprès des recycleurs informels. Enfin nous effectuerons une compilation et analyse des témoignages reçus afin de confirmer ou infirmer les différentes propositions de motivations trouvées au sein de la revue de littérature mais aussi de proposer des recommandations au domaine universitaire quant à des informations possiblement non-identifiées. Des recommandations à l'intention des différents organismes ayant pour activité la gestion informelle des déchets seront également établies afin de promouvoir une gestion plus efficace des matières résiduelles et l'inclusion sociale des recycleurs.

Nature et durée de votre participation au projet de recherche :

Dans le cadre de ce projet de recherche, nous vous invitons à participer à une entrevue (téléphonique ou en personne) d'une durée d'environ trente minutes. L'entrevue sera orientée autour de différents thèmes définis au préalable par le chercheur et consignés dans le guide d'entrevue.

Dans le cas d'une entrevue en personne, elle s'effectuera dans un local au comité social Centre Sud, autre que celui des bureaux de la coopérative Les Valoristes afin que la confidentialité

soit assurée. L'adresse se trouve ci-dessous :

Comité social Centre Sud

1710, rue Beaudry

Montréal, QC, H2L 3E7

Si, après réflexion, vous acceptez de participer au présent projet, veuillez signer le présent formulaire et le rendre à l'un des membres de l'équipe de recherche.

Avantages pouvant découler de votre participation au projet de recherche :

Vous ne retirerez aucun avantage direct. À terme toutefois, l'ensemble des recycleurs informels ainsi que la coopérative Les Valoristes pourraient bénéficier des résultats de cette recherche. Le partage des motivations des valoristes à récupérer les contenants consignés pourrait s'avérer utile pour perfectionner les objectifs de la coopérative ainsi que favoriser leur atteinte par un guidage de leurs actions à mener. Aussi, en ciblant les enjeux, risques, et problématiques liés au statut des recycleurs informels, des recommandations pourraient être élaborées à l'attention du gouvernement pour répondre au mieux à cette problématique ainsi qu'à améliorer le système de gestion de la consigne. Les participants pourront recevoir un exemplaire du rapport contenant les conclusions de l'analyse.

Inconvénients pouvant découler de votre participation au projet de recherche :

Le seul inconvénient lié à la participation à la recherche est le temps que vous devrez consacrer à l'entrevue.

Risques pouvant découler de votre participation au projet de recherche :

Le présent projet de recherche ne fera courir aucun risque plus grand que celui qui est encouru dans la vie de tous les jours. Le principal inconvénient est le temps consacré à l'entrevue. Les questions posées portent sur l'activité de ramassage des contenants consignés ainsi que vos motivations à l'entreprendre. L'activité étant souvent effectuée de façon informelle, il est possible que vous ne souhaitiez pas divulguer certaines informations. De plus, certaines questions touchent à votre vie privée, il est également possible que vous ne vouliez pas nous répondre.

Si vous ne voulez pas répondre à certaines questions, vous avez le droit et ce, sans justification.

Compensation financière :

Vous ne recevrez aucune compensation monétaire pour votre participation à ce projet de recherche.

Indemnisation en cas de préjudice et droits du participant :

Si vous deviez subir quelque préjudice que ce soit par suite de votre participation à ce projet

de recherche, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez les chercheurs, l'organisme subventionnaire ou l'établissement de leurs responsabilités légales et professionnelles.

Participation volontaire et possibilité de retrait :

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes libre de refuser d'y participer et pouvez à tout moment décider de vous retirer du projet sans avoir à motiver votre décision et sans risquer d'en subir de préjudice. Cela implique également que vous pouvez décider de mettre fin à l'entrevue à tout moment et sans motif particulier. Vous avez aussi la possibilité de ne pas répondre à toutes les questions posées dans le guide d'entrevue. Si vous décidez de vous retirer du projet les informations recueillies seront détruites et les réponses ne seront pas considérées pour la recherche.

Les chercheurs ou le comité de la recherche de l'École Polytechnique pourront retirer les participants sans leur consentement, s'ils ne respectent pas les consignes du projet de recherche ou s'il existe des raisons administratives d'abandonner le projet, notamment pour des raisons de sécurité et de faisabilité.

Confidentialité :

Suite à votre entrevue, le chercheur responsable du projet recueillera et consignera les réponses aux questions auxquelles vous aurez répondu.

Seuls les renseignements nécessaires à la bonne conduite du projet de recherche seront recueillis dans le cadre de la présente étude.

Aucun nom ou position dans l'institution/organisme/entreprise de personnes rencontrées ne sera associé aux réponses colligées et par conséquent aucun nom ou position ne sera cité dans le rapport.

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels dans les limites prévues par la loi.

Les informations fournis durant l'entrevue resteront anonymes. Si vous décidez que vous ne voulez pas que certaines voire toutes les données fournies dans l'entrevue soient publiées dans le rapport, vous pouvez prévenir l'équipe de chercheurs à tout moment et par tous les moyens de communication proposés ci-dessous avant la remise finale du rapport. Le chercheur responsable veillera alors à ce que toutes les informations que vous avez données soient détruites et ne figurent pas dans le rapport final. Dans le but de ne pas commettre d'erreurs ou de ne pas divulguer d'informations confidentielles, les chercheurs demanderont également

une approbation/validation quant aux informations et données citées dans le rapport avant sa publication.

Les informations et données brutes seront conservées informatiquement de façon confidentielle sur une période de 10 ans sur le serveur sécurisé du CIRANO et seuls les chercheurs identifiés à l'étude y auront accès. Ce serveur se trouve dans une salle sécurisée dans les locaux du CIRANO. Ces données seront par la suite détruites à la fin de la période de conservation de 10 ans.

Les données du projet de recherche pourront être publiées dans des revues scientifiques ou partagées avec d'autres personnes lors de discussions scientifiques. Toutefois, aucune publication ou communication scientifique ne renfermera quelque information que ce soit pouvant permettre de vous identifier.

À des fins de surveillance et de contrôle, le projet de recherche pourra être évalué par une personne mandatée par le Comité d'éthique de la recherche de l'École Polytechnique de Montréal ou encore une personne mandatée par les organismes subventionnaires de recherche. Toutes ces personnes et ces organismes adhèrent à une politique de confidentialité.

Vous avez le droit de consulter les informations que nous aurons recueillies auprès de vous pour vérifier l'exactitude des renseignements collectés aussi longtemps que le chercheur responsable du projet de recherche, ou l'établissement détiennent ces informations.

Diffusion des résultats aux participants :

Afin que vous puissiez valider l'exactitude des informations diffusées dans le rapport du projet ainsi que le respect de l'anonymat, un résumé simplifié mais contenant toutefois toutes les informations vous sera envoyé si vous possédez un courriel. Il sera également consultable en version imprimée dans les bureaux de la coopérative Les Valoristes. Le rapport ne sera pas rendu public tant que vous n'aurez pas donné votre consentement.

Conflits d'intérêts :

Il n'existe aucun conflit d'intérêt réel, potentiel ou apparent de la part d'un membre de l'équipe

de recherche. Également, aucun conflit d'intérêt institutionnel risque d'avoir une incidence sur le projet de recherche.

Personnes ressource :

Si vous avez des questions concernant le projet de recherche, vous pouvez communiquer avec Manon Desjardins au (514) 993-7349 ou encore par courriel à manon.desjardins@polymtl.ca.

Si vous avez des questions concernant votre participation au projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la présidente du Comité d'éthique de la recherche de l'École Polytechnique, M. Yuvin Chinniah au (514)-340-7111 poste 2268 ou encore par courriel Yuvn.chinniah@polymtl.ca.

Consentement :

J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement. Je reconnais qu'on m'a expliqué clairement la nature de ma participation au projet de recherche, qu'on a répondu à mes questions et qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision. Je consens à participer à ce projet de recherche aux conditions qui sont énoncées dans le présent formulaire dont on m'a remis une copie.

Nom et signature du participant de recherche

Date

Je certifie que j'ai expliqué au participant la nature de sa participation au présent projet de recherche, répondu aux questions qu'il avait à cet égard et lui ai clairement indiqué qu'il demeurerait libre de mettre un terme à sa participation à tout moment, et ce, sans subir le moindre préjudice. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter les modalités décrites dans le présent formulaire d'information et de consentement et déclare en avoir remis une copie signée au participant.

Nom et signature du chercheur

Date

ANNEXE E TABLEAU DES CITATIONS ISSUES DES ENTREVUES LIÉES À L'ACTIVITÉ DE VALORISTE

Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste

Thème	Sous-thème	Citations liées
Activité de valoriste	Profil type	<u>Début</u> : « Ça fait, je sais pas moi, une dizaine d'années passées que je fais ça tiens », « j'ai commencé il y a 5 ans, ça va être la 6^e année » <u>Âge</u> : « Faut pas exagérer là, à 65 ans déjà, je pourrais que je m'en vais prendre ma retraite. », « moi je suis rendu à un âge assez âgé. » <u>Statut social</u> : « Je fais juste ça [le ramassage de contenants consignés]. Non, j'ai pas d'emploi. », « c'est comme un travail, comment on pourrait dire ? « En dessous de la table là » ! », « je suis malade pis que je peux pas vraiment travailler mais je peux faire certaines affaires aléatoires. » <u>Conscience environnementale</u> : « C'est parce que je me dis que c'est important de faire ça. Pour sauver la planète un peu » <u>Force de caractère</u> : « t'sais il faut avoir un fort caractère si tu veux réussir »,

Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Activité de valoriste	Profil type	« Il y a de tout [dans la rue], du monde fin, du monde pas fin. Mais à c't'heure du monde pas fin, je m'en occupe pas moi. Quand ils me pognent les gens, je les laisse aller. », « T'sais c'est comme la loi du plus fort. »
	Activité de collecte	<u>Temps de collecte</u> : « ça fait je sais pas moi, une dizaine d'années passées que je fais ça tiens. », « T'sais, j'ai fait peut-être 10 rues pour ramasser ce que j'ai ramassé ! T'en fais des rues là, t'sais... C'est pas juste un petit temps là. Quand je vais faire ça, j'en ai pour 4h à ramasser là. Après on va les vendre là. », « C'est devenu une activité quotidienne. J'ai un programme tous les jours, j'ai un itinéraire. », « C'est ma journée. J'ai pas le choix, faut que j'y aille aujourd'hui, je dois faire de quoi. J'ai un programme à respecter... », « je travaille 2h pis je vais me reposer comme 6h, je vais retravailler 1h, je vais me reposer 2h. Des fois ça va être comme 4h et je me repose 1h. Je fais ça comme 24h/24. », « Je fais ça comme 2/3 fois comme dans mes nuits là, lundi à mardi, mardi à mercredi pis l'autre c'est jeudi/dimanche/lundi. Je vais aller me chercher un 100 piastres par semaine pareil pcq moi j'ai l'expérience, j'écris toute. Tel secteur, telle heure, etc. »

Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Activité de valoriste	Activité de collecte	<u>Façons de ramasser</u> : « J'ai pas de petit chariot, je ramasse sur mes épaules, je suis assez forte », « Ça fait 4 caisses à 24 sur mon vélo, c'est quand même assez lourd. », « À 7h45 il faut que je reparte pour commencer à vendre. Pis là je fais le sens contraire. C'est-à-dire que là j'ai ramassé pis là je mets tout ça dans des... Là j'ai pas mon gros sac de hockey mais je mets ça dedans. Pis là je les vends, je descends 3 rues pis là je choisis. »
Conditions d'exercice de l'activité rudes	Conditions météorologiques	« T'sais s'il fait -20 et plus là, je vais pas. Moi à -15, je peux y aller. », « il faisait frette en maudit. Encore l'autre fois, j'ai les peaux qui m'ont fait extrêmement mal. Fait que le matin quand je revends, je vais me faire bronzer. Je fonds dans la machine. C'est pour ça que je suis bronzé de même. 2 fois par semaine, j'ai besoin de chaleur pis de la lumière pcq c'est atroce de faire ça... Depuis l'hiver passé, je sors plus. Oublie les projets. En bas de -10, je sors plus de chez nous.», « comme pendant environ 4 mois... Des -25, -30, réguliers. Pis je fais des rondes pareilles. Mais là, j'ai mal partout dans mon corps. Les mains, c'est atroce pcq je suis obligé d'enlever mes gants», « [La nuit] il fait bien plus frette. Fait que le matin, quand je suis rendu à 4/5h, je suis plus capable. J'arrive chez nous, je suis gelé raide. »,

Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Conditions d'exercice de l'activité rudes	Conditions météorologiques	« c'était tellement glacé que j'avais besoin d'une pelle pour casser la glace. Pis j'ai commencé à pelleter les entrées, pcq'ils me donnaient des cannettes à 20cts. »
	Relations de travail	« Des fois, faut pas que tu te pognes avec le monde sur la rue t'sais là, le monde qui ramasse... Il y en a qui sont un peu jaloux pcq t'en as trop t'sais... », « Il y a un peu de jalousie entre le monde qui se promène sur la rue là. Là où tu en as le plus t'sais, oui, leurs airs là... Pis des fois, à un moment donné, (dans le coin Hochelaga ?) il y a un gars « Là, c'est tous les mêmes qui pognent toutes » « Ben oui mais là je travaille pour les ramasser mes affaires-là t'sais » T'sais, j'ai fait peut-être 10 rues pour ramasser ce que j'ai ramassé ! », « je sais qu'il y a beaucoup beaucoup de monde qui ramasse. Plus que les années avancement, plus qu'il y a du monde qui ramasse. Le monde se mange la laine sur le dos ça. », « Ça veut dire qu'ils vont même jusqu'à t'attaquer verbalement ou physiquement si c'est son secteur, c'est ses cannettes. », « moi je m'en viens avec mon vélo, le gars il est droit en avant à pied. Ben il va se mettre à courir pour être sûr [...] d'arriver avant au sac »,

Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Conditions d'exercice de l'activité rudes	Relations de travail	« Des mouettes, t'sais moi je les appelle des mouettes. T'sais, il y a les petits moineaux, il y a les pigeons pis les mouettes. Les mouettes vont vite pis elles vont attaquer, elles vont tout passer... T'sais c'est comme la loi du plus fort. Moi je les appelle les « mouettes à can »
	Perception des citoyens	<u>Indifférence</u> : « Je ne voulais que les gens que je connais me voient ramasser des cannettes mais maintenant, ça ne me dérange plus du tout » <u>Positive</u> : « C'était tellement glacé que j'avais besoin d'une pelle pour casser la glace. Pis j'ai commencé à pelleter les entrées, pcq'ils me donnaient des cannettes à 20cts. [...] Ben ils m'ont acheté 120 piastres de bouffe pis une bouteille de vin. », « C'était encore un français que je connais depuis 5 ans. Tous les 3 mois, il m'achète une caisse de [boissons]. T'sais c'est comme... Il y a personne qui fait ça à part moi. Je vais nettoyer les entrées, t'sais je fais tout ça, des petites choses d'attentif pcq'ils redonnent un peu comme... Ouais le gars il prend prend prend pis il donne rien. Ben moi, moi je redonne, je fais du bénévolat »

Tableau E.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées à l'activité de valoriste (suite et fin)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Conditions d'exercice de l'activité rudes	Concurrence	« Je sais qu'il y a beaucoup beaucoup de monde qui ramasse. Plus que les années avancent, plus qu'il y a du monde qui ramasse. Le monde se mange la laine sur le dos ça. », « moi je m'en viens avec mon vélo, le gars il est droit en avant à pied. Ben il va se mettre à courir pour être sûr [...] d'arriver avant au sac », « il y a disons 5 ans. Je montais le quartier etc là, il y avait pas personne. C'était calme. Dimanche passé, il y en avait 5 sur la même rue pis 3 sur l'autre. Ca faisait 8 personnes dans 2 rues » , « [Vous faites moins d'argent qu'avant ?] Ma santé me le permet plus autant mais je connais tellement les heures, tellement les spots tout ça, que je ramasse pareil. »

ANNEXE F PHOTOGRAPHIES DE POUBELLES PARTICIPATIVES



Figure F.1 - Poubelle participative dans l'arrondissement Ville-Marie

Source : Journal de Montréal



Figure F.2 - Poubelle participative dans l'arrondissement Plateau Mont-Royal

Source : Ville de Montréal

ANNEXE G PHOTOGRAPHIES DU CONCEPT D'ACCROCHAGE DE SACS DE CONTENANTS PAR LES PARTICULIERS



Figure G.1 - Photographies du concept d'accrochage de sacs de contenants par les particuliers

Source : Site de *La Consigne, J'accroche !* (REQ et al., 2018)

ANNEXE H AFFICHES DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE



Figure H.1 - Affiches issues du projet de médiation culturelle



Figure H.2 - Affiche issue du projet de médiation culturelle

ANNEXE I TABLEAU DES CITATIONS ISSUES DES ENTREVUES LIÉES AUX APPORTS DE LA COOPÉRATIVE

Tableau I.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux apports de la coopérative

Thème	Sous-thème	Citations liées
Apport de la coopérative au valoriste	Optimisation des revenus	« Mais là depuis que [un représentant] me donne des entreprises à aller chercher des canettes, ça me sauve ça l'hiver. Mais moi l'été... Ben là, je travaille au dépôt aussi avec Marica, je fais du bénévole au dépôt. Là cette année, ils sont rendus à 2 jours, encore mieux. Au lieu d'avoir 20 pièces, j'aurais 40 pièces. »
	Conscience environnementale	« Au début c'était pas pour ça, c'était pour faire de l'argent ! [...] Mais après ça là, quand j'ai connu <i>les Valoristes</i> là, t'sais, ça m'est rentré dans la tête. Ouais, c'est vrai que c'est bon pour la planète là t'sais, j'ai commencé à me soucier plus de ça t'sais, l'environnement. », « Je les laisse pas là [les canettes], dans ce temps-là, ça me fait de la peine parce que des fois, la plupart des fois, le recyclage ça s'en va, ils disent, enfin [un représentant], ça, ça insiste, des fois les ¾ du recyclage s'en va aux vidanges. Il y a juste une partie qui va dans le recyclage... »

ANNEXE J TABLEAU DES CITATIONS ISSUES DES ENTREVUES LIÉES AUX FACTEURS EXPLICATIFS

Tableau J.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs

Thème	Sous-thème	Citations liées
Type d'entrepreneuriat	Nécessité	<u>Besoins de base</u> : « je ramasse assez de cannettes pour payer l'appartement » <u>Besoins de base + extras</u> : « Je faisais ça au début pour faire de l'argent parce que je buvais pis je fumais du pot mais pas des grosses drogues. », « T'sais quand t'as pas grand agent, j'avais juste l'aide sociale qui montait à 630 pièces par mois, ça paie le loyer, paie ci, paie ça... Pis là, je faisais, je ramassais les canettes dans la rue pour pouvoir me payer de la bouffe, de la bière, toute des petites affaires que t'sais... que je peux pas me permettre pcq j'ai pas assez d'argent t'sais. », « Je voulais m'acheter un manteau. [...] Je suis à ma retraite, j'ai pas de grosse pension tout ça. [...] Finalement, je ramassais les cannettes un peu partout. »
	Rentabilité de l'activité	« Je vais pas là pour ramasser seulement 5 pièces, je veux dire, t'sais ça vaut pas la peine. Quand je vais là, j'vais là pour au moins 20 pièces là. », « Presque 5h pour faire quoi, peut-être 15 pièces là. Je dis non, je vais pas t'sais. »,

Tableau J.1- Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Type d'entrepreneuriat	Rentabilité de l'activité	« Si t'es 2 là, tu fais 20 pièces, ça vaut 10 pièces chaque, ça vaut pas la peine... », « Finalement, le matin, il faut que je me lève tôt [...]. Il y a une heure et pis si tu te lèves trop tard, il y en a plus », « c'est devenu une activité quotidienne. J'ai un programme tous les jours, j'ai un itinéraire. », « C'est différent en été, en hiver. En été, il y en a beaucoup dans les parcs parce que les gens... Il y a les jours de recyclage selon les quartiers. [...] J'ai pas besoin de noter, je sais. Au début, je ne savais pas. Je n'étais pas consciente de ce processus », « Fait que ça m'a pris 1h pis 8 minutes, pis... Parce que moi j'écris toute. J'écris tout dans les grandes lignes de ce que je fais. [...] Fait que ça donne 70 cannettes à 5cts, 25 cannettes à 20cts, 13 cannettes, [...]. , J'ai ramassé 4 bouteilles à 5cts, 117 bouteilles à 10 cts. Ça fait 4 caisses à 24 sur mon vélo, c'est quand même assez lourd. C'est quand même des beaux 50 livres parce que c'est 24 bouteilles... Parce que je marque toute, le temps, le poids tout ça. Après ça, j'en une à 20 pis une à 30. Fait que ça donne un total de 24 dollars pile. », « ouais, ça c'est en 1h et 8 minutes. Ça a donné 24 pièces. », « j'enlève toutes les pins des cannettes pour les ?, je suis rendue à 11/12 000 pins. Ça veut dire, j'en ai tu ramasser des cannettes. Je dois être rendu à 11 ou 12 000.[...] Ca fait quasiment un an. À peu près 1000 cannettes par mois.[...]

Tableau J.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Type d'entrepreneuriat	Rentabilité de l'activité	Pis là, c'est une affaire quand même pas mal. Disons peut-être 1500 à 2000 les deux ensembles [cannettes + bouteilles en verre]. », « Dimanche à lundi, c'est un autre secteur. Non, c'est lundi à mardi matin que j'ai fait le plateau Mont-Royal. », « J'ai ramassé 43 bouteilles à 30cts, ça c'est des gros montants. Extrêmement lourds. 43 ! Sur la même rue ! J'ai fait 87 piastres cette nuit-là », « je connais tellement les heures, tellement les spots tout ça, que je ramasse pareil. », « Je fais ça comme 2/3 fois comme dans mes nuits là, lundi à mardi, mardi à mercredi pis l'autre c'est jeudi/dimanche/lundi. Je vais aller me chercher un 100 piastres par semaine pareil parce que moi j'ai l'expérience, j'écris toute. Tel secteur, telle heure, etc. »
Facteurs externes	Activité légale	Discussions durant un événement
	Aucune autre alternative due à une insertion sur le marché de l'emploi difficile	<u>Santé</u> : « Ben c'est ma santé qui veut pas. C'est pas que je veux pas mais là, il y a des métiers assis... Il faudrait que je trouve des jobs assis. », « je suis malade donc je peux pas vraiment travailler, mais je peux faire certaines affaires », « J'ai un problème avec mon épaule, je ne suis même pas censée faire des activités aujourd'hui », « je suis malade pis que je peux pas vraiment travailler mais je peux faire certaines affaires aléatoires. »

Tableau J.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Facteurs externes	Aucune autre alternative due à une insertion sur le marché de l'emploi difficile	<u>Nouvelles technologies</u> : « J'irai pas m'inscrire, m'engager (dans un emploi) en informatique, j'aurais de la misère. », « Il faudrait que je trouve des jobs assis. Pis là, l'ordinateur, c'est pas mon truc. Comme je t'ai dit tantôt, l'informatique, je me pogne avec... Non mais je vais mettre à parler de ça, ils vont me mettre dehors tout de suite, la première journée. Ils vont se dire « ben dis donc, qu'est-ce qu'elle a elle, elle sait pas utiliser ça là ». »
	Des conditions de vie précaires améliorées par les aides sociales	« T'sais quand t'as pas grand agent, j'avais juste l'aide sociale qui montait à 630 pièces par mois, ça paie le loyer, paie ci, paie ça... Pis là, je faisais, je ramassais les canettes dans la rue pour pouvoir me payer de la bouffe, de la bière, toute des petites affaires que t'sais... que je peux pas me permettre parce que j'ai pas assez d'argent t'sais. »
Facteurs internes	Besoin quotidiens	<u>Communication</u> : « Je fais ça, je rencontre du monde. Ça me change les idées t'sais. Ça fait sortir de chez nous parce que moi, t'sais, ben, j'étais un peu dépressive là. Quand je rentre chez nous là, ben je capote, je suis plus capable. Faut que je sorte ! », « C'est parce que je me dis que c'est important de faire ça. [...] Ça permet de rencontrer du monde. C'est fun de voir du monde t'sais. »,

Tableau J.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs (suite)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Facteurs internes	Besoin quotidiens	<u>Exercice d'une activité</u> : « Je tiens beaucoup à faire de l'exercice », « faire de l'exercice, enfin de marcher, c'est difficile de marcher sans but. Mais là, j'ai quand même une récompense, une rétribution. Ça vaut la peine, on ne fait pas fortune mais ça arrondit les fins de mois », « J'ai rien à faire. C'est bien beau de regarder la tv mais c'est toujours la même affaire. [...] En tout cas, je suis bien contente ça me change les idées ! [...] Je vais chercher mes consignes tantôt là. M'en vais faire mon petit 35 pièces. Après ça, m'en vais rentrer chez nous mais au moins, j'aurais fait des efforts », « Je ne suis même pas censée faire des activités aujourd'hui mais comment veux-tu être en break quand tu veux faire de quoi ? »
	Activité intermittente due à une situation variable quotidiennement	<u>Dépenses parfois onéreuses</u> : « ça donne un petit coup de pouce t'sais, [...], Pcq des fois j'ai des affaires... Là j'ai des semelles orthopédiques, c'est pas donné... [...] Elles ont coûté un beau 170 piastres bientôt. », « Il fallait que j'aille chez le dentiste, ça allait coûter très cher. [...] Je suis à ma retraite, j'ai pas de grosse pension tout ça. [...] Finalement, je ramassais les cannettes un peu partout. »

Tableau J.1 - Tableau des citations issues des entrevues liées aux facteurs explicatifs (suite et fin)

Thème	Sous-thème	Citations liées
Facteurs internes	Perte de confiance dans le gouvernement	« De toute façon t'sais le gouvernement, ils sont tous écrasants, plus que nous autres... Ils sont écrasants... T'sais, ils veulent faire rentrer des immigrants. Les autres là ils ont toutes pis nous le monde, il crève de faim dans la rue t'sais. C'est pas juste, c'est pas équilibré. Ça joue... », « je suis bien contente de pas être proche du gouvernement. T'sais des fois ça m'écœure... Des fois, j'ai honte de ma vie. Oh, des fois c'est, c'est du monde qui travaille qui me fournit. Mais c'est le gouvernement qui me donne de l'argent dans le fond là. Mais il est aussi pourri que le monde qui travaille. Le monde qui travaille ils ont bien plus besoin d'aide que le gouvernement... T'sais, esti, c'est injuste le monde. »